

Le Parchemin



Bulletin bimestriel édité par l'Association royale
OFFICE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE BELGIQUE

79^e ANNÉE

JANVIER - FÉVRIER 2014

N° 409



DU CONTENANT ET DU CONTENU DU *PARCHEMIN*

En prenant ce premier *Parchemin* de l'année 2014 en main, vous aurez certainement été frappé par la nouvelle mise en page de la couverture. Après avoir multiplié le nombre de reproductions couleur d'excellente qualité dans votre revue au cours des deux années précédentes, le directeur du *Parchemin* et le comité de rédaction, soutenus par les membres du Conseil d'administration, ont constamment gardé à l'esprit le souci d'améliorer la présentation en usant des dernières techniques d'édition. Le présent essai de couverture s'étant avéré concluant, nous l'avons adopté comme notre nouveau « house style ». Cette même technique nous permettra à l'avenir de reproduire régulièrement des illustrations en pleine page à l'intérieur de la revue. Par ailleurs, nous évaluons dès à présent la possibilité de présenter *Le Parchemin* sous une couverture renforcée et de remplacer par un élégant brochage l'agrafage qui assemble actuellement les cinq ou six cahiers composant un numéro, sans que cela ne modifie les dimensions finales d'un volume lors des opérations de reliure.

Moins visible à l'œil nu est la légère réduction des marges qui a été appliquée pour augmenter la surface imprimée de l'équivalent de deux pages par numéro.

Concomitamment à ces efforts de présentation, la direction du *Parchemin* a le souci de diversifier le contenu de votre périodique sans transiger sur le haut niveau scientifique des articles publiés. Nous pouvons vous annoncer avec plaisir que M. Hervé Douchamps poursuivra sa série d'articles consacrés à l'analyse critique des origines des « Quarante familles belges les plus anciennes subsistantes », interrompue fin 2002. Les notices concernant les familles de Limburg Stirum et d'Aspremont Lynden sont programmées pour 2014, en alternance avec la série d'articles du comte Baudouin d'Ursel, traitant des « Princes en Belgique ».

Vous aurez constaté qu'en 2013 nous avons renoué avec les rubriques anciennes consacrées à des propos généalogiques autour d'objets armoriés ou autour de portraits anciens. Les ex-libris armoriés, une des rares expressions contemporaines de l'art héraldique, entrent également en ligne de compte pour ce genre de rubrique. Nous avons l'intention de vous tenir au courant, comme par le passé, des « Nouvelles armoiries ecclésiastiques » adoptées récemment par les prélats belges. La clôture de l'activité « Héraldique vivante » nous a privés de la publication d'excellents « états présents » de familles bourgeoises mais rien ne vous empêche de publier de telles notices généalogiques, limitées aux XIX^e et XX^e siècles sur le modèle éprouvé de l'« État présent de la noblesse belge », indépendamment de l'aspect héraldique de ces familles ou de l'étude de leur histoire sous l'Ancien Régime. Nous sommes intéressés par la publication du tableau de seize ou de trente-deux quartiers d'un(e) Belge méritant(e) décédé(e), en complément à une courte notice biographique et à une illustration.

Publier dans *Le Parchemin* n'est pas réservé à quelques auteurs expérimentés ou à de longs développements sur plusieurs dizaines de pages. L'objectif volontariste de la direction du *Parchemin* est de créer un cadre propice à accueillir de courts articles dont la rédaction est à la portée de tous les membres de l'Office. Les instructions que doit suivre un auteur sont exposées sur notre site Internet (<http://oghb.be>) et une version imprimée peut vous être envoyée sur simple demande adressée à notre secrétariat (02 772 50 27 ; aroghb@gmail.com). Sachez que le directeur du *Parchemin* et les membres du comité de rédaction sont à votre écoute pour évaluer l'intérêt d'un sujet, qu'ils sont à votre disposition pour parfaire votre texte, pour sélectionner les meilleures illustrations ou pour compléter correctement les références bibliographiques.

Pour éviter le report habituel des bonnes intentions, nous avons décidé de consacrer annuellement un numéro spécial du *Parchemin* à un thème mobilisateur, accessible à un grand nombre d'auteurs *in spe*. En annonçant ces thèmes suffisamment tôt, nous espérons susciter une large collaboration parmi nos membres. Les thèmes que nous vous proposons d'approfondir sont :

- en 2015 : Le portrait en Belgique. Coordinateur : M. Christophe Defossa (02 770 26 68 ; christophe@defossa.be).
- en 2016 : Orfèvrerie belge armoriée. Coordinateur : M. Jean-Jacques van Ormelingen, président de l'Académie d'Histoire de l'orfèvrerie en Belgique (081 65 58 68 ; jeanjacques.vanormelingen@gmail.com).
- en 2017 : Familles russes immigrées en Belgique après la Révolution d'octobre. États présents et souvenirs. Coordinateur : M. Daniel Stevens, ancien président de la Fondation pour la préservation du patrimoine russe dans l'Union européenne (02 770 31 19 ; dstevensric@skynet.be).
- en 2018 : Souvenirs d'institutions religieuses disparues à la Révolution française. Coordinateur : M. Bernard Vandermeersch (0486 27 19 28 ; vandermeersch_bernard@yahoo.fr).

Le coordinateur désigné pour mener à bonne fin un numéro spécial sera l'intermédiaire entre les auteurs et la direction du *Parchemin*. Les textes de quelques pages et les illustrations correspondantes sont attendus au plus tard le 15 janvier de l'année où paraît le numéro spécial. Marquez-nous au plus vite votre intérêt pour un ou plusieurs thèmes et inscrivez-vous comme participant. Nous vous apporterons notre support pour mener à bien votre article.

La diversification du contenu du *Parchemin* pour couvrir toutes les régions de Belgique à toutes les époques ne sera possible qu'avec l'aide de nouveaux auteurs sortis des rangs de nos fidèles lecteurs. Nous comptons sur un grand nombre d'entre vous pour réussir cet objectif ambitieux.

Jean-Jacques van ORMELINGEN, président

Princes en Belgique

**RICHARDOT
STEENHUYSE, 1672**

Armes



Les Grusset portaient *d'argent à l'écrevisse de gueules, posée en pal* et les Richardot *d'azur à deux branches de palmier mises en sautoir et quatre étoiles en croix d'or*¹.

Titres

- Madrid 2 avril 1590, confirmation *motu proprio* de noblesse avec anoblissement pour autant que de besoin pour Jean Richardot ainsi que pour son frère Jean Grusset, conseiller et maître à la Chambre des comptes de Lille, et confirmation *motu proprio* du titre de chevalier (lettres patentes du 19 mai 1582) pour le premier.

- Madrid 3 novembre 1623, érection en comté, par le roi Philippe IV, de la seigneurie hennuyère de Gammerages et concession de ce titre à Guillaume Richardot, qualifié baron de Lembecque.

- Madrid 3 avril 1672, la reine régente Marie-Anne érige la seigneurie flamande de Steenhuyse-Herzele en principauté et concession de ce titre transmissible par primogéniture en faveur d'Alexandre de Richardot, comte de Gammerages, sergent-général de bataille.

Couverture : extrait de la gravure du château de Steenhuyse, parue dans *Flandria Illustrata*.

¹ Blasons réalisés par Monsieur Damien Breuls de Tiecken.

À l'origine de cette famille, qui a connu son apogée au XVII^e siècle, il y a un éminent personnage, le président Richardot. Ce n'était d'ailleurs pas son nom de baptême. Il est né Jean Grusset et c'est sa mère qui s'appelait Richardot. S'il faut en croire une chronique familiale rédigée par Léonard Richardot, un cousin du Président, que nous soupçonnons d'avoir quelque peu embelli la noblesse de son lignage², sa mère, Marguerite Richardot, avait épousé Guillaume Grusset *sans en consulter ses parents par le mouvement de la maîtresse où elle demuroit*. Autrement dit, le Président était le fruit d'une mésalliance de sa mère. Cependant, quasi élevé par François Richardot, une créature de son compatriote le cardinal de Granvelle et son successeur à l'évêché d'Arras, prédicateur apprécié, frère de sa mère, le jeune Jean Grusset sut si bien s'avancer par ses vertus et ses talents qu'il deviendra sans doute l'homme le plus puissant du pays.

Qui étaient donc ces Grusset ? Bien malin qui pourrait le dire. Peut-être de simples paysans, au mieux de petits officiers locaux mais sûrement pas les descendants d'une illustre famille italienne dénommée Gambara comme voudrait le faire croire une de ces généalogies de complaisance, si fréquentes au XVII^e siècle, où l'on retrouve évidemment la patte des fameux faussaires de Launay.

Il fut le Président. Chef-président du Conseil privé, il était en quelque sorte le Premier Ministre des Pays-Bas. Il avait déjà su se faire entendre du prince de Parme et de l'archiduc Ernest. De 1597 à sa mort en 1609, pendant une douzaine d'années, il sera le véritable mentor des Archiducs. Diplomate habile, parleur mielleux, négociateur opportuniste, il travailla à assouplir la politique déjà si large de Farnèse, Italien souple et madré, qui était elle-même parfois en divergence avec la pensée royale. Richardot exerçait ainsi une action politique qui, certes, ne le faisait pas aimer des anciens fidèles de Philippe II, mais cependant le fit recevoir plusieurs fois à Madrid, malgré les arrière-pensées qui devaient hanter le roi. Il avait en effet été tout un temps dans le parti des États.

² Cette chronique familiale que l'on trouve aux AGR dans le fonds d'Ursel, L 405, un long texte (publiée par J. Vanhoutte, *Van robins tot très grands nobles*, pp. 162-164) de Léonard Richardot, seul fils de Pierre Richardot et de Marguerite de Landriano, cousin germain du président Richardot, explique longuement la généalogie de la famille et la prétend évidemment d'antique noblesse. En vérité, quand on lit entre les lignes, les Richardot étaient plutôt des petits robins, des notables locaux, et il nous semble difficile d'accepter qu'ils furent d'antique noblesse militaire. De Berthold Richardot, il écrit : *ce trisaïeul ne laissa aussi qu'un seul enfant, qui fut mon bisaïeul, nommé Barthod, lequel, ainsi que son père et son aïeul, passa sa vie au dit Morey et prit pour femme Marguerite Barthod, de noble famille de Lorraine. Il laissa quatre fils et trois filles de sa dite femme, par laquelle la famille a commencé à s'étendre*. Une de ces filles fut Marguerite. À son sujet, Léonard Richardot écrit ceci : *j'ai entendu dire que l'une demeurait à Champlitte, se maria sans en consulter ses parents, par le mouvement de la maîtresse où elle demeurait. Toutefois, le premier enfant qu'elle eut, qui fut Monsieur le président, que Dieu absolve, fut donné à lever au baptême à mon aïeul, et trois ou quatre ans après la naissance, amené vers lui, où il demeura jusqu'à l'âge de douze ans qu'ils allèrent, lui et mon père, chez Monsieur d'Arras pour être instruit. Je n'ai point appris qu'il ait procédé de ce mariage plus d'une fille des trois fils que furent Monsieur le Président, Monsieur de Morteau et Monsieur le maître des comptes de la chambre des comptes à Lille*.

Péché de jeunesse, sans doute. Selon son biographe Victor Brants, *la physionomie d'ensemble du Président Richardot est celle d'un lettré, d'un magistrat actif, d'un politique souple, d'un négociateur avisé, mais non celle d'un homme d'État de grande allure, à dessein précis, à principes réfléchis et nets. Dans sa carrière se retrouve l'opportunisme qui l'avait égaré au début des troubles, mais qui, cependant, ne l'éloigna plus de la fidélité à ses princes, quand le régime fut établi et qu'il en devint l'un des principaux rouages.*

Voilà pour l'homme politique. Dans le privé, il apparaît vraiment comme un honnête homme. Petit détail peut-être, mais qui dénote bien la personnalité de ces anciens magistrats, souvent décrits comme vénaux, mais en réalité généralement probes et sévères : à un M. de Berlo qui avait tué un homme avec qui il était en procès et demandait, par l'intercession du Président, rémission pour ce crime, moyennant quelques avantages financiers, il fut répondu sèchement que le Président ne vendait pas la justice!³ L'homme a manifestement fasciné son plus récent biographe. Dans sa préface, Jürgen Vanhoutte écrit : *Uiteindelijk gaan onze gedachten uit naar de man wiens daden ons de voorbije maanden niet alleen beziggehouden maar ook gefascineerd hebben, chef-président Jean Richardot. Dit werk is aan hem opgedragen « en lui baisant humblement les mains et en priant Dieu de la maintenir en tout heur et prospérité »*⁴.

Bon mari, bon père d'une famille de douze enfants, il avait su soigner ses intérêts privés aussi bien que ceux du public et était devenu très riche⁵. Peu attaché à la vanité qui est un si puissant moteur en ce bas monde, il considérait que la noblesse n'était que *fumée*⁶. Cependant, il est curieux de constater que, fait chevalier en 1582, il se souciait encore, quelques années plus tard, de son statut nobiliaire⁷. Il n'avait certes demandé aucun titre pour lui-même, ce qui lui aurait été facile dans sa position. Cependant, c'est grâce à son intervention que son gendre obtint en 1600 le titre de baron d'Hoboken, tout le monde

³ AGR, Fonds d'Ursel, L 1193.

⁴ J. Vanhoutte, *Jean Richardot, Chef-président van de Geheime Raad onder de aarthertogen (1597-1609). Een man en zijn familie. Seminarie Nieuwe Tijd*, KUL, 1995-1996. Departement Geschiedenis, 85 p.

⁵ J. Vanhoutte, *Van robins tot très grands nobles : de sociale klim van het geslacht de Richardot in de Zuidelijke Nederlanden (1540-1701)*, KUL, 1999-2000, p. 105. En 1595, Esteban de Ibarra écrit à son sujet : *C'est le ministre le plus capable, il sait très bien dissimuler, il est déjà très riche. Il a été le grand favori du duc de Parme, ce qui l'a rendu insolent.*

⁶ Lorsqu'il s'agissait de marier la plus jeune fille du Président avec un gentilhomme de haut lignage, son fils Jean, évêque d'Arras, lui écrivait le 30 juin 1601 : *C'est un point... qui me samble... que nous devons principalement désirer pour nous maintenir et agrandir, car certes, quoy que vous disiez aulcune fois estre fumées, vous me pardonerez, s'il vous plaict, mais il m'est advis que le monde de maintenant tous les jours de plus en plus se gouverne par là.... Et en nostre pays principalement.*

⁷ J. Vanhoutte, *Van robins tot très grands nobles... op. cit.*, pp. 175-176, confirmation des lettres patentes de chevalerie pour Jean Grusset dit *Richardot* et anoblissement pour Jean Grusset, Madrid 2 avril 1590. Jean (ou Jean-Baptiste) Grusset, maître ordinaire en la chambre des comptes de Lille, était le frère de Jean Grusset dit *Richardot*.

n'étant pas insensible aux honneurs, et à la veille de sa mort, il traitait le mariage de son fils Guillaume en ayant soin de jeter son dévolu sur une fille issue d'une des plus grandes familles de Bourgogne, Anne de Rye. Quoique les Rye fussent un peu réticents à donner leur fille à un nouveau venu, fût-il l'héritier d'un tout-puissant ministre, le mariage se fit en 1610. Les Richardot entraient dans le grand monde par la grande porte et se fondaient dans ces fumées que le Président se piquait de mépriser. En trois générations, ils s'assimilèrent à la noblesse d'épée et contractèrent de belles alliances. Une centaine d'années plus tard, ils finissaient leur glorieux et éphémère parcours dans une quasi-banqueroute.

En 1623, le fils du Président, Guillaume Richardot, avait reçu le titre de comte de Gammerages. Ainsi récompensait-on à titre posthume les services et les mérites du Président et la grande alliance de son fils avec la très noble et apparemment assez rébarbative, Anne de Rye. La principauté de Steenhuyse, qui n'était pas destinée à être dévolue aux Richardot, allait suivre une cinquantaine d'années plus tard.

Outre la baronne d'Hoboken et la dame de Dompré et de Nasey, le président Richardot avait une troisième fille, Jeanne, qui ne mourut que le 5 mai 1657 et avait épousé en 1602 (veuve dès 1605) le rejeton d'une grande famille de Bourgogne, Antoine de La Baume-Poupet, baron de La Chaulx⁸, fils de Louis de La Baume-Poupet, comte de Saint-Amour, et de Catherine, dite *de Bruges*, dernière descendante du fameux homme d'État et bibliophile, Louis de Bruges (vers 1422-1492)⁹, héritière de la principauté de Steenhuyse. Comme sa fille Catherine, marquise de Lullin¹⁰, n'avait pas d'enfant, elle choisit pour héritiers les fils de son frère Guillaume et d'Anne de Rye. Dans le patrimoine qu'elle laissait à ses neveux, se trouvait notamment la terre de Steenhuyse, affublée d'un

⁸ AGR, Fonds d'Ursel, R 39. Dans son contrat de mariage passé à Bruges le 26 novembre 1602, Antoine est intitulé Antoine de Poupet et de Bruges, dit de La Baume, baron de Montfalconnet et de La Chaulx, seigneur de Poupet, Ry, Crèveœur, Benne, Mallerazen. Les noms de ses parents n'y sont pas mentionnés. Il est le fils de Louis de La Baume, comte de Saint-Amour, et de cette fameuse Catherine de Bruges, qualifiée princesse de Steenhuyse, fille de René de Bruges, qui a dilapidé sa fortune, et de Béatrice de La Chambre-Seyssel, qui s'est mariée cinq fois.

⁹ Les Bruges, issus des van der Aa, châtelains de Bruxelles, portaient le nom de Gruuthuyse ou de Bruges. Pour leur généalogie, voir, outre les classiques *Europäische Stammtafeln*, t. X, tableau 66, le travail de J.-B. van Praet, *Recherches sur Louis des Bruges, Seigneur de la Gruuthuyse*, Paris, 1831, 352 p. Ces généalogies, et d'autres, sont sévèrement critiquées par A. Van den Abeele, *Het enigma van de genealogie Gruuthuse : veel vragen en enkele antwoorden*, dans *Vlaamse Stam*, novembre 2007, pp. 621-629.

¹⁰ AGR, Fonds d'Ursel, R 39, contrat de mariage passé à Besançon le 29 janvier 1622 entre Albert-Eugène de Genève, marquis de Pancallier, gentilhomme de la chambre de M^{ef} le prince de Piémont, fils de Cleriadus de Genève, marquis de Lullin et Pancalier, et de Sabine de Hornes, et Catherine de Bruges dite *de La Baume*. Dans ce contrat, Jeanne de Richardot, mère de Catherine, est qualifiée princesse de Steenhuyse et dame douairière de La Chaulx.

titre princier, une de ces bizarreries féodales sans beaucoup de fondement¹¹, dont son mari aurait dû être l'héritier et qu'elle avait rachetée en 1605.

À sa mort, son neveu Claude I^{er} Richardot hérita la terre et naturellement le fumeux titre princier qu'il s'empressa de porter. Sans aucun droit évidemment. Il se fit d'ailleurs, à l'occasion, taper sur les doigts pour s'être paré de cette dignité indue. À son décès, son frère Alexandre le prit à son tour mais eut la sagesse, ou l'adresse, de le faire légaliser en 1672.

C'est ainsi que l'arrière-petit-fils d'un petit robin bourguignon parvint à rendre officiel un titre si longtemps porté indûment par la longue, glorieuse et turbulente lignée des Bruges, soi-disant princes de Steenhuyse.

La postérité de Guillaume Richardot et d'Anne de Rye est totalement éteinte et la descendance du président Richardot se limitera à celle de ses filles Françoise, femme de Conrard Schetz (puis d'Ursel en 1617), baron d'Hoboken, et Marguerite, femme d'Étienne Fauche de Dompré, seigneur de Nasey. Au début du XX^e siècle, les descendants de la baronne d'Hoboken se résumaient à quatre personnes, Henriette d'Ursel, comtesse de Ferraris, et sa fille Molly, comtesse François Zichy ; Charles-Joseph, duc d'Ursel, et ses sœurs Louise, comtesse de Lannoy, et Émilie, marquise de Mun. La postérité de ces personnes fait bien du monde aujourd'hui.

Marguerite, de son côté, n'eut qu'une fille mariée, Marguerite, dont le mariage avec Charles de Vienne, comte de Commarin, redora le blason de cette antique famille bourguignonne. La branche aînée des Vienne finit en la personne de Judith de Vienne (1699-1780) qui épousa Joseph de Damas, marquis d'Antigny. Ceux-ci eurent une fille, Alexandrine-Marie-Victoire de Damas (1728-1809), qui épousa Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord et fut la mère du célèbre Charles-Maurice. Peut-être celui-ci avait-il hérité, à défaut de la probité du Président, de ses talents de diplomate. Le frère d'Alexandrine-Marie-Victoire, Jacques-François de Damas d'Antigny, est le grand-père de Zéphirine de Damas d'Antigny (1784-1838) qui, par son mariage avec le marquis de Vogüé, fit entrer dans cette famille le merveilleux château de Commarin, où l'on trouve encore aujourd'hui un portrait du Président.

Outre les d'Ursel, les Lannoy, les Mun, les Talleyrand-Périgord et les Damas d'Antigny, il y avait aussi la descendance d'un petit-fils de Marguerite Fauche de Dompré et du comte de Commarin, Louis de Vienne, qui, de son mariage avec Marie Comeau, eut une fille, Anne-Catherine-Bernarde de Vienne (1710-1734), qui épousa en 1728 Richard Fyot, marquis de Mimeure (1688-1758), et en eut notamment une fille et un fils.

¹¹ Voir, au sujet de la dévolution et des tribulations de Steenhuyse, l'article d'O. de Trazegnies, particulièrement plaisant à lire, *Le château et la principauté de Steenhuyse*, dans *Maisons d'hier et d'aujourd'hui*, n° 79, 1988, pp. 2-25.

La fille, Anne-Philippine-Louise Fyot de Mimeure (1729-1811), épousa Jean-Nicolas-Claude Perreny de Grosbois (1718-1810). Leur fille Marie-Nicole et son mari Antoine Terray, seigneur de Rozières, Changy, Saint-Bonnet et de La Motte-Tilly, neveu de l'habile abbé Terray, le célèbre *videgousset* dans le ministère du chancelier Maupeou, furent tous deux guillotines le 28 avril 1794, laissant dans la nature un jeune garçon, Claude-Hippolyte (1774-1849), ancêtre des Terray d'aujourd'hui, et une fille Aglaë Terray (1788-1867), qui épousa Eugène, duc d'Harcourt. Leur fille, Henriette d'Harcourt, femme de Léon, duc d'Ursel, qui racontait même à ceux qui ne le voulaient pas l'histoire de ses malheureux grands-parents guillotines, est la trisaïeule de l'auteur de cette notice qui n'est pas fâché de descendre trois fois du Président, par les d'Ursel, les Mun et les d'Harcourt.

Quant au fils, Claude Fyot, marquis de Mimeure (1734-1790), il eut une fille de son mariage avec Olympe Bernard de Sassenay, Nicole Fyot de Mimeure (1756-1832), épouse de Christophe, marquis de Chaillot, dont elle eut trois filles. L'aînée, Luce (1783-1860), épousa Jean-Baptiste-Alfred Bourgon, député du Doubs, la deuxième, Olympe (1788-1869), Rodolphe de Buyer (1782-1865) et en eut une nombreuse postérité, connue sous le nom de Buyer-Mimeure, qui se perpétue jusqu'à nos jours.

La généalogie des Richardot se retrouve dans plusieurs classiques tels que le baron de Herckenrode mais il vaut mieux s'en tenir au travail beaucoup plus récent et plus fiable d'un étudiant, à qui nous avons confié nos notes et qui en a tiré le meilleur parti possible. Jürgen Vanhoutte a en effet produit un travail de séminaire et un mémoire de licence, le premier en 1996 : *Jean Richardot, Chef-président van de Geheime Raad onder de aartshertogen (1597-1609)* et le second, en 2000, intitulé : *Van robins tot très grands nobles, de sociale klim van het geslacht de Richardot in de Zuidelijke Nederlanden (1540-1701)*. Ces deux travaux éclipsent évidemment tous les précédents, à l'exception toutefois de l'ouvrage du comte Pierre de Menthon, *Richardot, Choisey, Menthon. Une famille franc-comtoise*, publié en 1983, qui traite surtout des Richardot de Choisey mais dont une partie évoque aussi les Grusset devenus Richardot.

I. Jacques GRUSSET x Alix RÉBILLY, dont :

II. Guillaume GRUSSET¹², résidant à Champlitte, x 1502 Marguerite RICHARDOT, fille de Berthold, résidant à Morey, et de Marguerite *Barthod*. Dont quatre enfants¹³:

¹² Guillaume Grusset avait un frère, Nicolas Grusset, père d'Antoine, conseiller au parlement de Dole en 1598, mari d'Antoinette Sordet qui eut : 1° Jean, docteur en droit, x Claude-Françoise Ozanne, fille de Jean et de Françoise Jacquinet, dont un fils, Ferdinand, ° Dole 1^{er} janvier 1632 ; 2° Claude, ° Dole 20 juin 1606 ; 3° Ferdinand, chanoine de Dole, vivant en 1639 ; 4° Charlotte x Marc Michotey, docteur en droit, fils du conseiller Jean Michotey et de Claude Mareschal.

III. Jean GRUSSET, dit *Richardot*, chevalier par lettres patentes le 19 mai 1582, seigneur de Barly, Aubers, Lewarde, Lembeek, Dottignies, Lassus, Petegem, Tielt-ten-hove, Gammerages, Asper, Zingem, etc.¹⁴, adopté par son oncle François Richardot, évêque d'Arras¹⁵, connu dans l'histoire comme le président Richardot, conseiller au Grand Conseil de Malines, maître des requêtes au Conseil privé (1577), président du Conseil d'Artois (1582), conseiller au Conseil d'État (1585) et enfin chef-président du Conseil privé en 1597, confirmé *motu proprio*, avec anoblissement pour autant que de besoin le 2 avril 1590, ° Champlitte vers 1540, † Arras 3 septembre 1608, x par contrat passé à Arras le 31 mars 1568¹⁶ Anne COURCOL de BAILLENCOURT, † Cambrai, où elle était allée rejoindre son mari, le 5 octobre 1595¹⁷, fille de Pierre de *Bailencourt dit Courcol*, seigneur de Berlettes, Ayettes et Douchy, et de Catherine de *Wignacourt*. Ils eurent douze enfants, dont :

IV. Guillaume de RICHARDOT, seigneur de Lembeek, Gammerages¹⁸, Dottignies, Tiltenhove, etc., créé comte de Gammerages par Philippe IV le 3 novembre 1623, prévôt et chancelier de Saint-Amé à Douai¹⁹, ° Arras 4 juillet 1579, † 30 septembre 1640²⁰, x par contrat passé à Villersexel le 3 novembre 1610 Anne de RYE, † Lembeek en 1637, âgée de 42 ans²¹, fille de Philibert, comte de Varax, baron de Balançon, et de Claude de *Tournon*.

¹³ Outre le président Richardot, ils eurent : 1° François *Grusset*, prévôt de Champlitte, cleric au parlement de Dole (15 avril 1586), prier de Morteau, chanoine de Besançon, † le 15 juin 1587 ; 2° Suzanne, alias *Jeanne*, x Pierre *Baudouin*, de Champlitte ; 3° Berthold-Jean, conseiller-maître en la cour des comptes de Lille (Note du baron Jean Daru). Nous connaissons le testament passé à Lille le 23 mai 1615 de ce Berthold-Jean Grusset, maître des comptes à Lille (AGR, Fonds d'Ursel, L 305 bis, copie). Il avait épousé Isabeau le Bailly. Il y cite maître Renon le Bailly, son beau-frère, conseiller au Conseil d'Artois, sa nièce Marguerite Richardot, épouse du seigneur de Domprié, Jean-Florent de Grobbendonk, son petit-neveu, Jean Richardot, président du Conseil privé, *son très honoré frère*, et Suzanne Grusset, sa sœur, femme de Pierre Baulduin, demeurant à Champlitte.

¹⁴ Toutes ces terres, ainsi que plusieurs maisons à Bruxelles et une maison de plaisance à Laeken ont été acquises par le président Richardot qui n'avait qu'un petit capital de 4.000 florins lors de son mariage mais possédait par contre 800.000 florins à la fin de sa vie. À ce sujet, voir J. Vanhoutte, *Van robins tot très grands nobles ... op. cit.*, pp. 105-119.

¹⁵ V. Brants, *Jean Richardot*, p. 12. En 1567, Maximilien Morillon, correspondant habituel du cardinal de Granvelle, écrivait : *le neveu de mon dit seigneur d'Arras, qui est autant bien institué et savant homme que je connaisse pour le présent, et de bon discours et discret, qui est pour rendre bon compte de soi et service au public, et que j'estime le plus, selon qu'il est rare dans la jeunesse de maintenant, fort sincère en la religion catholique et en tous endroits digne d'être neveu au dit seigneur d'Arras, qui l'aime comme soi-même.*

¹⁶ AGR, Fonds d'Ursel, R 39.

¹⁷ J. Vanhoutte, *Van robins tot très grands nobles... op. cit.*, p. 40.

¹⁸ Le comte de Gammerages procéda à de coûteuses améliorations et constructions tant à Gammerages qu'à Lembeek. C'est une des raisons, si pas la principale, de l'endettement progressif considérable de la maison. Un document du Fonds d'Ursel, F 667, fait état de 93.000 florins pour la *despence des bastimens dudit chasteau* de Lembeek.

¹⁹ Il s'était fait religieux de son propre mouvement mais la mort de ses frères aînés avait déterminé Richardot à le faire rentrer dans le monde et traiter de son futur mariage avec Anne de Rye.

²⁰ J. Vanhoutte, *Van robins tot très grands nobles... op. cit.*, pp. 64 et 157.

²¹ J. Vanhoutte, *Van robins tot très grands nobles ... op. cit.*, p. 91.



Portrait présumé du président Richardot et de son fils ²²

²² Ce tableau, attribué à Antoine Van Dyck, a fait couler beaucoup d'encre. Si Van Dyck, né en 1599, en est réellement l'auteur, il ne peut représenter Richardot, mort en 1608. Il représenterait alors Guillaume Richardot et un de ses fils. Ou bien, c'est l'œuvre de Rubens mais les experts pensent qu'il s'agit bien d'un tableau de la main de Van Dyck. À l'envers du tableau, on trouve une date : 1598 (précisions apportée par M.-F.-L. a'Weng).



Le président Richardot

Collection privée



Le président Richardot est le 2^e personnage assis à gauche lors de la Conférence de Somerset Hall en 1604²³

Londres, National Portrait Gallery



Les six personnages seraient, de g. à dr., Franz Pourbus, Gaspar Scioppus, Guillaume Richardot, Philippe et Pierre-Paul Rubens et Juste Lipse

Tableau *Les amis de Mantoue* peint par Pierre-Paul Rubens

Wallraf Richartz Museum à Cologne

²³ Le Président au teint pâle est reconnaissable, à la gauche de Charles, comte-prince d'Arenberg.



Claude de Richardot
1^{er} prince de Steenhuyse

Ils eurent cinq enfants, dont :

1° Claude, 3^e comte de Gammerages après son frère Albert, **titré prince de Steenhuyse**²⁴, comme héritier de sa tante Jeanne de Richardot, baronne de La Chaulx²⁵, baron de Lembeek, seigneur de Dottignies, Avelgem, Tiltenhove, Lassus, Rodémont, Overbeek, Tombroeck, maître de camp d'un tercio de gens de guerre de pied wallon, teste le 11 août 1670, mort le 21 octobre 1670²⁶, x Thérèse de MERODE²⁷, fille de Florent, marquis de Westerloo, et d'Anne-Sidonie de Bronckhorst-Battenburg-Steyn. Il meurt sans postérité.

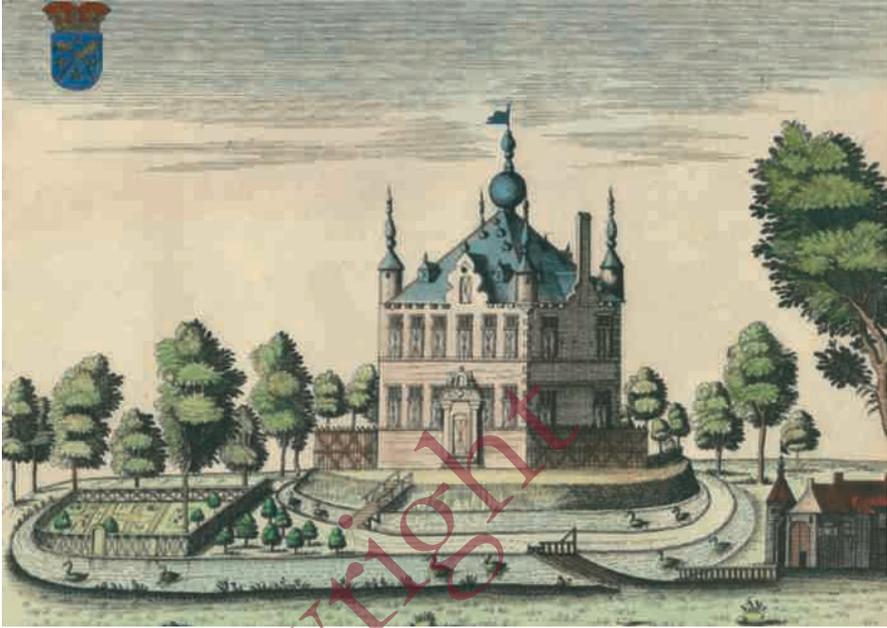
2° Alexandre, bénéficiaire de l'érection en principauté de Steenhuyse, qui suit.

²⁴ La terre de Steenhuyse avait d'abord appartenu à une famille de Steenhuyse. Félix, *prince* de Steenhuyse, grand-bailli de Flandre († 1424), eut une fille Marguerite, qui fit passer Steenhuyse dans la famille de son mari, Jean de Bruges, sire de Gruuthuyse. Le dernier représentant de cette famille, René de Bruges, sire de Gruuthuyse, *prince* de Steenhuyse, comte de Winchester etc., mourut en 1592, ne laissant qu'une fille, Catherine, qui épousa Louis d'Orgemont de La Baume-Poupet, comte de Saint-Amour. Leur fils, Antoine de Poupet et de Bruges, dit *de La Baume*, baron de Montfalconnet et de La Chaux (c'est ainsi qu'il est dénommé dans son contrat de mariage), épousa par contrat de mariage passé à Bruges le 26 novembre 1602 Jeanne de Richardot, fille du président Richardot et sœur de Guillaume Richardot, comte de Gammerages. On trouve dans les archives du Roy de Blicquy aux AEM (n° 664) l'original de l'accord passé en 1660 entre Catherine de Bruges, d'une part, Guillaume de Richardot, baron de Lembeek, et Claude de Richardot, comte de Gammerages, d'autre part, pour la possession de la principauté de Steenhuyse.

²⁵ Il porta sans droit le titre de prince de Steenhuyse. Jeanne de Richardot, une des filles du président Richardot, femme d'Antoine de La Baume, baron de La Chaulx, n'ayant qu'une fille, Catherine, épouse d'Albert de Genève, marquis de Lullin, qui n'avait pas de postérité, testa le 23 mars 1655 en faveur de ses neveux Claude, ou à son défaut Alexandre de Richardot. L'un et l'autre se parèrent du titre de prince de Steenhuyse, qu'effectivement Jeanne de Richardot avait pris dans son testament, et eurent à différentes reprises des ennuis avec la justice pour cette raison. *D'ailleurs il est assez notoire que feue Mme de la Chaux, de qui j'ai hérité la principauté de Steenhuyse, depuis 40 ans et plus qu'elle en a joui, a toujours été intitulée princesse de Steenhuyse et reconnue pour telle par plusieurs sentences rendues tant au dit Conseil qu'aux autres conseils suprêmes du roi, ce que vous ferez entendre de ma part au dit procureur général* (AGR, Fonds d'Ursel, T 794), écrivait un des deux frères, qui ignorait manifestement qu'on ne pouvait relever un titre appartenant à une autre famille et moins encore un titre qui n'avait aucun fondement juridique sérieux. Alexandre de Richardot obtint enfin en 1672 la régularisation de ce titre pris sans droit.

²⁶ Manuscrit du château de Huldenberg, chanoine Joigny, Hainaut, Namur, f° 76.

²⁷ AGR, Fonds d'Ursel, R 39. Le contrat de mariage fut passé devant maître A. Janssens, à Bruxelles le 26 mai 1651.



Le château de Steenhuyse

A. Sanders dit Sanderus, *Flandria Illustrata 1641-1644*, t. II, p. 515

V. Alexandre de RICHARDOT, 4^e comte de Gammerages, baron de Lembeek, seigneur de Barly et Aubers, puis seigneur de Dottignies, Avelghem, Tiltenhove, Lassus, Rodémont, Overbeek, Tombroeck, etc. après son frère²⁸, maître de camp d'un tercio de cavalerie, sergent-général de bataille²⁹,

²⁸ À vrai dire, il avait hérité aussi beaucoup de dettes. Pour se tirer d'affaire, il avait sollicité son beau-frère. AGR, Fonds d'Ursel, T 795 : déclaration devant les bourgeois, échevins et conseils de la ville de Bruxelles d'Alexandre de Richardot, prince de Steenhuyse, que par le testament de son frère de 1670, il a hérité ses biens qui sont chargés de beaucoup de dettes, qu'à cet effet, il a fait appel à son beau-frère le comte d'Ursel qui lui a compté le 3 mars 1671 la somme de 30.000 fl. contre une rente de 1.500 fl.

²⁹ *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. X, 1869, p. 352 (portraits des principaux seigneurs du pays) : *Le prince de Steenhuyse, mieux connu sous le nom de comte de Gammerages, est aussi sergent de bataille. Il a été nourri dans l'habit et la profession ecclésiastique et a très bien profité dans les lettres dont il lui reste une bonne teinture, mais deux de ses frères ayant été successivement tués en duel, il a pris l'épée et s'est jeté dans les armes, et par son adresse et sa valeur, s'est fait considérer, en sorte qu'il a obtenu un vieux corps d'infanterie wallonne et a été fait en la dernière guerre sergent de bataille. Homme qui a du faste, des pensées et des termes ampoulés, parle bien mais en détour; il se souvient encore de l'art de raisonner à la scolastique, et fait entrer beaucoup d'inductions et quelque syllogisme, quoique d'ailleurs les lettres lui aient donné le lustre et l'origine, le président Richardot, très habile ministre sous l'archiduc Albert ayant planté les fondements des biens et honneurs qu'elle possède aujourd'hui. Le baron de Lembeek, sergent de bataille, est son cadet, homme de coeur et d'entreprise, et l'un des meilleurs chevaliers de cette armée. Là, il a toujours bien réussi en ses combats généraux et*

du Conseil de guerre du roi, **créé prince de Steenhuyse par la reine régente Marie-Anne, à Madrid le 3 avril 1672**, ° 1618 et † Lembeek 15 août 1680³⁰, x par contrat de mariage passé à Bruxelles le 16 juillet 1659³¹ la comtesse Marie-Claire-Eugénie-Albertine d'URSEL, bp Bruxelles le 7 octobre 1633, † Avelghem 21 août 1701, fille de Conrard, comte d'Ursel, baron d'Hoboken, et d'Anne-Marie *de Robles d'Anappes*. Ils eurent :



Épitaphe de Claire-Eugénie d'Ursel³²

particuliers. Au sujet de la belle carrière militaire d'Alexandre de Richardot, voir le certificat du prince de Ligne, publié dans J. Vanhoutte, *Van robins tot très grand nobles...* *op. cit.*, pp. 199-200. Il entra dans le service en 1641, fut plusieurs fois blessé, à Rocroi notamment, prit part à de multiples batailles et sièges et *s'est acquitté de son devoir avec toute l'approbation, valeur et satisfaction que l'on pouvoit attendre d'une personne de sa condition*.

³⁰ J. Vanhoutte, *Van robins tot très grand nobles...* *op. cit.*, p. 67.

³¹ AGR, Fonds d'Ursel, R 40 et L 416.

³² Extrait d'un manuscrit d'une collection privée.

1^o Claude-Bertin, 2^e et dernier prince de Steenhuyse, comte de Gammerages, baron de Lembeek, seigneur de Gruuthuyse, Hautcelles, Dottignies, Hiester (Heestert), Bernes, Avelghem, Oeteghem, Veremal ³³, maître de camp d'un tercio d'arquebusiers à cheval, maître de camp d'un régiment de dragons en 1695, gentilhomme de la chambre du duc de Bavière, ° Bruxelles 7 et bp 14 novembre 1660, teste à Bruxelles le 10 avril 1701, † 12 avril 1701 ³⁴, x par contrat passé à Bruxelles le 3 février 1694 ³⁵ Marie-Françoise de BOURNONVILLE, † Bruxelles 16 février 1742, fille d'Alexandre, duc de *Bournonville*, et de la princesse Ernestine-Françoise d'*Arenberg*. Sans postérité.



Lembeek

gravure de Josua de Grave intitulée
Int leger te Lembecq de 10 augusti 1675

C. De Maegd, *Een einde en een nieuw begin ; de creatie van een hof van plaisance te Lembeek in 1618*, dans *Monumenten en Landschappen*, 1998, p. 24

³³ AGR, Fonds d'Ursel, L 40. C'est ainsi qu'il est dénommé dans son contrat de mariage du 3 février 1694.

³⁴ La succession du prince de Steenhuyse était importante mais les créanciers étaient si nombreux qu'en définitive, elle apparut déficitaire. Les terres du prince furent vendues et la veuve se porta acquéreur de Steenhuyse, Gammerages et Lembeek, sans les payer en vertu des stipulations de son contrat de mariage. Les principales terres de Flandre, Avelghem, Heestert et Tiltenhove furent rachetées ou retrayées par un cousin germain du défunt, le comte Philippe-Albert d'Ursel, dit le comte de Milan.

³⁵ AGR, Fonds d'Ursel, R 40. Le contrat est passé devant maître Ch. du Trieu.



Le château d'Avelghem

Beschrijving van Avelghem, Gand, 1874, p. 184

2° Marie-Jeanne-Albertine, ° Bruxelles 7 et bp (Saint-Jacques) 11 novembre 1661.

3° François-Alexandre, ° Bruxelles 24 janvier et bp (Saint-Jacques) 26 mai 1663³⁶, sans doute mort jeune.

4° Eugène-Albert-Joseph, bp (Saint-Jacques) 10 février 1665, encore en vie en 1691. C'est sans doute lui qui est mort en Alsace le 13 octobre 1692³⁷.



³⁶ J. Vanhoutte, *Van robins tot très grand nobles... op. cit.*, p. 103.

³⁷ J. Vanhoutte, *Van robins tot très grand nobles... op. cit.*, p. 67 : registre des décès de Lembeek à la date du 13 octobre 1692 : *In Alsacia mortuus est junior frater domini nostri principis.*

PROPOS GÉNÉALOGIQUES AUTOUR DE NOS BEAUX OBJETS ARMORIÉS

Dominique de KERCKHOVE dit van der VARENT

Une plaque aux armes de la famille Cabiliau ¹

Parmi les objets divers se trouvant dans le grenier de la maison d'une de nos cousines, décédée sans descendant, nous avons trouvé une plaque frappée aux armes de la famille Cabiliau. Cette plaque est en argent, de forme ovale, incurvée, avec quatre anneaux soudés sur son envers. De quoi s'agit-il et d'où provient-elle ?

Vraisemblablement, il s'agit d'une boucle de basoche d'un garde-chasse. Elle a été confectionnée à Gand par le maître orfèvre Jean-Baptiste-Macharius Paulus, reçu à la corporation en 1757. Le poinçon, situé dans le bas de l'ovale, est difficilement lisible car il est *tréflé*, ce qui signifie que, lors de la frappe, le poinçon a rebondi et qu'en conséquence il est reproduit imparfaitement (une première fois partiellement, une seconde fois par-dessus et, comme ici, pas entièrement). Il a été identifié par Jean-Jacques van Ormelingen ².

Les armes sont celles utilisées par les Cabiliau de Triponseau avec l'ajout de supports, non officiels et peu usités par cette famille. Elles s'énoncent comme suit : *de gueules à deux cabillauds adossés d'argent ; cimier : un cabillaud d'argent posé en pal la queue en haut engoulant un heaume d'argent de fasce, grillé et colleté d'or, au bourrelet et lambrequins d'argent et de gueules. Supports : deux sauvages au naturel marinés.*

Cette plaque appartenait à Gisèle de Kerckhove, veuve de Fernand d'Hoop et fille de notre grand-oncle, Charles de Kerckhove, et de son épouse, Irma Le Fevere de ten Hove.

¹ Nous utiliserons les abréviations suivantes dans les notes de bas de page :

AGR - Archives générales du Royaume à Bruxelles.

AGR, CC - Archives générales du Royaume, Chambre des comptes.

AKO - Acten en contracten (Registres des actes et contrats des échevins d'Audenarde).

AM - Audenaerdsche Mengelingen (L. Van Leerberghe et J. Ketele).

HGOKO - Handelingen van de Geschied- en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde (Annales du Cercle d'histoire et d'archéologie d'Audenarde).

SA - StadsArchief (Archives de la ville) O=Oudenaarde, G=Gent, B=Bruges, etc.

SVG - Staat van Goederen (États de biens) O=Oudenaarde, B=Bruges.

² J.-J. van Ormelingen précise que cet orfèvre utilisait quatre marques de tailles différentes, représentant une jaquette d'homme : celle-ci est la troisième. L'orfèvre en question a été traité dans l'ouvrage : C. Vandenbussche, J.-J. van Ormelingen et J. Van Douvne, *Biografisch Lexicon van de Gentse edelsmeden in de 17^{de} en 18^{de} eeuw, 1757-1796*, Gand, 2012, pp. 186-189.



Boucle de basoche aux armes Cabiliau

Collection de l'auteur

Elle la tenait vraisemblablement de sa mère, dont elle hérita la maison familiale des Meurant, n° 80 rue Hoogpoort, à Gand. Irma était la fille de Marie-Cyrelline Meurant, épouse de Paul Le Fevere de ten Hove, petite-fille de François Meurant, époux de Marie-Constance de Noiseville du Breuil, laquelle était fille de Marie-Anne de Cabiliau, dernière des filles de Ferdinand de Cabiliau, seigneur de Triponseau³.

Mais pour qui cette plaque a-t-elle été faite ?

L'absence du poinçon-date de Gand ne permet pas de préciser son année de fabrication. Elle ne peut avoir été faite pour ledit Ferdinand, mort à 43 ans en 1746. Peut-être pour son épouse Jeanne-Marie Walckiers, fille du riche Corneille Walckiers, conseiller de l'empereur Charles VI, commis et receveur général de la province de Flandre. Mais est-ce possible, compte tenu du fait

³ Une généalogie de la famille Cabiliau de Triponseau est donnée en annexe.

que Jeanne-Marie se remaria en 1759 ? Nous avancerons une autre hypothèse plus loin. Il nous faut d'abord conter les heurs et malheurs de Jeanne-Marie Walckiers.

En 1740, son père acquit l'importante seigneurie hautaine d'Oostwinkel et ses dépendances⁴. Il mourut en 1746, laissant un fils et au moins trois filles, nés de son union avec Marie van Langenhove, à savoir :

1° Jean-Joseph, héritier d'Oostwinkel, qui mourut le 17 février 1758. Il était très fortuné. Il habitait Gand, une maison, au coin du Kauter et de la rue Korte Meise, très richement meublée et il possédait des tableaux de grande valeur. Il avait plusieurs domaines dont Oostwinkel avec toute la seigneurie, le château, le moulin banal, l'auberge près du cimetière qui devint la maison communale par la suite, et pas moins de six fermes, dont une acquise après la mort de son père. C'était un fief avec motte, cour censale, colombier, habitation et bâtiments divers. Malgré trois mariages successifs, il n'eut qu'un fils, Jean, qui mourut sans alliance peu de temps après son père⁵. Leur succession fut âprement disputée entre les trois filles de Corneille ou leurs héritiers.

2° Jeanne-Marie, qui reçut probablement d'abord le fief de Mosbeke. Elle était veuve de Ferdinand de Cabiliau et se remaria, le 18 mars 1759, avec Jean Carrel, ancien officier au service de France, vraisemblablement en rupture de régiment et réfugié à Bruxelles.

3° Marie, veuve de Guillaume Verbraecken et remariée avec Albert-Joseph Wouters. C'est elle qui gagna le premier procès et hérita du château d'Oostwinkel. Elle mourut sans enfant en 1773, d'où un nouveau procès entre Jeanne-Marie et les héritiers de sa sœur Anne-Catherine.

4° Anne-Catherine, épouse d'Emmanuel-Charles van Hoobrouck, seigneur d'Asper, de Zynghem et d'Axelwalle. Elle était décédée le 26 décembre 1742, mais laissait plusieurs enfants dont deux fils : Ferdinand et Henri qui eurent descendance et deux filles : Jeanne, qui épousa le 25 août 1769 Renier, baron de Bommel, et Marie-Jeanne, qui épousa le 16 novembre 1776 Albert de Cabiliau, major au régiment de Clerfayt, âgé de 57 ans. Il était le frère puîné de Ferdinand, mari de Jeanne-Marie Walckiers. Emmanuel van Hoobrouck se remaria avec Éléonore, baronne de Schifer et Freyling. Il eut douze enfants en

⁴ Oostwinkel relevait de la châtellenie du Vieux-Bourg de Gand. C'était une seigneurie avec un foncier de 6 bonniers de terres labourables et 33 bonniers de prairies, avec château, basse-cour, trois justices, arrière-fiefs, etc. Mosbeke était un sous-fief d'Oostwinkel, avec un foncier de 33 bonniers, aussi acquis par Corneille. Le tout fut mis en vente avec la baronnie de Leyschoot (dépendant d'Oostwinkel) le 28 février 1788 par les héritiers Cabiliau-Walckiers. Les Maldeghem en avaient été très longtemps les propriétaires. En 1713, le comte Jean-Dominique de Maldeghem les avait vendus à un certain Pierre Dumoncheaux qui revendit Oostwinkel en 1740 à Corneille Walckiers.

⁵ Internet : *Ons Meetjesland*, 1983, 16^{de} jaargang, nr. 2, *Oostwinkel*. Cet article est intéressant pour les informations extraites de documents importants mais pêche par beaucoup d'imprécision.

tout, dont, né du second lit, le célèbre feld-maréchal lieutenant Constant van Hoobrouck d'Asper, un des meilleurs généraux de l'Autriche de la fin du XVIII^e siècle. Il mourut à la tête de l'aile gauche de l'armée autrichienne à la bataille de Wagram, le 6 juillet 1809.

Jeanne-Marie gagna le second procès. Ce ne fut pas sans d'énormes frais de justice. Elle résida durant les étés 1776 à 1779 au château d'Oostwinkel, mais elle était couverte de dettes. Elle n'avait même plus de quoi payer le loyer de son habitation à Bruxelles. Le 10 novembre 1780, le mobilier du château fut vendu aux enchères pour une somme de 1.239 florins ⁶. Lorsqu'elle mourut à Bruxelles le 28 avril 1783, elle avait encore un passif de plus de 10.000 livres. Oostwinkel fut mis en vente avec la baronnie de Leyschoot, le 28 février 1788.

La situation financière de notre dame d'Oostwinkel fut aggravée par les dépenses inconsidérées de son second mari ainsi que par les malheurs de son fils et héritier principal, François-Xavier de Cabiliau. Celui-ci avait épousé une riche patricienne de Bruges, Thérèse-Constance de Wree dit *Veranneman*, décédée le 4 avril 1755, trois jours après la naissance de sa fille, qui était son second enfant, l'aîné étant Ferdinand-François dont nous parlerons plus loin. François-Xavier était membre du Conseil de Bruges (second banc des échevins) depuis 1755 lorsque, pour une raison inconnue, il fut destitué de ses fonctions et mis sous curatelle, le 13 mars 1759. Le notaire François Corthals, nommé curateur des biens qui lui avaient été retirés, rendit compte de sa mission le 11 janvier 1760. Il possédait une propriété (*pachtgoed*) à Sint-Antheunisbergh (Lottum, duché de Gueldre) avec château, pêcherie, etc., venant vraisemblablement de son arrière-grand-mère van Heekeren, de nombreux biens et rentes à Oordegem (pays d'Alost), venant de sa grand-mère Lichtervelde, des biens à Gand, près d'Audenarde (Brugelette à Orroir ?), et à Bruyelles (Hainaut), venant des Cabiliau, mais il n'est nullement question de Triponseau, bien qu'il soit appelé *François-Xavier de Cabbilauw de Trisponseau* (sic) ⁷.

Aurait-il vendu cette seigneurie ? La famille de Wree fut vraisemblablement à l'origine de cette mise sous tutelle. Dans le rapport du notaire, le second mari de sa mère, Jean Carrel, est cité plusieurs fois. Les de Wree lui reprochaient de ne rien faire de ses dix doigts et de dilapider la fortune de sa femme. En 1762, François de Wree, beau-père de François-Xavier et voué des enfants nés de sa fille Thérèse décédée, et François-Xavier lui-même intentèrent un procès devant les échevins de Bruges contre ledit Carrel, curateur de la maison mortuaire de Ferdinand-François. Il avait vendu une partie de terres grasses à Sint-Pieterskapelle ⁸. Le 14 mars 1770, il vendit aussi la maison appelée

⁶ Voir ci-dessus.

⁷ SAB, Liste des magistrats de la ville et dossier R 207 SVG 2^d reeks, 11877 (1760).

⁸ SAB, Procès, 1872/148786 (1762).

Crakauw au 85 de la *Vlamingstraat*, qui avait été acquise par Ferdinand le 27 mars 1738 ⁹.

François-Xavier quitta Bruges et partit pour Bruxelles où, le 10 octobre 1759, il se remaria dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg avec Marie Zöpfel, fille de Joseph-Antoine, maître des fourrages de la cour de Bruxelles, et de Marie de Brosse. Nous ignorons s'il eut des enfants de ce mariage et ce qu'ils devinrent ¹⁰. Quant à Ferdinand-François, son fils né du premier mariage, il eut une destinée déplorable. Il était officier dans le régiment de Murray lorsqu'il tomba amoureux d'une bourgeoise de Bruxelles, Anne-Marie Gillent. Une lettre de sa grand-mère au bailli d'Oostwinkel du 18 novembre 1777 l'autorisait à se retirer au château d'Oostwinkel à la condition qu'il renonce à son mariage insensé, mais il persista. Après la naissance hors mariage d'une première fille, il épousa en 1780 sa maîtresse malgré l'opposition formelle de sa famille. Il fut déshérité par sa grand-mère qui interdit de lui laisser accès dans son château d'Oostwinkel ¹¹. Il vécut à Bruxelles ayant eu six enfants, tous décédés jeunes à l'exception d'une fille, Marie-Anne, qui épousa à 41 ans Charles Bischoff, dont elle n'eut pas d'enfant.

Pour terminer, notre hypothèse la plus vraisemblable est que notre plaque armoriée a été confectionnée pour Albert de Cabiliau, major au régiment de Clerfayt, époux de Marie-Jeanne van Hoobrouck dont nous avons parlé ci-dessus. Le couple décéda sans enfant, ayant pour héritier le ou les enfants de leur nièce, Marie-Anne de Cabiliau, dernière fille de Ferdinand et de Jeanne-Marie. Elle avait épousé Pierre-Casimir de Noiseville du Breuil, ancien officier au service de France. Elle hérita, en partie du moins, d'Oostwinkel. En 1785, le ou les héritiers de la douairière de Noiseville, née de Cabiliau d'Oostwinkel (sic), dans une lettre au bailli de la seigneurie se plaignaient du retard dans le paiement des rentes seigneuriales. Le texte insiste sur les droits de chasse et de volerie (*Jagerye en Volgerye*) d'Oostwinkel et de Leyschoot qui constituent une libre seigneurie tenue de personne ¹². Nous avons dit qu'elle eut au moins une fille, Marie-Constance, qui épousa Albert Meurant. Les Meurant vécurent à Gand où sont nés leur fils et leur petite-fille, qui épousa Paul Le Fevere de ten Hove, comme dit ci-dessus.

⁹ SAB, Cadastre : Oude Kadasternumber OLV/0207.

¹⁰ Il se pourrait qu'il s'agisse des Cabiliau vivant en Bavière au siècle suivant, cités par J.-B. Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 350. Selon son acte de mariage à Bruxelles, il était pour lors militaire au service de l'armée autrichienne aux Pays-Bas. Il entra dans le régiment impérial de Vierset, créé en 1763.

¹¹ Internet : *Ons Meetjesland*, op. cit. : lettre au bailli De Grave ou il est dit ... (*de Jonker*) *een seer ongelucky houwelijck en heeft den stad verlaeten. De domestiquen moghen hem niet toelaten noch acces noch verblijff te nemen in de kasteel, mits de caemers gesloten ende de sleuten bij hen houdende ...*

¹² Voir ci-dessus, lettres au bailli d'Oostwinkel.

Annexe : Cabiliau, branche de Triponseau

Nous avons publié dans *Le Parchemin* en 1995 une généalogie de la famille Cabiliau. Nous reprenons celle-ci avec Guillaume, second fils de Jean Cabiliau (degré V)¹³.

VI. Guillaume CABILIAU, fils de Jean et d'une van den Broucke, trois fois échevin et deux fois voué d'Audenarde entre 1463 et 1476. Il vendit une perche de terre à Petegem en 1471¹⁴. Après son second mariage, il partit habiter Ninove, où il mourut. Ses biens furent partagés le 29 mars 1500 en présence de son frère, sire Gilles Cabiliau¹⁵.

Il x A) *jonkvrouw* Marguerite GHINGHEBEERS¹⁶, † en 1478, fille de Inghel et de Claire *Babuers*. Elle possédait des terres à Runegem, Bevere, Stuvegem et un fief à Petegem, *de Savaets*¹⁷. Guillaume Cabiliau en fit le relief au nom de son fils en 1478¹⁸. Ses enfants héritèrent en septembre 1480 de terres à Wortegem venant de ses parents Englebert Ghinghebeers et *jonkvrouw* Claire *Babuers*, en compagnie de leur tante Elisabeth, épouse de Guillaume van der Borgh¹⁹. Il x B) N.N., de Ninove.

Il eut du premier lit :

1° Melchior, échevin d'Audenarde en 1531, 1535 et 1537, † sans enfant en 1554. Il habitait rue Basse²⁰. Il x par contrat du 17 août 1527 *jonkvrouw* Marie CABILIAU²¹, † en 1544, sans enfant, fille de Gilles, drapier rue Haute. Ses héritiers furent ses neveux *jonkvrouw* Marguerite van Coye, épouse de Gayfier Cnudde, Arnould Cabiliau, Marguerite, épouse de Pierre Robbins, Josine, Ursule, épouse de Jean Letterwerc, tous enfants de Jacques Cabiliau et de Louise de Grave, Adrien, Colard, Barbe, épouse de Georges de Poortere, Georges et Marguerite Happart²².

2° Guillaume, qui suit sous VII.

3° Marguerite.

¹³ D. de Kerckhove, *Corrections à la généalogie de la famille Cabiliau*, dans *Le Parchemin*, 1995, p. 188. Nous avons ajouté des informations complémentaires à la généalogie parue dans *ANB*, 1868, pp. 77-83.

¹⁴ AGR, CC, n° 14328, Comptes du bailli de Petegem, février 1471-décembre 1472.

¹⁵ SVG0, XI, f° 15v.

¹⁶ AKO, 1480-1492, f° 260.

¹⁷ SVG0, IX, f° 80 et E. Verroken, *Petegem*, dans HGOKO, 2004, p. 37.

¹⁸ AGR, CC, n° 14328, Comptes du bailli de Petegem, juillet 1477-juillet 1478.

¹⁹ SVG0, IX, f° 114v.

²⁰ SVG0, XXII, f°s 62-63.

²¹ AKO, 1527, f° 66.

²² SVG0, XIX, f°s 180-181.

4° Élisabeth, plus citée en 1500.

5° Marie x Jean van SIJNEGHEM.

Et du second lit :

6° Josse x Ninove Catherine BAUWINS, fille de Gilles. Ils eurent deux fils, Jean et Josse, qui moururent sans alliance avant le 28 février 1539. Leur succession retourna entièrement à maître Gilles Bauwins, père ou frère de Catherine, qui était représenté à Audenarde par Arnould (de Kerckhove dit) van der Varent, fils d'Antoine²³.

7° Jeanne.

8° Marie.

9° Georges, vraisemblablement le Georges Cabiliau, du diocèse de Cambrai (rive droite de l'Escaut), inscrit à l'Université de Louvain en 1477²⁴. Le 10 décembre 1530, un Georges Cabiliau, fils de Guillaume, prit en location avec son cousin, Jacques Cabiliau, fils de Jacques, une maison rue du Chat, appartenant à la prieure de l'Hôpital, qui était à l'époque Catherine Cabiliau.

10° Agnès x par contrat signé devant les échevins le 1^{er} octobre 1582 Michel BAUWINS, fils de Christophe²⁵.

VII. Guillaume CABILIAU, dit fils de Guillaume l'ancien, habitant rue Basse. Il est inscrit sur la liste des membres de la gilde Saint-Georges, le 20 mai 1498²⁶. Le 9 septembre 1522, il acheta à Remy van de Raspaille la maison, rue Haute, appelée *t'Swarte Leenkin*, et le 31 septembre 1536, il est dit aussi propriétaire d'une maison près du cimetière de Sainte-Walburge, non loin du mur du couvent des Frères Mineurs²⁷. Il était maître tapissier. Lors de son décès, il employait huit ouvriers dans son atelier²⁸. Ses biens furent partagés le 5 novembre 1540²⁹.

Il x A) *jonkvrouw* Josine PORRETS. Il présenta ses biens le 7 février 1519. Dans cet acte, il est dit aussi que son fils aîné Guillaume héritait de Sybille Cabiliau, sa tante³⁰.

²³ AKO, 1539, f° 154.

²⁴ A. Schillings, *Matricule de l'Université de Louvain*, t. II, p. 359, n° 181.

²⁵ AKO, 1582, f° 45 v, contrat signé par maître Georges Cabiliau, frère de l'épouse.

²⁶ AM, t. VI, pp. 93 et suiv.

²⁷ AKO, 1522, f° 56 v ; 1536, f° 224 et 1538, f° 71v.

²⁸ I. de Meÿter et M. Vanwelden, *Tapisseries d'Audenarde du XVI^e au XVIII^e siècle*, Tielt, 1999, p. 41.

²⁹ SVGO, XIX, f°^{os} 63-65.

³⁰ SVGO, XIV, f° 111.

Il x B) 13 septembre 1521 ³¹ *jonkvrouw* Jeanne van HENEGAUW, fille de Jean et veuve de N. *van der Bruggen*. Le 7 mai 1544, elle comparut devant les échevins avec sa fille Gertrude pour solder un achat fait par son mari Guillaume d'une maison qui appartenait à Anne Cabiliau, religieuse au couvent de la Biloke à Gand ³². Ses biens furent partagés, le 17 mars 1549, entre Philippe van der Bruggen, Pierre van Steenweghe, époux de Jorine van der Bruggen, Gilles Steurbant, époux d'Adrienne van der Bruggen, Jean Cabiliau et feu l'épouse du *signor* Jean-Martin Figorole. Elle habitait rue du Chat ³³.

Il eut du premier lit :

1° Guillaume, dit le jeune, qui suit sous VIII.

2° Gilles.

3° Jacques.

4° Josine, plus citée avec ses frères Gilles et Jacques, en 1540.

5° Élisabeth, † Anvers 1581, x Adrien de MOOR ³⁴.

Il eut du second lit :

6° Jean, peut-être celui qui est enterré avec son frère Jacques dans l'abbaye de Ninove ³⁵.

7° Antoine, religieux.

8° Gertrude x un Espagnol, le *signor* Jean-Martin FIGOROLE, homme de la garde du landgrave de Hesse. Il était prisonnier de l'empereur dans le château de Bourgogne lorsqu'on partagea les biens de sa femme, le 21 mars 1549 ³⁶.

VIII. Guillaume CABILIAU, qualifié seigneur de Sonnebeke. Sept fois membre du Magistrat d'Audenarde entre 1532 et 1537, il mourut receveur de la ville en charge. Il habitait rue Basse. Ses biens furent partagés le 6 décembre 1557. Ses fiefs patrimoniaux, venant de Melchior, furent dévolus à son fils aîné Melchior. Il possédait un fief à Maarke, tenu du baron de Pamele de sa cour de Kerkem, un fief à Wortegem, tenu de Oud-Mooregem, la vice-couture appelée *Sanaets* (*Sonnebeke* ?), tenue du château de Petegem (*Sanaets* fut relevé au

³¹ AKO, 1521, f° 61v.

³² AKO, 1544, f° 106.

³³ SVGO, XXI, f°s 86-86v.

³⁴ SVGO, XXXI, f° 299-300. Adrien et Élisabeth de Moor eurent : Adrien, François et Barbe, épouse de Corneille van der Mandere, et Jean, déjà décédé en 1581, laissant quatre enfants.

³⁵ B^{on} Béthune, *Épitaphes et monuments des églises de la Flandre*, Bruges, 1900, p. 84.

³⁶ SVGO, XXI, f°s 94-95.

nom de son fils Melchior le 30 août 1557³⁷), des terres à Wortegem, Zegelsem, Edelare, Petegem, et avait acquis une engagère à Bellegem avec maison. Il devait une rente viagère à dame Anne Cabiliau (sa fille ?), religieuse à Gand, à Antoine et Marie Cabiliau. Il possédait deux maisons rue Basse³⁸.

Il x Marguerite de MOOR, fille de Gaspard qui habitait rue du Chat. Elle hérita de sa sœur Marie le 5 novembre 1547, avec ses sœurs Catherine, épouse de Jacques van den Bossche, et Madeleine, épouse d'Arnould Rullins, ainsi que ses frères Nicolas et Jacques³⁹. Ses biens furent partagés le 27 octobre 1578. Elle avait hérité de son père une terre de 5 bonniers à Orroir, avec maison et basse-cour construites sur une motte, tenus du seigneur de Bergen, et 5 autres bonniers tenus du sénéchal de Hainaut. Elle hérita également de son frère Nicolas deux fiefs à Wylegem, tenus de l'abbé de Saint-Pierre, un fief à Sint-Denis-Boekel, tenu du *jonkheer* Josse Borluut, un fief à Asper, tenu du seigneur de Ouwegem, un autre à Petegem, tenu du château, etc.⁴⁰. On ignore à quel titre, le 5 mai 1590, Agnès de Saint-Genois, tenante de la maison mortuaire de François Cabiliau, seigneur de Mullem, intervint dans l'héritage de Marguerite Smoors (sic), veuve de Willem Cabiliau, déclarant son représentant le *jonkheer* Jacques de la Haye⁴¹. Guillaume fut père de :

1° Melchior, qui suit sous IX.

2° Balthazar, † sans enfant. Il est qualifié *jonkheer* dans les registres de la ville d'Audenarde, dont il fut échevin et voué à dix reprises entre 1585 et 1600, et bourgmestre en 1595.

3° Guillaume, innocent.

4° Anne.

5° Marguerite.

6° Jeanne x Jacques CABILIAU, habitant rue Basse.

IX. Melchior CABILIAU naît vers 1549. Âgé de 22 ou 23 ans, il fut déclaré disparu à la bataille de Lépante en 1571. Sa mère Marguerite de Moor, son beau-frère Jacques Cabiliau et son frère Balthazar le déclarèrent aux voués

³⁷ AGR, Inventaire n° 469, Fiefs relevant de Termonde à Petegem, n° 5291.

³⁸ SVGO, XXIII, f^{os} 278-279.

³⁹ SVGO, XXI, f^{os} 7-8.

⁴⁰ SVGO, XXXI, f^{os} 19-21.

⁴¹ AKO, 1590, f° 95.

d'Audenarde⁴². Il réapparut néanmoins, se maria et sera, par la suite, qualifié de seigneur de Triponseau, châtelain et bailli de Warneton⁴³.

Il x 11 mai 1582 Jeanne de LANNOY, fille de Martin, chevalier, seigneur de Lesdaing et de Hautpont⁴⁴, et de Jacqueline *Cottrel*, dame de Triponseau⁴⁵.

Le 18 janvier 1590, Marie Barmerin, fille de Paul, âgée de 22 ans et émancipée, céda à messire Melchior Cabiliau, chevalier, seigneur de Clarance (Sanaes?), le fief de Brugelette à Orroir, Pontaronne et Escanaffles⁴⁶. En 1618, Melchior Cabiliau, qualifié de seigneur de Sanaes et habitant Orroir, acheta la bourgeoisie foraine d'Alost. Son petit-fils, Jean-Baptiste fils de Mathias, est lui aussi inscrit comme bourgeois d'Alost⁴⁷. Melchior fut père de :

X. Mathias CABILIAU, seigneur de Triponseau, Brugelette, capitaine réformé au service de Hollande⁴⁸, etc., † 10 août 1670, x 1619 Valentine de la CORNHUSE, chanoinesse d'Andenne, fille de Charles, seigneur du lieu, et d'Isabelle *de Tenremonde*, dont entre autres :

1° Jean-Baptiste, qui suit sous XI.

2° Dominique-Joseph, qui suivra sous XIbis.

XI. Jean-Baptiste CABILIAU, seigneur de Triponseau et de Cavrine, major de cavalerie, capitaine et gouverneur de Lierre, x Françoise de la WOESTYNE, fille de Jean, seigneur de Gramez, † 30 mars 1628, et de Claire *Papin*, dont :

XII. Arnould-Mathias CABILIAU, seigneur de Triponseau et de Brugelette, capitaine au service d'Espagne puis des États Généraux, céda Triponseau à son cousin Joseph-Albert. Il x Anvers Anne-Marie della FAILLE, † Anvers 8 février 1716, inhumée à Notre-Dame, veuve de Philippe-Marie *della Faille*, seigneur d'Estaimpuis, fille d'Alexandre *della Faille*, chevalier, seigneur d'Archennes, écoutezte d'Anvers, † 1728, et d'Anne-Marie *van Breuseghem*, † 1686. Ils eurent deux filles : Henriette, béguine, et Jeanne, † sans alliance.

⁴² AM, IV, p. 391.

⁴³ Inventaire sommaire des archives départementales du Nord antérieures à 1790, t. V, 53, f° 90.

⁴⁴ A. de Lannoy, *Généalogie des différentes branches issues de l'union de Jean de Lannoy, écuyer seigneur d'Ogimont, de la Motterie, etc..., et d'Ysabel du Mez, dite de Croix*, dans *Tablettes du Hainaut*, t. IV, Hombeek, 1959, p. 29.

⁴⁵ Un autre Melchior *Cabiliau* aurait épousé Jossine *de Lannoy*, fille de François, seigneur d'Inglemarezt, et de Marie *de Fratissart*, dame de Courtembus. Toutefois, la date de naissance de cette Jossine (2 octobre 1598) permet d'éviter de confondre ces deux alliances Cabiliau-Lannoy (voir : *Tablettes de Hainaut*, t. IV, p. 60).

⁴⁶ AKO, 1596, f° 80.

⁴⁷ H. Van Isterdaele, *Buitenpoorters van Aalst*, reg. 2040, f° 121v et 2041, f° 79v.

⁴⁸ OGHB, Fonds de Jonghe, notaire Henri Duprenne à Bruxelles. Il est cité dans un acte du 5 avril 1679 avec Ernest de Chandos, capitaine réformé dans le régiment de Lorraine, et Jean Babien.

XIbis. Dominique-Joseph CABILIAU, ° Tournai (bp Saint-Brice) 21 novembre 1622, major de dragons au service du roi d'Espagne, puis colonel au service des États Généraux, † Maestricht 19 février 1672, y inhumé chez les Dominicains, x Gueldre Anne-Marie van HEETEREN, fille de Théodore, avoué héréditaire du duché de Gueldre, et d'Agnès *Denke*, dont il eut :

XII. Joseph-Albert (de) CABILIAU, seigneur de Triponseau, capitaine d'une compagnie haut-allemande, échevin de Gand en permanence soit des Parchons, soit de la Keure, entre 1702 et 1734, ° Gueldre 1^{er} octobre 1670 et † Gand 3 janvier 1759, inhumé chez les Dominicains, x Gand (Saint-Michel) 1^{er} mai 1696 (tt. : noble Jean-Joseph *Rodriguez* et demoiselle Anne-Catherine *Borluut*) Marie-Barbe de LICHTERVELDE, † 14 avril 1734, inhumée chez les Dominicains, fille du baron Pierre-François, seigneur de Vroylande, et de Barbe-Jacqueline *Stalins*, dame de Laethem et de Gheluwe, celle-ci fille de Gilles *Stalins*, seigneur de Moesscher-Ambacht et d'Oosthove, conseiller et receveur général de Flandre Occidentale, et d'Anne-Marie *de Scheppere*, dont :

1° François-Joseph, échevin de Gand entre 1727 et 1734, ° Gand (bp Saint-Michel) 5 juillet 1698, † 3 novembre 1735, inhumé chez les Dominicains.

2° Dominique-Hyacinthe, religieux de l'abbaye Saint-Pierre, sous le nom de dom Amand, ° Gand (bp Notre-Dame de Saint-Pierre) 3 novembre 1699 et † 8 février 1761.

3° Arnould-Philippe, ° Gand (bp Saint-Bavon) 30 mars 1701 (ss : noble seigneur Arnold-Mathias *de Cabiliau* et noble dame Barbara-Catherine *Borluut*), † 2 août 1748, prévôt de l'abbaye d'Eename.

4° Ferdinand-Charles, qui suit sous XIII.

5° Anne-Jeanne-Hermanne, ° Gand (bp Saint-Nicolas) 17 mai 1706 (ss : noble Jean-Joseph *Rodriguez d'Evora y Vega*, marquis de Rodes, baron de Berleghem, premier panetier de Flandre, etc., et noble dame Anne-Émerentienne *van der Lynden*, veuve de noble François-Joseph *Dognies*, baron de Courrières, général, chevalier de Sa Majesté catholique et gouverneur de Courtrai), y † sans alliance 27 mai 1781, inhumé chez les Dominicains.

6° Marie-Françoise, ° et bp Gand (Saint-Bavon) 22 mars 1710 (ss : noble seigneur Ignace *de Courtewille*, seigneur d'Audegoede, conseiller de Gand, et noble dame Anne-Marie *van Hekeren*, veuve de Dominique *de Cabiliau*, seigneur de Triponseau).

7° Thérèse-Barbe-Élisabeth, ° Gand (Saint-Bavon) 18 décembre 1711 (ss : noble seigneur François-Joseph *de Cabiliau* et noble dame Anne-Jeanne *de Cabiliau*), y † 3 avril 1783, inhumée à Saint-Michel, x 4 février 1743 (tt. : noble Albert *de Cabiliau* et Charles-Jean-Frédéric *Sleypen*) Sébastien-François-

Joseph d'HANE, seigneur de Stuyvenberghe, capitaine au service impérial, veuf de Thérèse *de Casemaker*, ° Gand (bp Saint-Michel) 15 mars 1715, y † 20 décembre 1752, fils de Jean-Jacques, seigneur du même lieu, et d'Anne-Thérèse *Le Waitte*.

8° Albert-Joseph-Xavier, ° Gand (Saint-Bavon) 16 décembre 1714 (ss : noble seigneur Albert-Xavier *Triest*, baron d'Auweghem, comte de Saint-Remy, et noble dame Marie-Isabelle-Ernestine *de Gand*, fille d'André, comte de Liberchies, et veuve d'Alexandre *du Faing*, comte de Hasselt, baron de Jamoigne), † 9 mars 1715.

9° Josèphe-Catherine-Hyacinthe, ° Gand (Saint-Bavon) 14 avril 1716 (ss : noble seigneur Dominique-Hyacinthe *de Cabiliau* et noble dame Marie-Françoise *de Cabiliau*), † 20 mars 1794, sans alliance.

10° Marie-Jeanne-Philippine, ° 19 avril 1718 (ss : noble seigneur Arnould-Philippe *de Cabiliau* et noble dame Anne-Jeanne *de Cabiliau*), † 9 juin suivant.

11° Albert-Jean-Philippe, major au régiment impérial de Clerfayt, ° Gand (Saint-Bavon) 30 août 1719 (ss : noble seigneur Arnould-Philippe *de Cabiliau* et noble dame Anne-Jeanne-Hermanne *de Cabiliau*), † subitement 9 décembre 1782, x Gand (Saint-Bavon) 16 novembre 1776 Marie-Jeanne van HOOBROUK, ° Gand (bp Saint-Bavon) 30 octobre 1740, † sans enfant, fille d'Emmanuel-Charles, seigneur d'Asper, Synghem et Mooreghem, et d'Anne-Catherine *Walckiers*, sa première femme.

XIII. Ferdinand-Charles de CABILIAU ⁴⁹, ° Gand (bp Saint-Bavon) 23 novembre 1702, † Bruges 19 janvier 1746, inhumé en l'église des Récollets le 1^{er} février ⁵⁰, seigneur de Triponseau, capitaine au régiment de Ligne au service impérial, échevin du Franc de Bruges et commis des impositions de cette ville. Il x Gand (Saint-Michel) 20 février 1729, Jeanne-Marie WALCKIERS, dame de Mosbeke et d'Oostwinkel ⁵¹, fille de Corneille et de Marie *van Langenhove*, veuve de Marc *de Cort* ⁵². Le 18 mars 1759, elle épousa en secondes noces à Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles (tt. : Philippe-François *Moncornet* et François *Deschamps*) Jean *Carrel*, capitaine au service de France, et mourut à

⁴⁹ À Bruges, le nom est généralement accompagné de la particule et écrit *Cabilliau*.

⁵⁰ Son monument portait les seize quartiers qui sont : Cabiliau, Lannoy, Cornhuse, Tenremonde ; Heeteren, Aefferden, Denken, van Heren ; Lichtervelde, Preudhomme d'Hailly, Renesse, Arckel ; Stalins, Canin, Scheppere, van Heldere.

⁵¹ Internet : *Ons Meetjesland op. cit., Oostwinkel*. Corneille *Walckiers* eut un fils Jean-Joseph *Walckiers*, seigneur d'Oostwinkel, † Bruxelles (Sainte-Catherine) 21 août 1768, marié trois fois : A) 1^{er} avril 1734 avec Marie-Louise *van den Hecke*, veuve d'Édouard *de Moens* : x B) Catherine-Benoîte *Schut*, † 1758 ; x C) Isabeau *Anthoine*, † 1780. Il eut un fils du premier lit : Josse, mort sans descendance peu de temps après son père.

⁵² OGHB, Fonds de Jonghe, notariat de Brabant, t. VII, n° 521, notaire Ignace van de Velde, farde 36801, 9 mars 1730. Jeanne-Marie *Walckiers*, épouse de Ferdinand de Cabiliau, hérite avec ses frères et sœurs de son demi-frère, Jean-Baptiste de Cort.

Bruxelles, même paroisse, le 28 avril 1783. Elle eut de son premier mari (tous ° Bruges, bp Notre-Dame sauf la dernière) :

1° Marie-Cornélie-Jeanne-Ferdinande, ° 6 décembre 1729 (ss : noble Anselme *de Peelaert*, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Steenmaere, Croonvoorde, au nom de noble Charles Walckiers, et demoiselle Marie-Barbe de Lichtervelde, épouse de noble Joseph-Albert *de Cabiliau*, seigneur de Triponseau), † Gand 1^{er} février 1730.

2° Joseph-Albert-Ferdinand-Jean, ° 23 et bp 26 janvier 1731 (ss : noble Joseph-Albert *de Cabiliau*, seigneur de Triponseau, et demoiselle Marie *van Langenhove*), décédé jeune.

3° François-Xavier, qui suit sous XIV.

4° Anne-Jeanne-Josèphe-Ferdinande, ° 16 mars 1733 (ss : noble Jean-Joseph *Walckiers* et demoiselle Anne-Jeanne-Hermanne *de Cabiliau*).

5° Charles-Eugène-Ferdinand-Josse, ° 3 juin 1734 (ss : noble Charles-Ferdinand *Legillon*, seigneur de Wulsberghe, et demoiselle Thérèse-Barbara *de Cabiliau de Triponseau*), † après 1764⁵³.

6° Joséphine-Caroline-Catherine-Ferdinande, ° 6 juin 1736 (ss : noble Ferdinand *van Hoobrouck*, seigneur d'Asper, Synghem, Axelwalle, etc., et demoiselle Joséphe-Catherine *de Cabiliau*).

7° Marie-Anne, ° Gand 1743, y † 13 février 1780, inhumée à Saint-Martin d'Ackerghem, x Bruxelles (Notre-Dame de la Chapelle) 23 août 1761 (tt. : noble Jean *Carel*, beau-père de l'épouse, et noble François *de Cabiliau*, frère de l'épouse) Pierre-Casimir de NOISEVILLE du BREUIL, natif de Normandie, paroissien de Saint-Georges à Anvers, ancien officier au service de France⁵⁴.

⁵³ SAB, Wezenregisters 164-1775, f° 48v.

⁵⁴ Pierre-Casimir et Anne-Jeanne *de Noiseville* furent parents (entre autres ?) de : Marie-Constance *de Noiseville*, ° Bruxelles 1768, † Gand 22 avril 1858, x Albert *Meurant*, propriétaire terrien, habitant n° 80 rue Hoogpoort à Gand, dont :

II. François-Joseph-Marie *Meurant*, ° Saint-Vaast 25 janvier 1795, † Gand 20 octobre 1875, x Odille-Cornélie-Ghislaine *Byl*, ° Grammont 26 janvier 1805, † Gand 11 janvier 1875, fille de Jacques et de Catherine *van Hereweghe*, dont :

1° Hector, propriétaire terrien, sans profession.

2° Marie-Cyrriline, qui suit sous III.

3° une fille x François *Gheldof*, industriel.

III. Marie-Cyrriline *Meurant*, ° Gand 5 septembre 1838, y † 28 novembre 1929, x Paul-Louis-Baptiste *Le Fevere de ten Hove*, ° Gand 25 septembre 1843, y † 30 juin 1905, dont deux enfants :

1° Prosper, ° Gand 18 mai 1869, y † sans enfant 5 mars 1941.

2° Irma, ° Gand 23 mai 1871, y † 17 octobre 1941, x Vinderhoute 27 mai 1908, Charles *de Kerckhove dit van der Varent*, dont un fils, † enfant, et deux filles, † sans descendance. Elles héritèrent de la maison familiale des Meurant, rue Hoogpoort.

XIV. François-Xavier de CABILIAU, seigneur de Triponseau, ° 4 février 1732 (ss : noble François-Joseph *de Cabiliau*, seigneur de Triponseau, et demoiselle Isabelle *Schut*, épouse de Jean-Joseph *Walckiers*), inscrit dans la bourgeoisie de Bruges le 2 juillet 1754⁵⁵, échevin (conseiller) de Bruges de 1755 à 1759. Il quitta Bruges, entra dans le corps des volontaires du Brabant au service impérial et se remaria par contrat passé devant le notaire Josse de Basserode le 10 décembre 1759⁵⁶. Il fut par la suite officier dans le régiment de Vierset.

Il x A) Bruges (Saint-Jacques) 5 mars 1753 (tt. : révérend Herman *de Leuwen* et noble François *de Wree*) Thérèse-Constance de WREE dite *VERANNEMAN*, ° Bruges 12 mai 1729, † en couches Bruges 4 avril 1755, inhumée en l'église des Récollets, fille de Ferdinand-Jacques, seigneur de la Tour, Allebeke, Richebourg et Norenbourg, (° Bruges 6 octobre 1690, y † 18 novembre 1763), et de Jeanne-Robertine *de la Villette* (° 5 août 1703 et † 19 octobre 1738).

Il x B) Bruxelles (Saint-Jacques-sur-Caudenberg) 11 décembre 1759 (tt. : le père, la mère de la mariée et Jean *Carrel*) Marie ZÖPFEL, y bp 22 juin 1730 (ss : Yves *Peterbroeck*, avocat au Conseil de Brabant, et Catherine-Thérèse *de Brosse*), fille de Joseph-Antoine *Zöpfel*, maître des fourrages de la cour de Bruxelles, et de Marie *de Brosse*. François-Xavier de Cabiliau était muni de dispenses de bans accordées par le vicaire général aux armées, le révérend Pierre Gerkens, et sa fiancée de celles de l'archevêque de Malines. Il eut du premier lit :

1° Ferdinand-François-Joseph, qui suit sous XV.

2° Thérèse-Anne-Josèphe, ° Bruges 1^{er} avril 1755 (ss : révérend Jacques *van den Hecke*, chanoine de Saint-Donat, pour noble Jean *Walckiers*, seigneur d'Oostwinkel et de Ballivi, ancien bourgmestre de Gand, et noble Thérèse *de la Villette*, veuve de noble Pierre *Perduyn*, échevin du Franc), y † 6 avril 1802, à l'âge de 47 ans, béguine à Gand, choriste pendant 22 ans.

XV. Ferdinand-François-Joseph de CABILIAU de TRIPONSEAU, officier au régiment de Murray, ° Bruges (bp Sainte-Anne) 9 janvier 1754 (ss : noble Ferdinand *de Wree*, seigneur de la Tour, et noble Jeanne-Marie *Walckiers*, veuve de noble Ferdinand-Charles *de Cabiliau*), x Bruxelles (Saint-Jacques-sur-Caudenberg) 7 janvier 1780 (tt. : Liévin-François *Gillent* et Pascal *Haumont*, de Marilles) Anne-Marie GILLEN, ° et bp Bruxelles (Sainte-Catherine) 23 février 1761, y † 18 juin 1835, à l'âge de 75 ans, fille de Pierre-Joseph et de Catherine-Josèphe *Cérés*.

⁵⁵ SAB, Poortersboek f° 35v (1754).

⁵⁶ OGHB, Fonds de Jonghe, notariat du Brabant, t. II, n° 291.

Ferdinand de Cabiliau est qualifié dans son acte de mariage *praenobilis dominus*, mais sa mésalliance le coupa de sa famille. Les parrains et marraines de ses enfants proviennent tous de la famille Gillent. Il quitta le régiment de Murray et s'installa à Bruxelles, tout d'abord chez sa maîtresse, à la Montagne de la Cour puis, place des Étoiles. Les actes de baptême à partir de Jean-François ne mentionnent plus ses qualités nobiliaires. Ils eurent :

1° Anne-Françoise, ° Bruxelles (bp Saint-Jacques-sur-Caudenberg) 28 décembre 1779 (ss : Liévin-François *Gillent* et Marie-Jeanne-Antoinette *Gillent*), née illégitime et légitimée par mariage subséquent, † 20 octobre 1787.

2° Jean-François, ° Bruxelles (bp Notre-Dame de la Chapelle) 27 mars 1781 (ss : Jean-François *de Baudricourt* et Marie-Josèphe *Gillent*), † 10 septembre 1781.

3° Catherine-Françoise-Innocente, ° Bruxelles (bp Notre-Dame de la Chapelle) 7 juin 1782 (ss : Pierre-Jacques *Gillent* et Catherine-Innocente *Gillent*).

4° Pierre-Jacques, ° Bruxelles (bp Notre-Dame de la Chapelle) en 1784, † 24 septembre 1787.

5° Marie-Anne-Pauline-Josèphe, ° Bruxelles (bp Sainte-Gudule) 20 mars 1787 (ss : Liévin-François *Gillent* et Marie-Anne *Gillent*), x Bruxelles 6 janvier 1838 Charles BISCHOP, ° Saint-Josse-ten-Noode 9 décembre 1794, veuf de Suzanne *Uytterhelst*, fils de Charles et d'Anne-Marie *Toulée-Robette*.

6° Pierre-Jacques, ° Bruxelles (bp à Sainte-Gudule) 8 novembre 1789 (ss : Pierre-Jacques *Gillent* et sa femme, Anne-Marie *Wilkin*), † 21 avril 1795.



Matrices aux armoiries Cabiliau

Jacques LORTHIOIS (†)

L'HÔTEL DE HORNES À BRUXELLES
Histoire de l'édifice et de ses occupants jusqu'en 1834
(deuxième partie)

Eugène-Maximilien de Hornes (suite)

En 1677, devait se réaliser la plus haute et peut-être la plus secrète ambition d'Eugène-Maximilien. Héritier des biens des Witthem à Yssche et, depuis 1668, détenteur par engagère des droits et juridictions de la Couronne dans la même paroisse, il obtint l'érection en principauté des seigneuries d'Evere et Yssche sous le nom de Hornes. La principauté, dont il fit relief, se composait d'Evere, Yssche et Rosières avec les trois justices et tous les droits que le roi y avait possédés, les seigneuries de Witthem et de *Ter Broeck* ainsi que les trois censes de *Ter Bisdomme*, *Ter Spauwt* et *Ter Broeck* dont dépendaient plus de 250 bonniers en bois, étangs, terres et prés. Moins d'un mois plus tard, son beau-frère Croÿ voyait de même son comté de Solre érigé en principauté et neuf ans après, c'était au tour de son cousin Berghes de bénéficier de pareille faveur.

La mémoire d'Ambroise de Hornes était lavée, le préjudice financier réparé, la fortune rétablie et l'importance des Hornes reconnue. L'hôtel de Hornes était une des plus belles demeures de la ville. Il convient maintenant de voir ce qui s'y passait.

À la mort d'Ambroise de Hornes, l'hôtel de la rue du Prévôt, que l'on s'efforçait d'achever, était occupé par la comtesse de Grimbergen, tante et marraine par procuration d'Eugène-Maximilien. Entre propriétaire et locataire, les différends étaient devenus permanents et ils ne prirent fin qu'avec son départ. Eugène-Maximilien avait récupéré sa demeure mais elle était désormais improductive, ce qui était fort embarrassant dans la situation où il se débattait. Aussi dut-il soupirer d'aise lorsque M^{lle} Anne Navarro, son intendante, lui apprit qu'un agent d'affaires, Matheo Benefeld, avait jeté son dévolu sur sa *grande maison*, non pour l'acheter mais la louer au nom du duc d'York dont il était mandataire. Le bail fut signé le 9 août 1658 pour un terme de trois ans et un loyer de 2.000 florins dont 1000 florins étaient à payer par anticipation *pour achever ladite maison et la mettre en plein et parfait état* ¹. Deux mois plus tard, un nouveau bail était conclu mais tandis que Sa Majesté de Grande-Bretagne se substituait au duc d'York, le loyer passait de 2.000 à 2.370 florins. Noblesse oblige ! ²

¹ AEBxl, Notaire J. Hermans, n° 1497¹, acte du 9 août 1658.

² AEBxl, Notaire J. Hermans, n° 1497¹, acte du 12 octobre 1658.



Ambroise de Hornes

© BR, Cabinet des Estampes, SII 26479

Charles II
roi d'Angleterre
peint par John Michael
Wright vers 1660



Souverain *in partibus*, Charles II, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande ³, s'était enfui à La Haye après l'exécution de son père. Après deux tentatives infructueuses pour recouvrer son trône, il s'était réfugié à Paris auprès de sa mère, Henriette de France, tante de Louis XIV. Jugé encombrant par Mazarin, il partit pour l'Allemagne où sa venue sema la consternation dans les cours, qui ne se le disputèrent point. Depuis deux ans, il rongait son frein à Cologne quand l'alliance de Mazarin et Cromwell contre l'Espagne le tira de l'obscurité.

Philippe IV l'autorisa à entrer aux Pays-Bas par la petite porte, lui assignant Bruges comme résidence et non Bruxelles comme il le souhaitait. Il y fit une entrée discrète le 23 avril 1656 et prit logement chez un de ses fidèles dans l'ancienne demeure de Pierre Lanchals, cet écoutète de Bruges décapité en 1488. Cela ne lui parut pas un funeste présage non plus qu'à ses frères, les ducs d'York et de Gloucester ⁴, qui s'empressèrent de le rejoindre et autour desquels

³ Charles II (1630-1685), fils de Charles I^{er} († 1649) et de Henriette de France († 1669), roi d'Angleterre de 1660 à 1685.

⁴ Jacques Stuart, duc d'York (1633-1701) succéda à son père sous le nom de Jacques II. Il sera détrôné après trois ans de règne (1688). Avec lui, prit fin le règne des Stuart. Henri Stuart, duc de Gloucester (1639-1660), frère cadet du précédent.

se rassembla bien vite une maison de cent septante-cinq personnes qui le contraignit à émigrer à *l'hôtel des Sept-Tours* et à annexer les trois maisons voisines⁵.

Pour qu'il puisse lever des troupes à mettre au service de l'Espagne et tenir son rang – ce que le bénéficiaire s'empessa d'interpréter inversement –, Philippe IV s'engagea à lui verser une pension mensuelle de 6.000 livres. Le séjour à Bruges de Charles II dura trois ans et enrichit la chronique locale de menus faits telles ses visites aux arbalétriers, archers et arquebusiers, évoquées à la gilde de Saint-Sébastien.

Les historiens établissent une relation de cause à effet entre la mort d'Olivier Cromwell et le départ de Charles II pour Bruxelles. Richard Cromwell ayant entre-temps fait la preuve de son incapacité, la cote de Charles II se mit à monter à une allure vertigineuse. Peu soucieux d'avoir obligé un ingrat, Philippe IV jugea venu l'instant d'arracher à son hôte un engagement en bonne et due forme et chargea le gouverneur général de s'assurer de sa personne. Prévenu, Charles II quitta promptement Bruxelles avec le duc d'York, dans la nuit du 13 au 14 avril, et s'en alla attendre à Breda le moment de s'embarquer pour l'Angleterre ; ce qu'il fit au premier signe de Monk, le 2 juin 1660.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, le séjour de Charles II à Bruxelles semble avoir été ignoré des historiens Henne et Wauters, successeurs des érudits qui ont rédigé des chroniques bruxelloises au XVIII^e siècle. Philippe Baert fait toutefois exception à la règle⁶. Il a noté, en effet, que Charles, prince de Galles, et Jacques, duc d'York, *se sont réfugiés à Bruxelles en 1656*. Les deux exilés ont-ils effectivement logé à Bruxelles avant de gagner Bruges ou bien Philippe Baert a-t-il commis une erreur ? Nous penchons plutôt pour la seconde hypothèse car, en 1656, il ne pouvait s'agir que d'un séjour très bref et quasi clandestin tandis que l'installation de Charles II à l'hôtel de Hornes, en 1659, n'a pu se faire sans un certain éclat.

La location de l'hôtel de Hornes à l'homme d'affaires du duc d'York remonte au 9 août 1658 ; le bail au nom du roi, au 12 octobre de la même année. Entre ces dates se situe effectivement la mort d'Olivier Cromwell. Il semble donc que l'on puisse attribuer à cet événement l'autorisation accordée à Charles II de s'établir à Bruxelles.

Que l'on ait jugé l'hôtel de Hornes digne d'abriter le roi d'Angleterre et sa suite est un hommage implicite rendu à l'œuvre accomplie par Ambroise et

⁵ Sur le séjour de Charles II à Bruges, voir *Souvenirs britanniques à Bruges*, dans *Catalogue de l'exposition*, organisée en 1966 (71 pp., 40 illustrations) ; J.-D. Chastelain, *Charles II, roi d'Angleterre en exil à Bruges*, dans *Le Patriote illustré*. L'hôtel des Sept-Tours, amputé de ses tours et méconnaissable, existe toujours à Bruges, dans la *Hoogstraat* où il porte le n° 8 ; L. De Vlieghe, *Les maisons à Bruges, inventaire descriptif*, Tielt, 1975, pp. 126-129.

⁶ BR, Mss. II, 95, f° 197v.

Eugène-Maximilien de Hornes. Bruxelles ne manquait pas de vastes demeures parmi lesquelles il convient de citer celles de Nassau ⁷, d'Egmont ⁸, de Tassis ⁹ d'Hoogstraeten ¹⁰, de Bournonville ¹¹, de Ravenstein ¹², de Locquenghien ¹³ et d'Havré ¹⁴, sans oublier l'ancien palais Granvelle, la maison Haller et divers refuges épiscopaux ou monastiques ¹⁵.

En 1654, on avait logé Christine de Suède à l'hôtel d'Egmont ; en 1659, le roi d'Angleterre à l'hôtel de Hornes. Ainsi par les hasards de la politique et les caprices des princes, la demeure des Egmont et celle des Hornes se voyaient promues simultanément, ou presque, au rang de résidences royales encore que la situation de leurs hôtes respectifs fût diamétralement opposée : Christine de Suède était lasse du pouvoir, Charles II le convoitait.

La configuration de ces deux immeubles était assez semblable. L'hôtel d'Egmont comme celui de Hornes se composait de trois corps de logis parallèles à la rue derrière lesquels se dressait une haute et puissante tour carrée couronnée d'un belvédère ¹⁶. Orientées à l'ouest, les façades de l'hôtel d'Egmont, largement dégagées grâce au vide créé devant elles par le vieux cimetière de l'hôpital Saint-Jean, actuellement Petit Sablon, apparaissent nettement sur les cartes figuratives de Bruxelles ainsi que sur les nombreuses vues de l'église Notre-Dame du Sablon. Les façades de l'hôtel de Hornes, tournées vers l'est, étaient situées dans la partie inférieure et d'ailleurs courbe d'une voie étroite et en pente. Aussi le plan de Tailly ¹⁷ ne nous montre-t-il que ses jardins et façades postérieures.

À l'époque où fut publié le plan de Tailly (1640), l'hôtel de Hornes ne se composait encore que de deux corps de logis. Le troisième, qui semblait

⁷ Démolie lors de la construction du palais de Charles de Lorraine. Il n'en subsiste que la chapelle, qui fait partie du complexe de la Bibliothèque Royale de Belgique.

⁸ Le palais d'Egmont-Arenberg (ministère des Affaires étrangères) occupe son emplacement. Reconstitué aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles.

⁹ Démoli lors de la construction du Conservatoire Royal de Musique et du percement du second tronçon de la rue de la Régence.

¹⁰ Approximativement à l'emplacement de la Cour des comptes. A disparu lors de la construction de la place Royale.

¹¹ Il en subsiste des vestiges dans l'hôtel de Merode Westerloo à l'angle de la place Poelaert et de la rue aux Laines.

¹² Il y avait autrefois deux hôtels de ce nom de part et d'autre du troisième *Escalier des Juifs*. Il n'en subsiste qu'un, rue Ravenstein.

¹³ Entre la place du Grand Sablon et l'église Notre-Dame du Sablon. Les derniers vestiges ont disparu en 1952.

¹⁴ Les derniers vestiges ont disparu au début du XX^e siècle. Le refuge des ursulines occupe son emplacement.

¹⁵ La maison Haller, plus tard l'hôtel de Rubempré, se trouvait à la place des Bailles, à l'angle actuel de la rue de la Régence. Disparue lors de la construction de la place Royale. Il ne subsiste plus que deux refuges : celui de l'abbaye d'Aywières, au Grand Sablon, et celui de Rouge-Cloître, rue des Alexiens, encore l'identification de ce dernier est-elle douteuse.

¹⁶ E. Laloire, *Histoire des deux hôtels d'Egmont et du palais d'Arenberg*, Bruxelles, 1952.

¹⁷ Publié en 1640. Il porte le nom de son éditeur, Martin de Tailly.

appartenir à l'ensemble, devait être la maison incorporée à l'hôtel de Hornes en 1655 et reconstruite ou transformée dans la suite. Il s'agit du bâtiment sans prétention percé de deux rangs de fenêtres, donc pourvu d'un seul étage, ce qui était courant dans les grandes demeures. Les combles, très élevés, étaient éclairés par de grandes lucarnes à redents. Les toitures, sans doute couvertes d'ardoises, étaient particulières à chaque immeuble et séparées par son pignon à redents. Suivant la mode du temps, les soubassements devaient être en pierre et les murs en briques traversés horizontalement par des chaînons de pierre raccordés aux encadrements de fenêtres et aux meneaux. La tour, inexistante en 1640, doit avoir été érigée vers 1653 sous la direction de l'architecte David Cannaerts. C'était une construction carrée et robuste, éclairée au niveau supérieur par des fenêtres en plein-cintre comportant un tympan aveugle et divisées verticalement par une estanfique. Un dôme à pans coupés portant un petit belvédère semblable à celui qui surmontait alors l'entrée principale du palais du Coudenberg achevait l'ensemble et lui conférait un aspect fort original qui permet de le repérer aussitôt sur des vues panoramiques de Bruxelles exécutées vers 1660¹⁸

Incendié au cours du bombardement de 1695, le dôme disparut et la tour, amputée de ses étages supérieurs, fut recouverte d'une toiture à quatre pans ornée d'une girouette perforée aux trois huchets, qui évoqua jusqu'en 1908 le souvenir des Hornes dans le ciel bruxellois.

Au temps de sa splendeur, l'hôtel de Hornes alignait ses trois façades le long de la rue du Prévôt. Un vaste portail donnait accès, à travers l'aile droite, aux cours et jardins. Dans le courant du XVIII^e siècle, des travaux de modernisation – dont d'autres grands seigneurs donnèrent le funeste exemple – ôtèrent toute originalité à cet immeuble. Aux lucarnes, on substitua un attique permettant de gagner un étage. Les toitures furent modifiées en conséquence et les façades recouvertes d'un enduit jaune alors fort apprécié. Ce qui subsistait de la tour ne fut pas épargné. Seuls le portail aux lignes sévères et la colonnade aux armes Hornes-Ligne échappèrent au vandalisme. De transformation en transformation, l'hôtel de Hornes, dont les trois façades distinctes étaient précisément reconnaissables, avait pris au XIX^e siècle cet aspect rébarbatif propre aux collèges et aux casernes. Ainsi se comprend qu'en 1908, on ait pu l'abattre dans l'indifférence générale.

Pour héberger dignement l'hôte de marque qu'était Charles II, Eugène-Maximilien s'imposa un effort qu'il n'avait point consenti jusqu'alors : il fit accélérer les travaux de parachèvement. Le roi d'Angleterre ne vivant pas entre des murs nus, il fut convenu que ceux-ci seraient garnis de tapisseries tirées du garde-meubles familial, moyennant un supplément de loyer de 360 florins¹⁹.

¹⁸ Aux musées royaux des Beaux-Arts, rue de la Régence.

¹⁹ AEBxl, Notaire J. Hermans, n° 1497¹, acte du 12 octobre 1658.



Essai de reconstitution de l'hôtel de Hornes à Bruxelles entre 1650 et 1695,
par Jacques Lorthiois en 1977

À ce tarif, *Sa Majesté de Grande-Bretagne* eut droit pour sa chambre privée à six pièces mesurant cinq aunes et demie de haut, sorties des ateliers anversoises ; pour sa *chambre de présence* à sept pièces de cinq aunes de haut, fabriquées à Audenarde, et pour une troisième *chambre*, dont la destination n'est pas indiquée, à cinq pièces d'Audenarde, aux dimensions non précisées. Les deux premières séries représentaient des *paysages* ; la dernière, des *paysages et parterres avec une fontaine au milieu*.

Pour inciter ses hôtes à se montrer soigneux, Eugène-Maximilien avait stipulé que ces tapisseries seraient remboursées à raison de 6 florins et demi l'aune pour la première tenture ; à raison de 3 florins 12 sols pour les deux autres, *en cas qu'elles seraient gâtées*.

Du 15 mars 1659 au 13 avril 1660, Charles II eut ainsi son pied-à-terre à l'hôtel de Hornes. Son séjour fut entrecoupé de nombreux déplacements, Sa Majesté s'agitant beaucoup pour récupérer une couronne qu'elle sentait de plus en plus à portée de sa main.

On peut douter que l'arrivée du roi, rue du Prévôt, se soit fait en fanfare mais on sait déjà que son départ eut tout d'une fuite précipitée effectuée à la brune

en compagnie du duc d'York qui, beaucoup plus tard, lui succédera sous le nom de Jacques II. Deux monarques en puissance valant une souveraine en rupture de trône ; en hébergeant les deux Stuarts, l'hôtel de Hornes venait de se classer *ex-aequo* avec l'hôtel d'Egmont, cette autre *auberge pour rois en exil*.

Le gouverneur général ne fut pas seul à concevoir du dépit de ce *départ à l'anglaise* qui privait Eugène-Maximilien d'un locataire aussi flatteur que lucratif. Encore faudrait-il savoir si Charles II, dépensier, frivole et volage, n'avait pas également déménagé à la cloche de bois. Cette supposition paraît aujourd'hui injurieuse mais les mœurs du temps la rendent plausible. Nos gouverneurs généraux, si différents qu'ils fussent à bien des égards, avaient en commun l'habitude de vider les lieux en laissant plus de dettes que de regrets.

Pendant les dix années qui suivirent, il semble que les Hornes furent seuls à occuper leur vaste demeure. Eugène-Maximilien et Marie-Jeanne de Croÿ n'avaient qu'un fils et on ignore tout de leur train de maison. Honorine de Hornes est mariée depuis 1662, le comte de Piermont se trouve quelque part en Espagne ainsi qu'Albert-François, pour qui le canonicat n'est plus qu'un mauvais souvenir.

En 1665, le cousin Alphonse de Berghes, le futur archevêque de Malines, quitte la rue Haute pour s'établir dans l'ancienne maison de la princesse de Chimay²⁰, dans la rue des Visitandines dite alors *Silverstraete*, et sous-loue celle qu'il vient d'abandonner, au baron de *Limbecq* (sic). Eugène-Maximilien, qui se préoccupe d'embellir son logis, achète le 27 mai 1665 à Anne-Alexandrine de Croÿ²¹ *certaine tapisserie pendante en la première salle du quartier d'en-haut de la maison d'icelle dame*. Tapisserie qui se compose de huit pièces et coûte 1.500 florins de Brabant payables en trois termes, le premier promptement, le second endéans un an de la date de cette, le troisième un an après. Cela semble un beau prix si on le compare aux 500 florins payés par Nicolas-Ignace Fariaux, gouverneur de Sampson, pour une tapisserie de six grandes pièces. Le vendeur, il est vrai, n'était autre que son frère, Jacques Fariaux, maître de camp d'un terce d'infanterie wallonne²².

Au bout de dix ans, renouant avec une tradition interrompue au départ de Charles II, Eugène-Maximilien accueille un nouveau locataire. Le 29 juillet 1670, le marquis de Westerloo signait un bail lui accordant pour un terme de trois ans et un loyer de 600 florins, tout le rez-de-chaussée situé à gauche de la grande entrée, depuis celle-ci jusqu'à l'escalier voisin des remises à carrosses. Il pouvait jouir également de la moitié de l'écurie, de deux remises à carrosses,

²⁰ AEBxl, Notaire J. Hermans, n° 1499², acte du 2 janvier 1665. Elle appartenait alors à Ferdinand-Charles, marquis de Gonzague et de Mantoue, petit-fils de Madeleine d'Egmont, veuve d'Alexandre d'Arenberg, prince de Chimay (1590-1629). Son loyer était de 700 florins l'an. Voir aussi Notaire J. Hermans, n° 1499², acte du 28 septembre 1665.

²¹ AEBxl, Notaire J. Hermans, n° 1499², acte du 27 mai 1665.

²² AEBxl, Notaire J. Hermans, n° 1498¹, acte du 11 octobre 1661.

de deux caves entre la sommellerie et la rue, et de l'escalier qui relie ce quartier aux grands greniers situés vers la rue. La *blanchisserie* est commune aux deux familles²³. Le marquis de Westerloo prit possession de son logis à la Saint-Remy 1670, mais le quitta après un an, conformément à une clause du bail.

Le marquis de Westerloo et sa femme, Isabelle-Marguerite de Merode²⁴, n'étaient pas des inconnus pour les Hornes. Il s'en fallait même de beaucoup puisque la marquise de Westerloo, fille du dernier vicomte de Montfort décédé en 1658, avait pour mère Marie-Madeleine-Eugénie de Gand-Vilain, épouse en secondes noces du comte de Meghem, oncle et parrain par procuration d'Eugène-Maximilien. On se souviendra d'autre part de la parenté unissant Marie-Jeanne de Croÿ aux Gand-Vilain par sa grand-mère maternelle, la comtesse de Middelbourg. Ce marquis de Westerloo et son épouse n'ont pas marqué de leur empreinte l'histoire de leur illustre famille mais s'en sont fait absoudre en procréant, en 1674, un fils, Jean-Philippe-Eugène²⁵, qui fera du bruit pour trois, deviendra feld-maréchal, laissera des mémoires plus souvent cités que lus et sera le grand ancêtre des Merode futurs.

L'hôtel de Hornes, auquel le souvenir de Charles II conférait un lustre certain, était également une demeure agréable. Aussi le marquis de Westerloo eut-il un successeur immédiat en la personne d'un autre marquis, le marquis de Raggi. Mais à cette équivalence de titre se bornait la ressemblance.

Le terme débutait comme toujours à la Saint-Remy. Les Merode Westerloo avaient quitté les lieux avant cette date. Le marquis de Raggi n'aménagea que le 1^{er} novembre comme il eut soin de le faire observer à la signature du bail dont la durée se limitait à un an mais qui semble avoir été maintes fois prorogé. Le loyer passa de 600 à 700 florins, augmentation justifiée par la mise à disposition d'une chambre de plus sur la rue, au quartier d'en-haut et d'une troisième remise à carrosses. Ainsi le marquis de Raggi annonçait d'emblée son intention de mener grand train.

Jacques, ou plus exactement Jacomo de Raggi, italien d'origine, était bel et bien marquis ; du Pont d'Oye mais non de Raggi comme l'avait enregistré le notaire vraisemblablement sous sa dictée. Si son titre était bien neuf – il avait été octroyé le 9 février 1669 – sa généalogie, du moins l'affirmait-il, remontait très haut : à un certain Orlando Ruggi, vivant à Gênes en 1111 ! Il avait aussi

²³ AEBxl, Notaire J. Hermans, n° 1500², acte du 2 novembre 1671.

²⁴ Maximilien, comte de Merode, marquis de Westerloo († 1675), avait épousé en 1665 sa nièce Isabelle-Marguerite de Merode († 1701), fille de Ferdinand-Philippe, comte de Merode, du Saint-Empire et d'Olen († 1658), et de Marie-Madeleine-Eugénie de Gand-Vilain, épouse en secondes noces d'Albert-François de Croÿ, comte de Meghem (fils d'Honorine de Witthem).

²⁵ C. Poplimont, *La Belgique héraldique*, t. VII, pp. 284-285 ; E. Richardson, *Histoire de la Maison de Merode*, Bruxelles, 1955, pp. 158-159. Jean-Philippe-Eugène de Merode, marquis de Westerloo (1674-1732). Bien des années plus tard, le prince de Hornes et lui devaient échanger des propos acerbes dans la chapelle de la Cour à la suite d'un fait divers protocolaire mettant aux prises l'Électeur de Bavière et la princesse de Vaudémont (C. Mertens, *op. cit.*, p. 98).

un frère cardinal : parmi les douze cardinaux créés par Urbain VIII au consistoire secret du 16 décembre 1641, figurait un Ottaviano Raggi²⁶ qui dut susciter moins de curiosité qu'un de ses collègues de la même fournée, Giulio Mazarini. Le cardinal Raggi était génois et, depuis 1612, évêque d'Aléria, en Corse. Le chapeau qu'il reçut avec le titre de Saint-Augustin, le 10 février 1642, fut sans doute une promotion méritée mais tardive. Le cardinal s'éteignit à Rome le 31 décembre 1643. Le décalage de génération entre ce prince de l'Église et Giacomo de Raggi, nous suggère que celui-ci, au mieux, ne pouvait être qu'un neveu du premier. Mais a beau mentir qui vient de loin !

Jacomo de Raggi aurait été maître de camp de cavalerie avant d'épouser, vers 1661, Jeanne-Ersille de Montecuculli, fille du gouverneur d'Armentières²⁷, et de Jeanne du Moustier. Le frère de celle-ci avait créé, vers 1613, les forges de Chanleux et des Épioux et acheté ensuite celles de Mellier-Bas et du Pont d'Oye dont la seigneurie cédée à sa veuve, en 1656, en même temps que les forges d'Anlier. C'est ce complexe sidérurgique, propriété de sa femme, qui permettait à Giacomo de Raggi de jouer au grand seigneur. Les guerres incessantes de la seconde moitié du XVII^e siècle devaient se révéler plus favorables que néfastes pour cette industrie à laquelle les belligérants quels qu'ils fussent accordaient d'autant plus volontiers des sauvegardes, qu'ils en étaient tour à tour les clients.

Suivant des documents dignes de foi, le séjour des Raggi à l'hôtel de Hornes se prolongea jusqu'en 1700. Leur union, celle de la cigale et de la fourmi, fut moins durable. La mésentente ne tarda pas à s'installer dans le ménage. Après quelques années de chicanes tant devant le Grand Conseil de Malines que devant les juges ecclésiastiques, les Raggi s'accordèrent enfin, le 1^{er} avril 1677, pour se séparer²⁸. La marquise récupérait l'administration de ses biens patrimoniaux et s'engageait à verser à son époux une pension annuelle de 7.000 florins. Le marquis gardait auprès de lui leur fils qu'il devait toutefois rendre à sa mère s'il quittait le pays. En outre, il était convenu que seraient détruites, de part et d'autre, toutes les pièces se rapportant à leurs différends antérieurs.

Vers 1669, bien qu'au Luxembourg seule l'abbaye d'Orval dépassât les Raggi-Moustier en richesse, la marquise n'en fut pas moins contrainte d'emprunter 13.000 florins sur Pont d'Oye, pour payer la rente alimentaire et réparer les fautes de gestion de son mari commises durant la brève période où ce dernier s'était essayé au métier de maître de forges.

²⁶ *Hierarchie Catholica medii et recentioris aevi*, t. IV, pp. 25 et 76.

²⁷ M. Bourguignon, *Les usines du bassin de la Rulles*, dans *Institut archéologique du Luxembourg. Annales*, t. LVII, 1926, pp. 1-84.

²⁸ *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. LXXX, 1949 ; AGR, Grand Conseil de Malines, document se rapportant aux anciens duché de Luxembourg et comté de Chiny, n° 1160, liasse 1131, n° 66 et 67, actes des 1^{er} avril 1677 et 16 octobre 1679 ; AGR, Grand Conseil de Malines, registre 279, actes des 7 janvier 1672, 11 janvier 1679, 21 mai 1680 et 21 novembre 1680.

Le marquis de Raggi serait mort, croit-on, au plus tard en 1684. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1713 et fut inhumée chez les Capucins, à Luxembourg. Dans les protocoles du notaire Hermans à Bruxelles, Giacomo Raggi n'est cité qu'une seule fois, en 1671. Rien n'autorise donc à croire que lui, sa femme et leur fils aient résidé longtemps à l'hôtel de Hornes si mention n'était faite de leur patronyme dans les cahiers de perceptions des XX^{es} de 1699 à 1701²⁹. Leur fils, François-Laurent Raggi 1666-1742, *esprit plus contemplatif que pratique*, mena une vie assez retirée, attristée par des infirmités précoces et dont le rôle comme maître de forges semble avoir été nul. Après la mort de Giacomo de Raggi, sans doute est-ce lui et sa mère qui ont continué d'habiter l'hôtel de Hornes. Le second marquis de Raggi, mort sans postérité, légua sa fortune à Charles-Christophe du Bost-Moulin qui épousa en 1742, Marie-Thérèse de Lambertye³⁰, cette fameuse marquise du Pont d'Oye, évoquée par Pierre Nothomb et d'autres littérateurs.

De 1671 à 1700, les Raggi conservèrent leur logement sans subir de majoration de loyer. Ce n'est qu'à leur successeur que le prince de Hornes imposera une augmentation de 150 florins. Le quartier occupé par les Raggi représentait environ les quatre dixièmes de l'hôtel, dont le revenu global était évalué à 1.700 florins en 1699. On se souviendra qu'en 1659, soit quarante ans plus tôt, Charles II en avait payé 670 de plus, sans compter les suppléments. Aussi, certains propriétaires durent-ils se réjouir lorsqu'en 1679, se confirma le retour du duc d'York dans cette ville qu'il avait quittée subrepticement dix-neuf ans plus tôt.

Le duc d'York, âgé de 46 ans, était l'héritier présomptif de son frère, le roi Charles II, qui n'avait que des enfants illégitimes. Cette position créait des obligations vis-à-vis de l'opinion publique de son pays, très chatouilleux en matière de religion. Pour en avoir fait fi et s'être converti au catholicisme, le duc était depuis lors en butte à l'hostilité des milieux politiques. Charles II, soucieux de mettre un terme à une nouvelle flambée d'agitation, avait invité son frère à se rendre sur le continent en attendant que les passions s'éteignent. Il allait de soi que son rang ne lui permettait guère de passer inaperçu et rien d'ailleurs n'indique que tel fut son désir, au contraire. Mais à quelqu'un qui s'était enquis du genre d'accueil à réserver au duc, qui posait au martyr de la Foi, Madrid répondit, dans un langage nuancé, qu'il eût été préférable que le duc se portât ailleurs. Ses protestations d'amitié pour le roi d'Espagne n'étaient que du vent, les Stuart depuis la Restauration étant à la dévotion de Louis XIV ; quant aux motifs religieux, ils pouvaient lui ouvrir d'autres portes que celles des Pays-Bas qui n'avaient pas le monopole du catholicisme³¹.

²⁹ AEBxl, États de Brabant, registres des XX^{mes}, 1699-1701, n^{os} 5735-5736.

³⁰ L. Quiévreux, *Ce jour qui passe*, dans le journal *La Lanterne* (sans date). La princesse de Hornes et la marquise de Lambertye, le duc d'Ursel et le marquis de Deynze furent, en 1755, les parrains et marraines d'un couple de Noirs baptisés à Sainte-Gudule.

³¹ J. Cuvelier et J. Lefèvre, *op. cit.*, t. IV, p. 325, n^o 705, lettre du 18 avril 1679 ; p. 330, n^o 811, lettre du 10 octobre 1679.

Le duc d'York ne se laissa pas rebuter et arriva à Bruxelles au printemps de 1679, accompagné de sa seconde épouse. Ne pouvant loger ni à la cour, ni à l'hôtel de Nassau, il prit ses quartiers à l'hôtel de Hornes dont il conservait peut-être un bon souvenir. La duchesse, Marie-Béatrice d'Este³², fille du duc de Modène, était par sa mère une petite-nièce de Mazarin, le *camarade de promotion*, si l'on ose dire, d'Ottaviano Raggi. La duchesse avait hérité de ses parents un sérieux penchant à la dévotion que son mari ne devait pas tarder à partager avec une ardeur de néophyte. C'est qu'il avait beaucoup à se faire pardonner, ayant comme son frère, longtemps exploré les sentiers de la luxure avant de faire une fin édifiante.

Les premiers jalons avaient été posés par sa première femme, Anne Hyde, épousée secrètement contre l'assentiment de sa famille et qui, sans doute, l'avait accompagné à Bruxelles en 1660. La première duchesse d'York avait donné à son époux huit enfants, dont les reines Mary et Anne, mais son influence subit encore des éclipses. L'une d'elles s'appelait Arabella Churchill. Elle sut capter pour un temps les faveurs du duc, fait divers sentimental aux répercussions historiques considérables. De cette liaison devait naître le maréchal de Berwick dont la postérité s'allia à celle des Hornes. Elle devait aussi mettre en selle le futur Marlborough, frère de la séduisante Arabella.

Contrastant avec l'attitude négative des autorités de Bruxelles obéissant aux directives de Madrid, il y avait dans cette ville des âmes naïves pour s'émouvoir des malheurs du duc d'York. Les ursulines, établies depuis 1673 dans l'ancien hôtel d'Havré, furent de celles-là. Sitôt connue l'arrivée du duc, la supérieure de ce couvent s'empressa de le faire *complimenter* par le confesseur de la communauté. Une politesse en appelant une autre, quelques jours plus tard, leur chapelle était honorée d'une visite de la duchesse venue assister au salut. Reçue avec les plus grands égards, elle revint ensuite avec son mari qui les émerveilla également tant sa dévotion était admirable³³. Toutefois pour accueillir dignement ces grands personnages, il était indispensable de leur faire franchir la clôture, ce qui exigeait l'autorisation de l'archevêque de Malines, qui n'était autre qu'Alphonse de Berghes, dont la mère avait été la marraine du prince de Hornes. Celui-ci dut être ravi de pouvoir montrer autant aux York qu'aux Raggi, neveux de *porporati*, qu'il avait lui aussi, un parent influent dans l'Église. La duchesse d'York, les obstacles levés, put se rendre à toute heure chez ses voisines et ne s'en priva point, leur amenant ensuite sa mère, la duchesse de Modène, venue lui rendre visite dans le courant du mois de juillet. La sympathie éprouvée pour les ursulines par la mère et la fille fut telle que, bien après le retour des York en Angleterre, la duchesse de Modène

³² Au Couvent anglais de Bruges, on conserve un de ses portraits. Elle était fille d'Alphonse IV d'Este, duc de Modène. *Souvenirs britanniques, op.cit.*, p. 56, ill. n° 22.

³³ BR, Mss. III, n° 1337, *Histoire ou chronique des particularités arrivées aux Religieuses de Ste Ursule de Mons en suite de leur établissement dans la ville de Bruxelles*, 4^e partie, pp. 33 et ss.

fit appel à cette communauté pour lui fournir les premiers effectifs d'un couvent qu'elle venait de fonder à Rome.

Le second séjour du duc d'York à Bruxelles – qui ne nous est connu que par une seule source d'information – ne semble pas s'être prolongé au-delà du mois de novembre 1679.

Le 5 août 1679, devait être enregistrée une nouvelle constitution de rente qui correspondait à une hypothèque de 2.000 florins prise sur l'hôtel de Hornes³⁴. En 1680, s'éteignit le comte de Piermont, frère puîné du prince de Hornes, qui avait une vieille créance sur les Egmont. Il s'ensuivit une interminable procédure à propos d'une rente de 2.483 florins dont les arrérages accumulés depuis 1661 dépassaient déjà 47.000 florins. En 1713, ils devaient atteindre 130.000 florins et en 1731, le litige opposant les Hornes aux Arenberg, héritiers des Egmont, durait toujours ... Il n'y avait pas que les liens du sang et de l'histoire pour unir les Hornes aux Egmont. Peut-être ce nouveau recours à l'emprunt était-il la conséquence des frais occasionnés par le passage des troupes françaises qui avaient dévasté Yssche l'année précédente³⁵.

De 1686 à 1694, il semble qu'aucun événement notable ne soit venu troubler la vie des Hornes dont les rangs s'étaient éclaircis. En 1686, de sa génération, il n'y avait plus que le prince de Hornes, sa femme, ses sœurs les chanoinesses de Mons et son beau-frère, le comte d'Ursel, veuf depuis deux ans, mais pourvu d'une progéniture en nombre suffisant. Si l'on étendait ensuite le regard à la parentèle, on notait d'abord la disparition totale des Bailleul. La descendance de Marie-Françoise de Hornes et du marquis de Lede, peu nombreuse, poursuivait de belles carrières militaires et s'était alliée, elle aussi, aux Croÿ-Solre. Quant aux Berghes, plus proches puisque fixés à Bruxelles avec Philippe-François, créé prince et qui occupait un grand hôtel au *Warmoesbergh*, Montagne-aux-Herbes potagères, ils étaient toujours auréolés du prestige dont jouissait Alphonse, l'archevêque de Malines.

Les Hornes-Bassigny ne constituaient que la branche cadette de la maison de Hornes, l'aînesse revenait à celle de Houtkerque dont la situation financière avait cessé d'être brillante, nonobstant l'alliance d'Anne de Hornes avec les opulents Tour et Tassis. Quant aux Hornes de Geldorp, ces bâtards soi-disant légitimés qui faisaient leur beurre dans les intendances militaires, le prince de Hornes préférait ne pas y songer. L'avenir de son fils, qui s'annonçait prometteur, l'occupait davantage : Philippe-Emmanuel était âgé de 25 ans et tout laissait présager qu'il accéderait aux plus hauts grades militaires. Ce n'est cependant que huit ans plus tard qu'il conduisait à l'autel, sinon l'élue de son cœur, du moins celle qu'avaient choisie ses parents.

³⁴ AEBxl, Wijckboeken, n° 2305⁻⁴³ (5 août 1679).

³⁵ A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, réédition illustrée, 1969, t. III, p. 474.

Si la possession d'une grande fortune foncière était indispensable au train de vie exigé d'une grande maison, son prestige n'en dépendait pas moins de la qualité de ses alliances. Descendant des Croÿ et lié par eux, et même déjà auparavant mais dans une moindre mesure, à la plus haute aristocratie des Pays-Bas, le futur prince de Hornes ne devait s'unir qu'à une famille de rang au moins égal à celle de sa mère.

L'occasion ne se présenta qu'en 1694. Cette année-là, à Belœil, le 29 septembre, Philippe-Emmanuel, alors âgé de 33 ans, épousa Marie-Anne-Antoinette de Ligne qui n'en avait pas 15 ! Elle était à la fois l'aînée de sept enfants et fille unique. Par sa mère, Monique d'Aragon y Benavides, elle descendait des ducs de Cordoue et de Segorbe. Son père, le 4^e prince de Ligne, gouverneur et capitaine général du Limbourg, chevalier de la Toison d'Or, était issu d'une Nassau-Siegen et de Claude-Lamoral, 3^e prince de Ligne, qui mourut gouverneur de Milan après avoir été vice-roi de Sicile et envoyé en Angleterre pour congratuler Charles II, rétabli sur son trône, événement que rappellent d'ailleurs deux immenses toiles conservées au château de Belœil et que le prince de Hornes eut tout le loisir d'examiner.



**Antoinette de Ligne, épouse de Philippe-Emmanuel,
prince de Hornes**

Les Ligne sont vraiment trop connus pour qu'il faille les présenter, mais il est peut-être opportun de rappeler qu'à l'époque, Henri-Louis-Ernest, père de la jeune épouse, était le chef de la branche aînée de sa maison dont étaient issus les Arenberg contemporains et aussi les princes de Barbançon, brève lignée éteinte l'année précédente. Deux frères de la nouvelle comtesse de Bassigny, – c'était le titre alors porté par Philippe-Emmanuel de Hornes – deviendront feld-maréchaux : Claude-Lamoral II (1685-1766) et Ferdinand (1686-1757). Le premier sera le père du célèbre Charles-Joseph (1735-1814), ancêtre de tous les Ligne actuels.

Au milieu de cette brillante assemblée, on peut penser que le prince de Hornes devait à la fois être ravi et un rien gêné. En voyant étinceler la Toison d'Or sur les grands ancêtres peints, il songeait aux vaines démarches de son père pour décrocher ce bijou tant convoité et que son fils ne recevrait pas davantage. Il devait y avoir des raisons que nous ignorons à ce refus des rois d'Espagne d'accorder la Toison aux Hornes mais il semble exclu qu'ils aient pu leur tenir rancune si longtemps de la conduite de Philippe de Montmorency car, dans cette hypothèse, comment justifier son octroi quasi automatique aux chefs de la maison d'Egmont, de 1586 à 1687 ?

Le 1^{er} mars 1695, alors qu'aucun funeste événement n'était encore prévisible, le prince de Hornes, âgé maintenant de 64 ans, estima-t-il sage de coucher sur papier ses dernières volontés ? Après la clause se rapportant à ses funérailles, il instituait son fils Philippe-Emmanuel son héritier universel, puis en vint à traiter de ce qui était la préoccupation d'un chef de grande maison : assurer la pérennité du nom et des armes. Son fils viendrait-il à décéder sans laisser de postérité, ses biens de Bostel, Essche, Ghemonde et Ghameux, les terres et franchises d'Overijse, celles de Rosières, Witthem, Broecke et Leuze, passeraient au chef de la maison de Hornes, c'est-à-dire à Philippe, comte de Hornes et de Houtkerque, ou à son fils aîné *s'il en laisse*³⁶, sinon à sa fille *qui s'alliera à la maison de Hornes* et, dans l'éventualité où la branche aînée serait éteinte, *à ceux qui portent le nom de Hornes dans le royaume de Suède, préférant la branche aînée à la branche cadette et préférant l'aîné de l'une ou l'autre branche aux cadets, à condition néanmoins bien expresse que celui dudit royaume de Suède qui viendra à succéder auxdits biens sera tenu de venir demeurer fixement et à toujours dans ces Pays-Bas. À défaut de tous les dénommés, il laisse lesdits biens, terres et seigneuries au marquis de Lede*³⁷ *à charge qu'il prendra le nom et les armes de Hornes.* Ces dispositions qui interdisaient à ses héritiers, voire à ses successeurs, de tester librement étaient alors parfaitement légales. C'était ce que l'on appelait une *érection en fidéicommiss*, laquelle pouvait cependant être abrogée par un *octroi* du

³⁶ AEBxl, Notaire G. Charliers, n° 62, acte du 1^{er} mars 1695.

³⁷ Sans doute Ambroise-Augustin, 2^e marquis de Lede, fils d'Anne-Marie de Hornes et beau-frère du prince de Hornes.

souverain, et les biens régis par de telles règles étaient dits *chargés ou vinculés de fidéicommissis*.

En ce qui concerne sa succession, le prince de Hornes avait en outre décidé que les prénommés succéderont pareillement par ce et par ordre comme dessus, tous les autres biens immeubles qu'il a cédés par le traité anténuptial à son fils unique ..., ajoutant que celui qui viendra à hériter desdits biens à défaut de notre fils aîné devra laisser aux deux autres sœurs du testateur – les deux chanoinesses de Mons – les terres et baronnie de Lesdain et la cense du Val (sic), à Harlebecq à condition qu'à leur mort, ces biens retourneront au fils aîné de la feuë dame comtesse d'Ursel³⁸ et, si ces biens avaient été aliénés, de les remplacer par la baronnie de Loqueren (sic) et la cense dans le village de Wulveringen dans la châtellenie de Furnes. Ainsi le prince de Hornes réglementait non seulement la transmission de ses propres biens mais encore la dévolution de ceux qu'il avait donnés à son fils en avance d'hoirie, en 1672 par bonne affection et amitié.

Cette donation faite au temps où leur fils demeurait en France, peut-être en pension, portait sur les terres et seigneurie de Locken (sic), les censes de Wilveringen (sic) et d'Alonshoff, dans la châtellenie de Furnes, les villages de Saint-Sylvestre, Cappel et Angest dans la châtellenie de Cassel, la cense de Wal en Harlebecq-lez-Courtrai, celle des Mottes à Fournes dans la châtellenie de Lille, les terres et seigneuries de Piermont et Estrelles en la comté de Saint-Paul, la cense de Plantin sise à Bonré, dans le bailliage de Lillers, les bois de la Rassy et de Teneux sis à Libourg et trois rentes, l'une de 2.483 florins par an sur la terre et seigneurie de Wannry, dans la châtellenie de Lille, avec les arriérés – c'était cette fameuse rente due par le comte d'Egmont – et les deux autres rentes sur la ville d'Arras rapportant ensemble 720 florins l'an. Rente que le bénéficiaire vendit à sa tante, Marie-Madeleine de Hornes, la bonne chanoinesse de Mons à laquelle son père avait, maintes fois déjà, eu recours.

Nouveaux appels de fonds, le 7 juillet 1695, avec hypothèque sur Overijse et Evere et arrière-hypothèque sur leur grande maison à Bruxelles, près des Ursulines pour un total de 20.000 florins empruntés aux Blondel³⁹ et productifs de deux rentes de 625 florins. Et l'on mentionne accessoirement que ces biens sont déjà grevés de 21.000 florins au profit de la princesse de Hornes, somme dans laquelle son douaire intervient pour 8.000 florins.

Le 5 mai 1695, le prince de Hornes se rendit à la collégiale des Saints-Michel-et-Gudule où l'attendaient le baron d'Ittre, le notaire de Gyger et son clerc. Ensemble ils se dirigèrent vers la chapelle du Saint-Sacrement et examinèrent le triptyque représentant la Résurrection de Lazare, œuvre remarquable mais alors médiocrement appréciée. Ce tableau, de Jan Cornelis

³⁸ Sa sœur Honorine († 1694), épouse de François, comte d'Ursel.

³⁹ AEBxl, *Wijckboeken*, n° 2305⁴³, actes n°s 82 et 83.

Vermeyen (1500-1559), montrait sur ses volets, les portraits du receveur général Jean Micault, de son épouse et de leurs enfants⁴⁰. Le clerc produisit alors un dessin aquarellé représentant le même tableau. Après un examen attentif, les deux gentilshommes tombèrent d'accord pour les certifier conformes l'un à l'autre⁴¹. Pour quels motifs le prince de Hornes et le baron d'Iltre accomplirent-ils cette mission alors qu'ils n'étaient ni l'un, ni l'autre apparentés aux Micault ? Mystère. Mais sur leur foi, le notaire prit acte dans son registre ...

La guerre sévissant à nouveau aux Pays-Bas depuis 1690, l'année suivante, après la prise de Mons et le sac de Hal, les troupes du maréchal de Luxembourg s'étaient avancées jusqu'à Leeuw-Saint-Pierre, fourrageant aux environs et incendiant au passage le château de Gaasbeek. Un autre sinistre, accidentel celui-là, avait semé la désolation à Overijse, le 28 avril 1692. La halle, une partie de l'église et quarante-neuf maisons avaient alors été la proie des flammes⁴².

En 1693, le comte de Bassigny, fils du 1^{er} prince de Hornes, avait été dépêché en Flandre pour assumer la défense de Furnes, tandis que celle de Nieuport était confiée au duc de Holstein⁴³ remarié à la veuve du marquis de Westerloo, prédécesseur des Raggi à l'hôtel de Hornes. Depuis l'alerte de 1691, Bruxelles n'avait plus été sérieusement menacée, mais il n'était pas rare que l'on puisse apercevoir du belvédère de l'hôtel de Hornes des incendies allumés dans le *Payottenland* par quelques hordes de soldats en maraude.

Le samedi 6 août 1695, lorsque Bruxelles apprit que le maréchal de Villeroi qui était à Mons s'appêtait à marcher sur Enghien, accompagné d'importants convois d'artillerie et de munitions, la population entra en effervescence à l'idée d'un probable bombardement de la ville. Tour, tourelles et clochers devinrent aussitôt autant de postes d'observation. Le belvédère de l'hôtel de Hornes ne fit pas exception. Ainsi, le jeudi 11 août, tout le quartier fut-il informé en même temps de l'apparition des Français à Anderlecht.

Le 13 août, qui était un samedi, après quelques messages échangés entre l'Électeur de Bavière et Villeroi, peu après 17 heures, ce dernier annonça ses couleurs par une décharge générale de l'artillerie massée aux alentours de la ferme de *Ransfort*, à Molenbeek⁴⁴. Ce feu meurtrier, qui devait durer quarante-huit heures entrecoupées de brèves accalmies, se déroula en deux phases. La première, achevée au soir du dimanche 14 août, ravagea essentiellement le

⁴⁰ Ce triptyque se trouve maintenant aux MRAH, au Cinquantenaire, à Bruxelles.

⁴¹ BR, Mss. II, 4537, dessin du triptyque collationné par le notaire De Gyger, le 5 mai 1695.

⁴² A. Henne et A. Wauters, *op. cit.*, t. III, p. 474.

⁴³ Joachim-Ernest, duc de Holstein-Schleswig, épousa en 1677 la veuve du marquis de Westerloo.

⁴⁴ L'état-major seul était à Scheut. V^{ic} C. Terlinden, *Les rapports de l'internonce Piazza sur le bombardement de Bruxelles en 1695*, dans *Cahiers bruxellois*, Bruxelles, t. III, fasc. 2, n° 10, 1958, pp. 85-106 et R. Wellens, *Une relation inédite du bombardement de la ville de Bruxelles par le maréchal de Villeroi, en 1695*, dans *Cahiers bruxellois*, n° 27, 1962, pp. 203-212.

centre de la ville – nous dirions aujourd’hui, de la Bourse à la Gare centrale et de la rue du Lombard au Fossé-aux-Loups – où l’habitat était à la fois plus dense et le plus ancien. Pendant la seconde phase, moins longue, puisque vers huit heures, le 15 août, l’artillerie arrosa principalement le quartier de la place des Wallons, la rue des Alexiens et Notre-Dame de la Chapelle dont flèches et toitures s’embrasèrent vers cinq heures du matin. Trois longues heures plus tard, la canonnade prenait fin. La détresse de la population, à la mesure des dégâts, était immense.

En ce qui concerne l’hôtel de Hornes, le reportage graphique réalisé par Augustin Coppens et les archives consultées ne nous révèlent rien de l’étendue du désastre. Il semble que la tour ait été la principale victime du bombardement car, après 1695, il devient impossible de la repérer sur les vues panoramiques de Bruxelles. Ses profondes mutilations dont témoigne éloquemment une photographie prise au début du XX^e siècle⁴⁵, sont les séquelles d’une réparation hâtive, exécutée aux moindres frais au lendemain de la catastrophe.

Notre-Dame de la Chapelle et le couvent des Brigittines, ayant été atteints par plusieurs projectiles, il est impossible que la tour de l’hôtel de Hornes située sur la trajectoire, soit restée indemne. Imaginons donc ce qui a pu se passer : happant au passage l’un ou l’autre boulet rouge, dôme et belvédère s’enflamment, puis s’effondrent, causant aux étages inférieurs d’irréremédiables dégâts. Chassés par un fort vent d’ouest, débris incandescents et flammèches balayent les toits de l’hôtel et s’engouffrent ensuite dans les combles qui flambent à leur tour ...

Le 16 août 1695, il ne devait rester de l’hôtel de Hornes, au pire, qu’un ensemble de murailles ébréchées et noircies ; au mieux, qu’une tour ruinée ayant servi de bouclier à l’hôtel qui s’en tirait avec des cheminées rompues, des toits crevés et quelques chevrons calcinés. La seconde hypothèse nous paraît la plus plausible bien qu’il soit impossible, à défaut d’informations précises, de tenter une estimation des dégâts. Et il n’est pas prouvé qu’une commande de 120.000 briques, passée en 1699 au *maître bricteur d’Ixelles, Jan Chapler, au prix de un patacon le mille*⁴⁶, ait servi à réparer l’hôtel de Hornes, elle devait être plutôt destinée à Overijssel.

Sur cette tragédie s’achève le premier chapitre de l’histoire de l’hôtel de Hornes. Réparé plutôt que restauré, privé de sa tour altière rendue trop volumineuse par l’amputation de ses deux étages supérieurs, l’hôtel n’est plus qu’une vaste demeure déjà passablement démodée dont les façades seront uniformisées par d’épais badigeons blancs ou jaunes suivant les fluctuations de la mode nouvelle. Dôme et belvédère seront remplacés par un banal toit à quatre pans sur lequel on plantera une girouette en tôle perforée. Pour la

⁴⁵ A. Henne et A. Wauters, *op. cit.*, t. III, p. 368, illustration n° 1343.

⁴⁶ AEBxl, Notaire G. Charliers, n° 60, acte du 31 décembre 1699.

commodité, sera percée une seconde porte dont les piédroits et l'entablement seront conformes aux canons du style régional, improprement appelé *Louis XIV*.

Avant de poursuivre ce récit, il nous reste à réfuter l'erreur qui consiste à placer la nonciature apostolique à l'hôtel de Hornes. Les agents diplomatiques accrédités auprès des gouverneurs généraux ne disposaient pas d'une résidence permanente. Chacun se logeait comme il pouvait selon ses moyens financiers. Parce qu'il n'existe aucun recensement de la population de Bruxelles au XVII^e siècle, hormis ceux de 1699 et 1700⁴⁷, et que personne n'a jamais effectué d'enquête sur la location des immeubles en ville, on ignore où demeuraient les représentants du Saint-Siège à cette époque. Cette ignorance est à peine moins grande pour le XVIII^e siècle, en dépit des nombreux recensements conservés. L'historien Joseph Lefèvre, qui s'est aussi intéressé à ce problème, reconnaît d'ailleurs que *nous ne pouvons préciser dans quel endroit de la ville était établie la nonciature apostolique pendant la majeure partie du XVIII^e siècle*⁴⁸. Dans ces conditions, pourquoi le vicomte Terlinden, dans une étude publiée en 1958⁴⁹, écrit-il, en parlant précisément du bombardement de 1695, que *le siège de la Nonciature était à l'hôtel de Hornes, rue des Ursulines, à un des endroits les plus exposés* ? Ceci d'un ton affirmatif et sans référence. La relation des événements à la mi-août 1695 écrite par l'internonce, objet de son étude, permet tout au plus de savoir que Mgr Piazza avait abandonné sa demeure située dans la zone menacée, pour trouver refuge à l'hôtel d'Egmont⁵⁰.

Comme tous les grands propriétaires, les Hornes avaient à leur service intendant et receveur. Ces fonctions, souvent cumulées, stables et recherchées, se transmettaient souvent de père en fils. Elles permettaient à ceux qui savaient tondre sans écorcher, de constituer patiemment des fortunes qui pouvaient se révéler rondelettes. Ambroise Tessens que le prince de Hornes avait hérité de son père appartenait à cette corporation. Le détournement des oranges du comte de Piermont laisse supposer qu'il n'était pas immunisé contre les tentations. Son vice fit découvrir certain pot-aux-roses et *comme plusieurs difficultés s'alliaient naître et mouvoir* entre les Hornes père et fils et sa veuve, Jeanne Janssens, on se décida à négocier. Moyennant l'abandon par les Hornes *de petite prétention et examen des comptes ...*, une pension viagère de 450 florins et un logement *es hostel desdits seigneurs soit en cette ville soit à Overijse*, la veuve Tessens acceptait de leur remettre tous les documents en sa possession concernant l'administration de leurs biens⁵¹.

⁴⁷ AEBxl, États de Brabant, série registres.

⁴⁸ J. Lefèvre, *Documents relatifs à la juridiction des nonces et internonces aux Pays-Bas pendant le régime autrichien*, dans *Analecta Vaticano Belgica*, 2^e série, t. IX, pp. XXI.

⁴⁹ V^{ic} C. Terlinden, *op. cit.*, p. 97, note 15 : les rapports de l'Internonce Piazza.

⁵⁰ À l'emplacement du palais d'Egmont-Arenberg (min. des Affaires étrangères), au Petit-Sablon.

⁵¹ AEBxl, Notaire G. Charliers, n° 60, acte du 12 novembre 1697.

Jusqu'à 71 ans, le prince de Hornes devait ainsi se trouver confronté à des adversaires de toute taille avec lesquels il se plaisait à jouter étant aussi madré qu'un vieux procureur. En 1699, il poursuit le fils aîné du seigneur de Terdeckt, surpris à chasser sur ses terres d'Overijse⁵² et, en 1701, il soutient un procès contre Hélène Snellaux, veuve d'*Essraël* (sic) de Witte, mais il avait affaire à forte partie. Il perdit son procès, fut obligé de reconnaître ses torts et de payer la marchandise livrée, soit 1.245 florins. Il allait passer définitivement le flambeau à son fils qui se couvrait de gloire sur les champs de bataille.

La guerre durait toujours lorsque mourut Marie-Jeanne de Croÿ qu'il avait épousée quarante-huit ans plus tôt. On l'inhuma à Yssche, où son époux vint la rejoindre au terme du terrible hiver de 1709. Selon ses dernières volontés, il devait être enterré sans pompe. Le clergé eut à célébrer 3.000 messes pour le repos de son âme et les pauvres des ville et franchise d'Overijse se partagèrent 300 florins⁵³.

Un vieux procureur ! N'est-ce point lui faire injure que d'affubler d'un tel sobriquet le prince de Hornes ? Sans doute notre documentation reflète-t-elle cette image, il semble avoir été constamment son propre surintendant. Le prince de Hornes n'a fait carrière nulle part, ne s'est mêlé de rien. Les champs de bataille ne l'ont point vu. Aux artistes et aux pauvres, il n'a témoigné ni intérêt, ni sollicitude, et de la vie mondaine d'alors ne nous sont parvenus que de rarissimes échos. Ses dispositions testamentaires, bâclées en ce qui regarde ses obsèques, attestent, pour l'époque, une indifférence surprenante en matière religieuse. Voilà bien le premier trait d'originalité chez ce filleul de l'infante Isabelle. Aux pauvres, on distribue 300 florins – parce qu'il serait indécent de s'en dispenser – mais, ce sera en *plusieurs fois*. La minutie refait surface dès qu'il s'agit d'argent : oserait-on parler d'une déformation professionnelle chez lui ? Le clergé célébrera 3.000 messes. Dans quelle église seront-elles lues ou chantées ? Détails sans importance. Aucune dévotion particulière, aucune préférence marquée pour l'un ou l'autre ordre religieux, et cela en 1695, aux Pays-Bas catholiques !

Le prince de Hornes était-il un esprit fort, un libertin selon l'expression du temps ? Mais la race en était-elle connue à Bruxelles à cette époque ? Ses mœurs étaient irréprochables, rien ne permet d'en douter. Aucune libéralité suspecte, aucune marque de sympathie non plus, sauf à son fils en faveur duquel il se dépouille, en deux épisodes, de la totalité de ses biens. Mais encore ces sentiments se cachent-ils sous des préambules empreints avant tout de l'esprit dynastique de leur auteur suivant la conception alors universellement répandue dans la noblesse. La lignée primait l'individu. Son testament de 1695, avec ses prévisions à long terme, était parfaitement dans l'esprit du temps, même s'il faisait fi des prescriptions de l'édit de 1611 relatives à l'instauration

⁵² AEBxl, Notaire G. Charliers, n° 60, acte du 31 décembre 1699.

⁵³ AEBxl, Notaire G. Charliers, n° 62, acte du 1^{er} mars 1695.

des fidéicommiss. En agissant ainsi, le prince de Hornes ne faisait que se conformer à la morale aristocratique laquelle est loin, d'ailleurs, d'avoir totalement disparu. Ce testament n'était qu'un arrêté d'exécution complémentaire à une décision souveraine autrement singulière : le contrat anténuptial de son fils en 1694 par lequel il lui cédait *en avance d'hoirie* la totalité de ses biens, principauté et hôtel de Hornes inclus. La liste en serait moins longue si n'y figuraient encore des biens déjà cédés en 1672 ; répétition qui procède peut-être davantage du désir d'impressionner le prince de Ligne, futur beau-père, que de la mémoire défaillante du cédant.

On s'est étonné déjà que ce grand seigneur, serviteur de sa lignée plus que de ses ambitions personnelles, ait négligé d'élever à ses ancêtres, à lui-même et à ses successeurs, un monument funéraire digne de leur rang. Penser de la sorte, c'est faire bon marché de l'insécurité des temps. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les Pays-Bas et donc le Brabant furent plus que jamais sillonnés par des armées en marche. Ériger un tombeau somptueux dans une église rurale aurait été une aberration que le prince de Hornes était trop avisé pour commettre. L'art funéraire fut certes florissant durant cette période, mais seulement dans les villes où, jusqu'en 1695 du moins, l'on pouvait s'imaginer relativement en sécurité. Un tel reproche ne pourrait donc être adressé qu'à son petit-fils, Maximilien-Emmanuel, qui connut des années de paix et une situation prospère.

La Bibliothèque royale conserve un manuscrit de 199 pages généreusement armorié intitulé *Généalogie de la Très Illustre Maison de Hornes*. Dans cet ouvrage anonyme, le chapitre consacré à la branche de Bassigny s'achève avec le mariage Hornes-Croy de 1661. On ignore si cet ouvrage fut commandé par les conjoints ou s'il leur fut offert à cette occasion par le comte de Houtkerque, chef de la branche aînée de Hornes et aussi de leur maison. À la fin du XVII^e siècle, la branche de Houtkerque n'était plus représentée que par un célibataire, un capucin destiné à devenir évêque, une future abbesse et une chanoinesse qui convolera sur le tard. En 1695, l'extinction de cette branche était rendue d'autant plus probable que le comte de Houtkerque, âgé de 34 ans, était toujours célibataire et de surcroît lieutenant-général, ce qui augmentait considérablement les risques d'une fin prématurée.

Malgré leurs grandes alliances avec les Egmont 1574, les Ligne-Arenberg 1618, les Merode Westerloo et, tout récemment, les Tour et Tassis alors plus riches que considérés, les Hornes de Houtkerque avaient accumulé les revers sans rien perdre cependant de leur panache. Les Bassigny, qu'ils avaient toujours éblouis et éclipsés, montraient de la solidarité. Les rapports entre branches devaient y gagner en cordialité et des dispositions furent prises pour conserver à la maison de Hornes le patrimoine de la branche éteinte.

De 1661 à 1695, les chances de survie ou les risques d'extinction demeuraient égaux entre les Houtkerque et les Bassigny dont les champions

avaient en commun l'âge et le métier des armes. Il s'en était fallu de peu qu'ils fussent aussi homonymes. Philippe-Maximilien défendait les premiers ; Philippe-Emmanuel, les seconds. Un mariage et deux naissances en 1695 et 1698 devaient mettre fin au ballottage et consacrer le triomphe des Bassigny.

Le comte de Houtkerque n'avait pas attendu ce dénouement pour déclarer forfait. Le 31 mai 1692, il avait testé en faveur de son rival ainsi appelé à lui succéder comme chef du nom et des armes de la maison de Hornes. Il ne pouvait guère lui léguer autre chose, Braine-le-Château ayant été vendu par son père, en 1666, et repris par les Tour et Tassis ; et la vicomté de Furnes étant aux mains de sa sœur, la future abbesse de Maubeuge, qui la fera sortir du patrimoine des Hornes en la cédant, en 1715, à François-Léopold de Nieulant. Quant au comté de Houtkerque dont il ne portait plus le titre que par courtoisie, il appartenait déjà à la branche cadette, ayant vraisemblablement été engagé ou vendu à sa cousine, Marie-Madeleine de Hornes, la chanoinesse de Mons, tante de Philippe-Eugène.

Sur le plan matrimonial, le succès remporté par la branche cadette était nul, mais sur le plan dynastique il était considérable puisqu'il assurait le prince de Hornes ou son fils de devenir le chef incontestable de leur maison ; titre qui n'impliquait d'autre prérogative que celle de pouvoir porter les armes *pleines* de la famille mais qui augmentait les chances du prince de Hornes d'obtenir enfin son adoubement dans l'Ordre de la Toison d'Or.

Tant de diplomatie déployée auprès du comte de Houtkerque aurait néanmoins été inconcevable sans la crainte d'une possible et même probable contestation. Il existait en effet une autre branche des Hornes, celle des seigneurs de Geldorp, issue d'un bâtard légitimé d'un comte de Houtkerque. C'est pour couper court à leur éventuelle prétention à succéder à la branche aînée que le prince de Hornes s'était entouré de tant de précaution. C'est pour leur interdire de porter aussi les armes de Hornes sans brisure qu'il les fit poursuivre par un roi d'armes. Le procès dura de 1694 à 1699, mais les hostilités entre les princes de Hornes et les Hornes de Geldorp ne devaient prendre fin qu'en 1751.

Philippe-Emmanuel, 2^e prince de Hornes

Né et ondoyé à Condé le 25 novembre 1661, baptisé à Notre-Dame de la Chapelle trois ans plus tard, en décembre, Philippe-Emmanuel avait été tenu sur les fonts baptismaux par son grand-père maternel, le comte de Solre, dont il releva les prénoms, et par sa bisaïeule maternelle, la comtesse de Middelbourg, née Merode ⁵⁴.

⁵⁴ Marguerite-Isabelle de Merode, fille de Philippe, comte de Middelbourg, épouse de Philippe-Lamoral de Gand-Vilain, comte d'Isenghien († 1631).

Le nom glorieux de sa ville natale ⁵⁵, la volonté de son père et son hérité conjugués destinaient Philippe-Emmanuel à briller sur les champs de bataille. Se réservant la tâche ingrate de restaurer sa fortune et de rétablir son crédit, son père comptait sur lui pour faire double moisson de lauriers. Philippe-Emmanuel n'allait pas le décevoir.

Enfant unique, il fut pourvu dès l'âge de 11 ans d'un revenu personnel grâce à une première avance d'hoirie qui lui vint à point quand dix ans plus tard, il entendit le pape Innocent XI sommer la Chrétienté de défendre l'Autriche menacée par les Turcs (1682). Réalisant une part de son capital consistant en deux rentes sur la ville d'Arras cédées pour 14.400 florins à Claire-Albertine de Hornes, l'aînée de ses tantes chanoinesses, Philippe-Emmanuel, muni de ce viatique, prit, comme le futur prince Eugène ⁵⁶, le chemin de Vienne.

En Hongrie où déjà son aïeul avait combattu ⁵⁷, il participa sous Sobieski à la bataille de Gran ainsi qu'à la prise de Neuhausel et de Cassovie. Sans doute était-il rentré aux Pays-Bas quand éclata la guerre de la Ligue d'Augsbourg ⁵⁸. Deux ans plus tard, Bruxelles accueillait un nouveau gouverneur général en la personne de l'Électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, gendre du roi de Pologne, Jean Sobieski. Le beau-père avait sauvé Vienne ; son gendre avait achevé son œuvre en chassant les Turcs de Bude ⁵⁹. Philippe-Emmanuel, vétéran des guerres de Hongrie, était donc bien en cour. Aussi, le 23 mai 1692, de maître de camp qu'il était se vit-il proposé au poste de général de cavalerie en même temps que le comte de Soye qui était sergent-général de bataille ⁶⁰. Le 2 janvier 1693, il fut chargé de défendre Furnes mais ne put empêcher le maréchal de Luxembourg de s'en emparer ainsi que de Dixmude et de Courtrai ⁶¹. Il n'en fut pas moins promu, l'année suivante, général de bataille.

Tournai, Mons, Charleroi et Namur étaient également tombés aux mains des Français. De ces places fortes sortaient constamment des détachements qui écumaient le pays, s'aventurant parfois fort loin. Au printemps de 1694, des soldats agissant en *enfants perdus* apparurent ainsi à Frasnes, Gosselies et

⁵⁵ Illustré par Louis II de Bourbon, prince de Condé, dit *le Grand-Condé* (1621-1686).

⁵⁶ Eugène de Savoie, prince de Savoie-Carignan (1663-1736), commande les troupes impériales contre les Turcs en 1697 et les armées alliées de Flandre en 1708.

⁵⁷ Ambroise de Hornes avait ramené de cette campagne un certain Joseph du Hazard, *natif de Bude*, et qui s'était vraisemblablement établi à Overijse. Par testament, Marie-Madeleine de Hornes lui légua une pension viagère de 20 florins à payer par le béguinage sur le legs de 2.000 florins qu'elle venait de lui faire (AEBxl, Notaire G. Charliers, n° 59, acte du 26 novembre 1695).

⁵⁸ Cette guerre dura de 1686 à 1697.

⁵⁹ La nouvelle de la victoire fut connue à Bruxelles le 11 septembre 1686 et donna lieu à de grandes réjouissances.

⁶⁰ AGR, Secrétaire d'État et de Guerre, n° 290, Maximilien-Emmanuel à Charles II. Le comte de Soye, Prosper-Ambroise de Precipiano († 1707), était le frère aîné de Guillaume-Humbert de Precipiano (1627-1711), archevêque de Malines depuis 1690.

⁶¹ François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Piney-Luxembourg (1628-1695), maréchal de France.

Wavre, aux abords de l'abbaye de Villers et même à Heembeek où ils saisirent des otages⁶². Leurs incursions n'empêchaient d'ailleurs pas l'Électeur de Bavière de chasser à Tervueren sous la protection de Jacques Pastur et de ses hommes, postés dans la forêt voisine⁶³.

Philippe-Emmanuel et ses parents traversèrent néanmoins ces régions infestées de soudards pour se rendre à Belœil chez la princesse douairière de Ligne⁶⁴, née Marie-Claire de Nassau, dont il allait épouser la petite-fille. C'est au château, dont les travaux d'agrandissement commencés en 1682 étaient interrompus par la guerre, et plus précisément dans la petite chapelle *qu'on dit l'oratoire de Madame*, que la cérémonie devait se dérouler⁶⁵. Auparavant, la princesse douairière, son fils, les Hornes père et fils, et le marquis d'Uriez, avaient signé le contrat. Marie-Antoinette de Ligne, dont le portrait est conservé à Belœil, apportait en dot 50.000 florins ; le prince de Hornes cédait à son fils en avance d'hoirie la totalité de ses biens. Que l'on ait préféré se réunir à Belœil plutôt qu'à Bruxelles où le prince de Ligne possédait une vaste demeure au *Cantersteen*⁶⁶ laisse supposer que le château était à l'abri d'un coup de main et qu'aux environs régnait une sécurité relative. Ath, place forte distante de deux bonnes lieues, était toujours tenue par les Espagnols. La presse, muette sur la disparité d'âge des époux – 31 et 14 ans et demi –, révéla que, le soir même, le mariage avait été consommé⁶⁷.

Mais dès la fin de l'hiver, les hostilités reprenaient. En mai 1695, une armée formée de 36 bataillons et de 130 escadrons de diverses nationalités fut rassemblée à Zellik sous le commandement de l'Électeur de Bavière. Une foule d'officiers supérieurs était venue le rejoindre. Parmi eux, trois généraux de bataille, le marquis d'Uriez, le comte de Bruay et le comte de Bassigny⁶⁸. Une partie de l'armée partit pour les Flandres ; l'autre fut dirigée sur Namur.

La jeune comtesse de Bassigny, restée à Bruxelles, était à quinze jours de sa délivrance, quand, à la mi-août, les canons de Villeroy pilonnèrent la ville.

⁶² A. Henne et A. Wauters, *op. cit.*, t. II, p. 405.

⁶³ J.-R. Cayron, *La véritable histoire de Jacques Pastur dit Jaco*, Bruxelles, 1953, p. 55.

⁶⁴ Veuve de Claude-Lamoral I^{er}, prince de Ligne (1618-1679), chevalier de la Toison d'Or ; il fut envoyé en Angleterre pour congratuler Charles II lors de son rétablissement sur le trône. Il devint ensuite vice-roi de Sicile, puis gouverneur-général du Milanais.

⁶⁵ AGR, Registres paroissiaux de Belœil, 29 septembre 1694, *microfilm J.L.175*.

⁶⁶ Henri-Louis-Ernest, prince de Ligne et du Saint-Empire (1644-1702), avait épousé à Madrid en 1677 Jeanne-Monique d'Aragon y Benavides, fille du duc de Cardonne et de Segorbe. Une fille et six garçons naquirent de leur union. Leur hôtel se trouvait à l'angle de la rue de la Madeleine et de la rue de l'Empereur.

⁶⁷ *Relations véritables* du 8 octobre 1694.

⁶⁸ Le titre de comte de Bassigny était devenu un titre de courtoisie porté par Philippe-Emmanuel depuis l'élévation de son père au rang de prince. L'usage de faire porter à l'héritier présomptif d'une grande maison un titre différent de celui de son père était un usage importé de France qui se répandit aussi en Angleterre où il est toujours en vigueur. C'est ainsi que le fils du prince de Condé était le duc d'Enghien ; celui du duc d'Orléans, le duc de Chartres. Les exemples abondent. Voir *Mémoires de Saint-Simon - index général*.

Fuyant l'hôtel de Hornes, elle se réfugia soit chez les d'Ursel⁶⁹, soit dans la maison paternelle également hors de portée de l'artillerie et, en outre, protégée de l'incendie par les jardins de l'hôpital Saint-Jean au Marais⁷⁰. Sitôt tout péril écarté, elle réintégra l'hôtel de Hornes dont la tour paraît avoir subi de sérieux dégâts ainsi que les dépendances. Le 30 août, elle y mit au monde un fils qui fut ondoyé le jour même et baptisé en grande pompe le 30 octobre, à la chapelle de la cour par le curé de Notre-Dame de la Chapelle, avec le parrainage de l'Électeur et de la fille du roi de Pologne. C'est en mémoire de ce parrainage que le petit Hornes reçut les prénoms de Maximilien-Emmanuel. La cérémonie s'acheva par la bénédiction donnée à *cette illustre assemblée* par le prélat de Coudenberg, revêtu de ses habits pontificaux⁷¹. Le couple électoral vint ensuite souper à l'hôtel de Hornes puis, avec tous les invités, assister au bal et *autres divertissements*. Qu'une telle fête ait pu se dérouler à l'hôtel de Hornes moins de trois mois après le bombardement témoigne de l'insignifiance des dégâts subis mais ne laisse pas de surprendre car les Hornes portaient le deuil de la princesse douairière de Ligne, chez qui avait été célébré leur mariage, et qui était morte à Belœil le 20 septembre précédent.

Le 14 février 1696, les gazettes annonçaient l'élévation du grand-maître héréditaire des Postes – dont la mère était une Hornes de Houtkerque – à la dignité de prince du Saint-Empire⁷². Un mois plus tard, le carnaval servit de prétexte au prince de Berghes, cousin des Hornes, pour inviter à son tour la noblesse à s'amuser chez lui. Enfin, le 11 août, au baptême de la princesse électorale à la chapelle de la cour, ce fut à la princesse de Hornes qu'échut l'honneur de porter l'enfant en présence de l'archevêque-électeur de Cologne, parrain par procuration⁷³.

Le Traité de Ryswick venait à peine de ramener la paix entre les nations qu'à Bruxelles se manifestait une vive tension entre le Magistrat et les métiers, engendrant des troubles graves. Après une période d'atermoiements, l'Électeur de Bavière opta pour la manière forte et fit entrer en ville des troupes rendues disponibles par la fin des hostilités (17 décembre 1699). Parmi elles, les terces d'infanterie wallonne du comte de Hornes et du marquis de Deynze⁷⁴. Celui-ci,

⁶⁹ Ils possédaient depuis le début du XVI^e siècle leur résidence à l'angle du Marché au Bois et de la rue de Lozum. L'hôtel d'Ursel ne fut démoli qu'en 1960.

⁷⁰ La place et la rue Saint-Jean lui doivent leur nom.

⁷¹ *Relations véritables* du 1^{er} novembre 1695.

⁷² *Relations véritables* du 14 février 1696. Eugène-Alexandre, prince de La Tour et Tassis (1652-1714), fils de Lamoral-Claude-François et d'Anne de Hornes († 1693) qui avait transmis Braine-le-Château aux Tassis. Leurs monuments funéraires se trouvent à Notre-Dame du Sablon.

⁷³ La princesse de Hornes, Anne-Marie de Croÿ-Solre, épouse d'Eugène-Maximilien de Hornes. *Relations véritables* du 13 novembre 1696. L'archevêque-électeur de Cologne, Joseph-Clément de Bavière (1671-1723), frère du gouverneur-général, était aussi prince-évêque de Liège depuis 1694.

⁷⁴ Maximilien-Albert, comte de Merode, de Montfort et du Saint-Empire, marquis de Deynze, baron de Duffel (1662-1710), général de brigade sous Philippe V, termina sa carrière comme lieutenant feld-maréchal des armées impériales. Il avait épousé en premières noces, en 1687,

appelé à devenir gouverneur de Bruxelles, s'établit l'année suivante à l'hôtel de Hornes, où il occupa l'ancien logis des Raggi. Le bail fut signé le 15 mai pour un terme de six ans et un loyer de 850 florins ⁷⁵.

Le marquis de Deynze était un Merode et donc parent du marquis de Westerloo qui l'avait précédé à l'hôtel de Hornes trente ans plus tôt. Homme de guerre, il finira sa carrière lieutenant feld-maréchal des armées impériales après avoir été général de brigade sous Philippe V. Délégué de la noblesse aux Joyeuses Entrées du monarque anjouin à Bruxelles en 1700 et à Gand en 1702, il succéda en 1704 au prince de Berghes ⁷⁶ comme gouverneur de Bruxelles. Son gouvernement fut des plus éphémères. Il prit fin au bout de deux ans par la reddition de la ville à Marlborough, qui investit de cette charge son propre frère, le général sir Charles Churchill ⁷⁷.

Le 1^{er} novembre 1700, s'éteignit Charles II, dernier souverain espagnol de la dynastie de Habsbourg. Par testament, il avait disposé de ses immenses possessions en faveur de son petit-neveu Philippe, duc d'Anjou. Cet héritier français de la Couronne d'Espagne, qui allait régner sous le nom de Philippe V, alors âgé de 17 ans, était le fils puîné du Grand Dauphin et le petit-fils de Louis XIV. Le maintien de ses droits à la Couronne de France proclamé en 1701, la complète satellisation à l'Espagne par Louis XIV, la reconnaissance par ce dernier du prétendant Stuart ⁷⁸ comme roi d'Angleterre et diverses raisons économiques, incitèrent l'Angleterre, la Hollande et l'Empire à soutenir la candidature d'un Habsbourg d'Autriche à l'héritage espagnol.

Les Pays-Bas, toujours gouvernés par l'Électeur de Bavière rallié à Philippe V, ne tardèrent pas à être envahis par les coalisés au nom de Charles III ⁷⁹. Jadis ennemies, maintenant alliées, les armées espagnole et française devenues *des Deux Couronnes* eurent à faire face à l'invasion.

Philippe-Emmanuel de Hornes, général de bataille (selon un acte du 11 novembre 1695) et gouverneur des duchés de Gueldre et comté de Zutphen (24 novembre 1700), commandait aussi, comme son cousin le marquis de Ledé,

Claire-Éléonore-Charlotte de Salm-Neufville († 1700), puis, en 1707, Marie-Madeleine, comtesse d'Ongnies-Coupignies. E. Richardon, *op. cit.*, p. 182.

⁷⁵ AEBxI, Notaire G. Charliers, n° 60, acte du 15 juin 1700.

⁷⁶ Philippe-François, 1^{er} prince de Berghes († 1704), petit-fils d'Honorine de Hornes. Son tombeau, en marbre blanc et noir, se trouve dans le chœur de l'église de Grimbergen.

⁷⁷ L. Robyns de Schneidauer, *En marge d'un grand trépas - la famille de Sir Winston Churchill*, dans *Le Soir*, 6 février 1965.

⁷⁸ Jacques Stuart, dit *Jacques III* (1688-1766), fils du roi détrôné Jacques II (1633-1701), prétendant au trône d'Angleterre, appelé en Grande-Bretagne *the old pretender*. Son fils épousa à la fin de sa vie une petite-fille du dernier prince de Hornes.

⁷⁹ L'archiduc Charles (1685-1740), fils de l'empereur Léopold I^{er}. En 1711, il deviendra empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VI.

une des cinq *Compagnies de Charles Quint*⁸⁰. En réalité, seul son grade de général de bataille avait une valeur. Chacune des cinq Compagnies ne se composait que de 100 hommes, encore s'agissait-il d'un chiffre organique rarement atteint, et son double gouvernement représentait encore moins que la capitainerie-générale de l'Artois – cette tunique de Nessus de son aïeul – en attendant de ne plus rien signifier du tout. Le comté de Zutphen était intégré au duché de Gueldre depuis le XIII^e siècle, si bien qu'en détenant l'un on possédait aussi l'autre. Depuis les guerres précédentes, l'Espagne n'en conservait plus qu'un lambeau appelé *le Haut Quartier de Gueldre*. Stratégiquement indispensable, il avait été abandonné à l'ennemi dès l'ouverture des hostilités. Philippe-Emmanuel continua néanmoins à se prévaloir de cette charge qui faisait de lui le successeur de ses grands-oncles, le marquis de Lede⁸¹ et le prince de Masmynes⁸², et surtout du fameux comte de Hornes exécuté en 1568... Faut-il voir là une preuve que Philippe-Emmanuel ne croyait guère aux présages ?

Avec l'Électeur de Bavière qui laissait les Pays-Bas à la garde des Français, il s'en alla combattre les Impériaux sur le Rhin. Sous le duc de Bourgogne⁸³, il assista à la reddition de Brisach, après vingt jours de siège ; sous le maréchal de Tallard, à la bataille de Spire et à la prise de Landau qui en fut la conséquence. À la mi-novembre, chacun regagna ses quartiers d'hiver. Toujours gouverneur de la Gueldre, Philippe-Emmanuel avait cessé d'être général de bataille pour devenir lieutenant-général des armées du roi. Philippe V lui avait également accordé la Grandesse d'Espagne⁸⁴. La défense des Pays-Bas allait être assumée par l'Électeur de Bavière assisté du maréchal de Villeroy qui avait bombardé Bruxelles onze ans plus tôt. Philippe-Emmanuel se trouvait sous leur commandement lorsque Marlborough, repoussé en Alsace, concentra ses efforts sur le Brabant. La bataille de Ramillies, mal engagée le 24 mai 1706, s'acheva par la retraite désordonnée de Villeroy, incapable d'empêcher Marlborough d'entrer à Bruxelles sans coup férir quatre jours plus tard. Couvert de blessures, Philippe-Emmanuel figura sans doute parmi ces prisonniers de marque que Marlborough traita avec une politesse infinie et auxquels il permit *de revenir* (chez eux) *sur-le-champ, pour trois mois, sur leur parole*⁸⁵. Ainsi s'acheva la

⁸⁰ On appelait Compagnies de Charles Quint ou Infanterie ordinaire du pays, les compagnies d'infanterie levées dans le pays dont étaient capitaines, pour une marque d'honneur, les premiers cavaliers du pays. Philippe-Emmanuel commandait la cinquième compagnie (14 février 1701) ; le marquis de Lede, la deuxième compagnie. Les compagnies réunies en octobre 1701 fournirent le régiment du Roy ; il fut supprimé en 1715. Voir J.-R. Cayron, *op. cit.*, pp. 97-98. Il semble que le prince de Hornes avait lui aussi assumé semblable commandement.

⁸¹ Guillaume Bette, 1^{er} marquis de Lede (†1658), époux d'Anne-Marie de Hornes.

⁸² Philippe-Balthazar de Gand-Vilain, prince de Masmynes (Massemen) et d'Isenghien (1617-1680), doyen des chevaliers de la Toison d'Or, son grand-oncle maternel.

⁸³ Louis de France, duc de Bourgogne (1682-1712), fils du Grand Dauphin et père de Louis XV.

⁸⁴ La dignité de Grand d'Espagne était héréditaire et transmissible par les femmes. Son fils et sa petite-fille porteront ce titre.

⁸⁵ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, 1962, p. 610.

carrière militaire du comte de Bassigny, qui ne devait jamais guérir des sept blessures reçues en ce jour de Pentecôte de l'an 1706.

Devenu prince de Hornes au décès de son père (10 mars 1709), Philippe-Emmanuel essaya à son tour de récupérer l'importante créance détenue sur les Egmont depuis 1661. À la mort de Procope-François, comte d'Egmont en 1707, un arrêt avait été mis sur ses biens ; sa sœur et héritière, la duchesse de Bisaccia⁸⁶, ayant introduit un recours afin de surseoir à son exécution. Le prince de Hornes réagit et supplia Sa Majesté de *n'accorder aucune faveur au préjudice de l'hypothèque qu'il possède sur ces biens du chef d'une rente de 2.483 florins 6 sols dont il réclame en vain le paiement depuis cinquante ans*⁸⁷. Le Grand Conseil de Malines accueillit favorablement cette requête et proposa d'éconduire la suppliante parce que *la Maison d'Egmont ne s'est jamais conformée ni aux conditions imposées par la lettre d'attribution qu'elle a obtenue, ni aux arrêts que le Grand Conseil a rendus en faveur des créanciers*. La duchesse de Bisaccia ne se tint pas pour battue et sollicita des lettres moratoires. Le prince de Hornes protesta derechef, rappelant qu'elles ne pouvaient *préjudicier à la vente par décret des terres et seigneuries de Gavre et Sotteghem, poursuivie par le suppliant pour le recouvrement d'une créance de plus de 130.000 florins provenant des arrérages échus d'une rente de 2.483 florins 6 sols*⁸⁸. Le Grand Conseil opta pour le refus du moratoire, s'en référant à son arrêt antérieur du 23 novembre 1711. La duchesse de Bisaccia étant morte en 1714, son mari, son fils et plus tard ses descendants, vivant en France, le prince de Hornes introduisit une nouvelle action devant le Parlement de Paris, en 1718⁸⁹. Elle aboutit en 1749 à une transaction au moins partiellement suivie d'effet en 1752 ...

Un litige du même genre opposait aussi les Hornes aux Arenberg devant le Conseil Souverain de Hainaut. Il avait pour origine le non-paiement d'une rente de 1.808 florins 10 patars dont la création devait être antérieure à 1650. L'affaire avait été agitée en 1690, 1700 et 1704 et l'on en débattait toujours en 1731⁹⁰.

À côté de ces créances dont le montant atteignait aisément 200.000 florins, le prince de Hornes possédait un patrimoine immobilier considérable et cela, dès 1694 sinon plus tôt.

⁸⁶ Marie-Claire-Angélique d'Egmont († 1714), épouse de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia († 1719).

⁸⁷ AGR, *Inventaire des Mémoires du Grand Conseil de Malines*, p. 304, n° 2176, requête du 23 novembre 1711.

⁸⁸ AGR, *Inventaire des Mémoires du Grand Conseil de Malines*, p. 312, n° 2196, requête du 28 juillet 1713.

⁸⁹ AEBxl, Notaire P. Parisel, n° 2254, 1^{er} juin 1718, procuration donnée à Jacques Joven pour aller soutenir un procès à Paris, contre Procope, comte d'Egmont-Pignatelli.

⁹⁰ AGR, *Inventaire des Mémoires du Grand Conseil de Malines*, p. 429, n° 2505, 29 décembre 1731, opposition du duc d'Arenberg.

Peu après la naissance de son fils aîné, il avait encore vu sa fortune s'accroître de manière non négligeable. Le 11 novembre 1695, sa tante, Marie-Madeleine de Hornes, la seconde chanoinesse, *pour témoigner la grande affection qu'elle porte à son neveu*, lui avait abandonné de son vivant le comté de Houtkerque, la seigneurie de Lesdaing et des rentes pour un total de 6.720 florins. Parmi celles-ci, figurait une rente de 300 florins sur *l'entreprise de Charbonnage à Mons*, intéressant témoignage de l'intérêt porté par une *Dame Chanoinesse* à l'essor de l'industrie houillère ⁹¹.



**Léopold-Philippe,
4^e duc d'Arenberg (1690-1754)**

Quelques mois après le décès de son père, celui du comte de Houtkerque avait fait passer sur la tête de Philippe-Emmanuel, avec les titres de la branche aînée, la charge prestigieuse quoique purement honorifique de grand-veneur héréditaire de l'Empire. L'aîné de la branche de Geldorp n'admit pas cette dévolution et revendiqua pour lui charge et titre mais il semble que sa médiocre situation de fortune l'ait incité à monnayer l'abandon de ses prétentions, après 1722, en échange d'une rente viagère de 6.000 florins ⁹². Ainsi Auguste de Hornes-Geldorp qui se titrait comte obtenait-il au moins la satisfaction de faire reconnaître son existence au prince de Hornes, inspirateur d'une *Carte généalogique* ⁹³ dont les Geldorp étaient exclus.

En 1713, la lassitude des belligérants engendra la *Paix d'Utrecht*, prélude aux traités de *Rastadt* et de *la Barrière*. Il s'ensuivit de nombreuses modifications de frontière. De la Gueldre démembrée entre la Hollande et la Prusse, seul le *Haut Quartier de Gueldre* fut laissé à l'Autriche qui avait obtenu les Pays-Bas. Ainsi disparut le gouvernement dont Philippe-Emmanuel avait été le dernier titulaire. Et ce ne fut point lui mais le comte de Maldegheem, que l'empereur délégua pour y recueillir hommages et serments de fidélité ⁹⁴.

⁹¹ Il s'agit bien de sa tante, Marie-Madeleine, fille d'Ambroise de Hornes et de Marie-Marguerite de Bailleul. On ne s'explique pas comment elle était en possession du comté de Houtkerque. AEBxl, Notaire G. Charliers, n° 59, acte du 11 novembre 1695.

⁹² F.-V. Goethals, *op. cit.*, t. III, Auguste de Hornes-Geldorp († 1733).

⁹³ BR, Mss., Fonds Goethals, G. 1465.

⁹⁴ *Relations véritables* des 3 et 17 mars 1716.

L'attribution des Pays-Bas à la maison d'Autriche ne répondait guère aux vœux du prince de Hornes mais il ne pouvait faire autre chose que *suivre la révolution des Pays-Bas où tous ses biens sont situés* comme devait l'écrire Saint-Simon, tout en lui rendant hommage⁹⁵. Ses neveux Ligne, ses cousins d'Ursel allaient suivre la même voie, tandis que ses cousins Solre et Isenghien se tournaient vers la France et que le marquis de Lede continuait de servir l'Espagne⁹⁶.

L'occasion de manifester son ralliement lui fut offerte avec l'inauguration de l'empereur Charles VI, à Bruxelles. La cérémonie, entourée du faste traditionnel, avait débuté à la collégiale des Saints-Michel-et-Gudule⁹⁷. Pour le représenter, l'empereur avait désigné le marquis de Prié, son ministre plénipotentiaire. Après la cérémonie religieuse, l'évêque d'Anvers, l'abbé de Villers, le prince de Hornes, le prince de Berghes, son cousin⁹⁸, les bourgmestres de Louvain, Bruxelles et Anvers et le conseiller greffier des États de Brabant se rendirent à l'hôtel du marquis pour le conduire à l'hôtel de ville dans un carrosse attelé de six chevaux, précédés de halberdiers et entourés de la noble garde des archers. Le repas offert par les États de Brabant était *un des plus magnifiques et des plus somptueux qu'on ait jamais vu*. Le soir, la marquise de Prié et d'autres dames vinrent également à l'hôtel de ville dont les façades étaient illuminées. Au milieu de la Grand-Place, se dressait un arc de triomphe de 140 pieds de haut, orné de tableaux transparents représentant *les actions héroïques de Sa Majesté*. Le tout avait été conçu par le *fameux peintre* Du Plessis. Le feu d'artifice, tiré à neuf heures du soir, fut suivi d'un concert dans la grande salle, après quoi les invités passèrent dans *le grand appartement des États* où les attendaient un buffet et des tables de jeu. Les Prié se retirèrent vers deux heures du matin, très satisfaits de la fête ordonnée par le marquis d'Ittre.

Ce spectacle s'était déroulé dans une atmosphère tendue dont le compte-rendu ne laisse rien deviner. Depuis 1716, les rapports entre les métiers, le Magistrat et le marquis de Prié étaient mauvais. Cette situation génératrice de troubles graves devait atteindre son paroxysme en 1719 avec l'exécution de François Anneessens. C'est néanmoins à ce moment que le prince de Hornes dut offrir ce fameux dîner de cent cinquante couverts dans le grand salon de son hôtel, en l'honneur de l'avènement de l'empereur Charles VI comme duc de Brabant⁹⁹. Et c'est dans un climat encore plus lourd que toute la noblesse de Bruxelles accompagna le 21 juin 1718 le dernier-né du duc d'Ursel qui devait être baptisé à la chapelle de la cour par le pléban de Sainte-Gudule, assisté du

⁹⁵ *Mémoires de Saint-Simon*, 1963, t. VI, p. 555.

⁹⁶ Jean-François-Nicolas Bette, 3^e marquis de Lede († 1725), termina sa carrière comme vice-roi de Sicile.

⁹⁷ *Relations véritables* du 15 octobre 1717. La cérémonie décrite se déroula le mardi précédent, 12 octobre.

⁹⁸ Alphonse-Dominique-François, 2^e prince de Berghes († 1720), époux de Anne-Henriette de Rohan-Chabot.

⁹⁹ C. de Villermont, *La Cour de Vienne et de Bruxelles au XVIII^e siècle*, Bruxelles, p. 307.

prélat de Coudenberg. Les Prié, nonobstant leurs préventions contre les *Anjouins* – parti auquel le duc ¹⁰⁰ était censé appartenir –, allaient tenir l'enfant sur les fonts baptismaux au nom du couple impérial. Un souper et un bal qui se prolongea fort tard réunirent ensuite tous les invités à l'hôtel d'Ursel. En raison de leurs liens de parenté, sans doute les Hornes furent-ils de la fête.

La visite de Philippe-Emmanuel de Hornes aux d'Ursel fut sans doute sa dernière apparition en public car il mourut le 9 octobre de la même année, à l'âge de 57 ans, en son château de Bailleul-en-Artois. Dans sa relation, la presse ¹⁰¹ rappela que le défunt avait été gouverneur et capitaine-général de la province de Gueldre et du comté de Zutphen, et elle précisa que son inhumation avait eu lieu le 15 au soir, à *Issche, à trois lieues de cette ville* (Bruxelles), *au tombeau de ses ancêtres*.

Son épouse, profondément affectée par la fin tragique de son fils cadet (voir chapitre suivant), s'éteignit âgée de 40 ans et fut aussi inhumée à Overijse. La plaque fixée au cercueil porte : *Ci-gît Madame Marie-Antoinette-Théodore de Ligne, épouse de Messire Philippe-Emmanuel, prince de Hornes, Grand d'Espagne, morte le 20 d'août 1720. Qu'elle repose en paix*. Au château de Belœil, on conserve son portrait mais, de son mari, nous ne connaissons pas d'effigie bien qu'il en ait sans doute existé une, peut-être sous la forme d'une de ces *grandes figures à cheval* qui ornaient autrefois l'hôtel de Hornes mais dont toutes traces sont perdues.

Les deux premiers princes de Hornes sont donc pour nous des princes sans visage et même, à bien des égards, sans âme puisqu'ils n'ont laissé aucun écrit. De Philippe-Emmanuel et de son épouse, il ne reste que deux cercueils dans la crypte d'Overijse. Quant à leurs blasons sculptés qui surmontaient la colonnade de l'hôtel de Hornes abattue au début du XX^e siècle pour faire place aux nouvelles constructions du collège, seul celui écartelé Hornes-Clèves a été, sinon conservé, du moins reproduit ¹⁰².

De Philippe V, Philippe-Emmanuel avait obtenu la Grandesse de 1^{ère} classe pour lui et ses descendants mais non la Toison d'Or qu'il avait cependant bien méritée et que son successeur reçut plus tard sans grand effort ...

¹⁰⁰ Conrad-Charles-Albert (1665-1738), 1^{er} duc d'Ursel (1716) et de Hoboken (1717). Maréchal héréditaire de Brabant, gouverneur de Namur, il avait épousé en 1713, dans des circonstances romanesques, Éléonore-Élisabeth de Salm (1676-1757). Voir à ce propos, C^{te} H. d'Ursel, *Conrad-Albert et Éléonore de Salm, 1713-1721, roman familial* (1928). Elle était tante d'Élisabeth-Alexandrine (1704-1739) qui épousa en 1721 Claude-Lamoral II, prince de Ligne (1685-1766).

¹⁰¹ *Relations véritables* du 21 octobre 1718.

¹⁰² Une partie de la colonnade a été sauvée par Raymond Pelgrims de Bigard qui a chargé l'architecte Saintenoy de la redresser dans la cour du château de Grand-Bigard. Il semble que le blason (écartelé aux armes Hornes-Clèves) soit une réplique de l'original, sans doute abîmé au cours des travaux.

De leur union, Philippe-Emmanuel et Marie-Antoinette de Ligne eurent six enfants :

1° Maximilien-Emmanuel (1695-1763), qui sera le 3^e et dernier prince de Hornes.

2° Antoine-Joseph (1698-1720), qui, en très peu de temps, allait faire énormément parler de lui. Il mourut à Paris en de pénibles circonstances, âgé de 21 ans.

3° Marie-Josèphe (1704-1738), qui épousa le 11 mai 1729 Philippe-Alexandre de Ghistelles, marquis de Saint-Flory, dont postérité.

4° Une fille qui ne vécut que dix jours († 1705), enterrée à Overijse.

5° Un fils mort une heure après sa naissance († 1706), enterré à Overijse.

6° Marie-Madeleine-Augustine (1710-1733) décédée célibataire à Malines, inhumée également à Overijse.

Par testament du 23 juillet 1718, le prince de Hornes avait institué pour héritier son fils aîné. Mais il laissait au second, Antoine-Joseph, dit *le comte de Houtkerque*, la terre de Lesdaing, une rente viagère de 1.500 livres sur l'hôtel de ville de Paris, une autre de 80 livres et enfin celles totalisant 2.983 florins dues par la maison d'Egmont que les Hornes, en veine de générosité, offraient volontiers...

À Marie-Josèphe, l'aînée des filles, la future marquise de Saint-Flory, étaient attribuées deux rentes valant ensemble 2.100 florins, les *censes de Wulveringem et Alenshoff*¹⁰³ plus les fiefs de *Steenkerke, Avecapelle et la cour féodale d'Alenshoff*; à la cadette, Marie-Madeleine, qu'on appellera après 1720 la comtesse d'Houtkerque, un ensemble de cinq rentes totalisant 1.700 florins et la *cense de Wale-lez-Harlebeque*.

Tous ces biens étaient chargés de fidéicommiss : aucun héritier n'était autorisé à vendre sa part, qui devait au décès être partagée entre ses frères et sœurs à défaut de descendance légitime. Le prince de Hornes avait achevé de dicter ses dernières volontés en reprenant à son compte le vœu déjà exprimé par son père : celui de voir la fille de son ultime descendant ou la fille de celle-ci épouser un *Hornes de la branche de Suède*.

¹⁰³ Wulverghem pour Wulveringem près de Furnes. Wulveringem et Vinkem ont fusionné sous le nom de Beauvoorde qui est celui du château-musée légué avec ses collections à l'Académie royale de langue et de littérature flamande par Arthur Merghelynck. Alenshoff ou Alonshoff était une ferme située entre Furnes et Steenkerke sur le territoire de cette dernière localité. La construction d'une autoroute a entraîné sa disparition.

Le généalogiste Goethals ne souffle mot de cette parentèle scandinave et les princes de Hornes n'ont jamais fourni la moindre précision à son sujet. Il existait bien là-bas une famille Horn qui se disait d'origine brabançonne ¹⁰⁴, mais hormis un huchet – de sable d'ailleurs –, rien, héraldiquement parlant, ne semblait se rattacher aux Hornes des Pays-Bas ¹⁰⁵. Quelque généalogiste suédois, un jour, nous en apprendra peut-être davantage.

Le roué du Régent

Antoine-Joseph de Hornes naquit à Bruxelles le 20 novembre 1698. Il fut baptisé ¹⁰⁶ mais ses prénoms ne lui furent imposés que le 20 février 1706. Il eut pour parrain son frère aîné, ce qui n'est pas fréquent. Quant à sa marraine, l'acte de baptême ne la mentionne pas. L'avenir devait cependant démontrer qu'une double vigilance aurait à peine suffi à le maintenir dans le droit chemin.

Antoine-Joseph fut l'inévitable brebis galeuse que l'on rencontre dans les meilleures familles. Son exploit fut bref, le scandale énorme mais on fit l'impossible pour que ses ondes concentriques n'atteignent pas Bruxelles. À cette fin, la docilité voire la vénalité de la presse furent utilisées avec un franc succès. Voici comment fut narrée dans *Les Relations Véritables* ¹⁰⁷ le fait-divers dont il fut le protagoniste : *Paris, le 25 mars 1720 - Vendredi sur les huit heures du matin, deux voleurs attirèrent un agioteur dans un cabaret proche la rue Quincampoix sous prétexte de lui vouloir acheter pour 50.000 écus d'effets qu'il avait ; mais dès qu'ils furent dans la chambre, ils le poignardèrent, lui prirent son portefeuille et se sauvèrent par une fenêtre, dont l'un fut arrêté tout aussitôt et l'autre fut pris à la Halle par des portefaix ; on dit que ce sont deux personnes de bonne maison et alliées à des personnes de distinction.*

En 1720, âgé de 21 ans et déjà réformé de l'armée – vraisemblablement en raison de sa conduite déréglée – le comte de Hornes s'était installé à Paris, à l'hôtel de Flandre, rue Dauphine. Il jouissait, dit-on, d'une pension de 12.000 livres versée par sa famille et menait depuis deux mois *une vie obscure de jeu et de débauche*, fréquentant assidûment la foire de Saint-Germain ¹⁰⁸, où l'on pouvait jouer gros jeu et côtoyer un milieu interlope. Toutes les conditions se

¹⁰⁴ Il existait aux XVII^e et XVIII^e siècles plusieurs familles Horn en Suède et certaines subsistent sans doute toujours. C'est la famille Horn af Kanckas qui se disait d'origine brabançonne. Voir *Matrikel öfver Svea Rikes Ridderskap och Adel*, Stockholm, 1816, 638 pp. On se rappellera que les *Casques bleus* suédois envoyés au Congo en 1960, étaient commandés par un colonel von Horn.

¹⁰⁵ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 554, *petits dynastes*, ainsi Saint-Simon appelle-t-il les Hornes.

¹⁰⁶ AVB, Registres paroissiaux de Notre-Dame de la Chapelle, n° 356, f° 63.

¹⁰⁷ *Relations véritables* du 29 mars 1720. Pour de plus amples renseignements, voir Goethals, *op. cit.* ; *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, pp. 554-559 ; E.-F.-J. Barbier, *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Louis XV*, Paris, Coll. 10-18, 1963, pp. 25-27.

¹⁰⁸ La foire Saint-Germain, créée en 1482 par l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, avait lieu du 3 février et le dimanche de la Passion.

trouvaient réunies pour lui faire commettre quelque criminelle et irréparable sottise.

Arrêté sitôt son forfait accompli, la nouvelle s'en répandit en ville, semant la consternation dans toute la parentèle qui tenta, en vain, d'arracher sa grâce au Régent. Celui-ci estimant à juste titre que la qualité du meurtrier exigeait prompt justice, balaya tous les arguments de la défense. On essaya, bien entendu, de le faire passer pour fou en alléguant qu'il avait un oncle enfermé... Le comte de Hornes n'avait d'oncles que maternels, tous deux promis à devenir feld-maréchaux ; que voulait-on insinuer ? Saint-Simon lui-même s'entremet, non pour obtenir une atténuation du châtement qu'il estimait mérité, mais pour que le mode d'exécution soit moins infamant. Dans ses *Mémoires*, il se targue d'avoir pu convaincre le Régent, qui se serait ensuite laissé circonvenir par Law et l'abbé Dubois.

Tout dès lors se déroula très vite. Le jeune comte de Hornes avait été appréhendé le vendredi de la Passion (22 mars) et la coutume voulait qu'on n'exécutât point après le mardi saint (26 mars). Ce jour-là, vers 4 heures de l'après-midi – soit le quatrième jour après son arrestation – Antoine-Joseph était mené en place de Grève, hissé sur la grande roue, puis sur la petite où il expira au bout d'une heure. C'était le supplice infamant réservé aux assassins et aux voleurs de grands chemins. C'est cela que Saint-Simon avait tenté de lui épargner. Par une de ces ironies du destin, c'est à la fin ignominieuse d'Antoine-Joseph que les Hornes de Bassigny doivent une part de leur notoriété : l'Encyclopédie ne connaît que lui ; Saint-Simon et les mémorialistes contemporains ne les ont évoqués qu'à cause de ce crime.

La marquise de Saint-Flory

Marie-Josèphe de Hornes, dame de la Croix étoilée et de la Clé d'Or, était en 1728, dame d'honneur de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas. Elle épousa le 11 mai 1729 Philippe-Alexandre-Antoine de Ghistelles, marquis de Saint-Flory ou Floris, baron de Clamain, seigneur de la Vieille-Chapelle, etc., officier au service de France, qui devait plus tard obtenir la croix de Saint-Louis.

Les Ghistelles étaient les cadets d'une très vieille famille flamande d'origine prétendument danoise, fixée très tôt dans le village dont ils prirent le nom et dont la branche aînée s'était éteinte dès la fin du XIV^e siècle¹⁰⁹. Ils se disaient parents de sainte Godelieve et, dans cette hypothèse, l'étaient aussi de ses meurtriers. La branche cadette n'avait jamais possédé Ghistelles. Acquisée en

¹⁰⁹ J. Gaillard, *Bruges et le Franc*, t. I, Bruges, 1857, pp. 80-106. La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. X, Paris, col. 151-153 et Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas*, Gand, 1865, t. I, pp. 818-820.

1545 par un Milanais établi à Anvers – Jean-Charles Affaytadi – cette terre fut érigée en comté au profit d'un de ses descendants, en 1676.

La seigneurie de Saint-Flory, en Artois, avait été érigée en marquisat, en 1674, au profit d'Adrien-François de Ghistelles¹¹⁰, aïeul de l'époux de Marie-Josèphe de Hornes. Le marquis de Saint-Flory, que l'on appelait aussi, mais abusivement, marquis de Ghistelles, dont la mère était née Créquy, avait deux sœurs : l'une avait épousé le comte de Vleteren, l'autre, Joseph-Ignace-Florent de Nassau, comte de Corroy, dont les Trazegnies, de Corroy-le-Château, sont les descendants¹¹¹.

Du mariage du marquis de Saint-Flory et de Marie-Josèphe de Hornes¹¹² devaient naître six enfants : quatre filles entrées dans les chapitres nobles de Maubeuge, Andenne et Mons¹¹³, et deux fils, officiers au Royal-Roussillon¹¹⁴. L'aîné, Philippe-Alexandre-Emmanuel, Grand d'Espagne par son mariage avec une Melun, dame d'honneur de la Dauphine¹¹⁵, fut fait prince de Ghistelles et du Saint-Empire par Marie-Thérèse, en 1760. Il existe dès lors et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime des princes de Ghistelles et des comtes de Ghistelles Affaytadi qui n'avaient en commun que l'homonymie ; situation qui ne manqua pas d'engendrer certaines confusions¹¹⁶.

(à suivre)



¹¹⁰ AGR, Grand Conseil de Malines, n° 258. *Extrait du registre paroissial de La Vieille Chapelle, dans la province d'Artois-lez-Béthune*. Le 11 février 1691, est inhumé dans le chœur de l'église, le corps d'Adrien de Ghistelles, *marquis de Saint-Floris et du village*, âgé de plus ou moins 70 ans.

¹¹¹ Joseph-Ignace de Nassau, comte de Corroy (1693), et son épouse apportèrent d'importantes transformations au vieux château de Corroy. M^{ss} O. de Trazegnies, *Promenade au pied des tours de Corroy*, dans *La Maison d'Hier & d'Aujourd'hui*, n° 30, pp. 2-27.

¹¹² Ils résidaient tantôt à La Vieille Chapelle, tantôt à Béthune où ils avaient leur hôtel.

¹¹³ On les appelait M^{lles} de Ghistelles, d'Eclimeux, de Boyeffles et de Saint-Flory.

¹¹⁴ Philippe-Alexandre, 1^{er} prince de Ghistelles, et Ferdinand, *le chevalier de Ghistelles*, né en 1736.

¹¹⁵ La Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe (1731-1767), mère de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

¹¹⁶ Sur les Affaytadi, voir Herckenrode, *op. cit.*, t. I, pp. 12-14 ; E. De Seyn, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, 3^e éd. après 1944, t. I, pp. 470-471, a notamment confondu les deux familles, voir rubrique *Ghistelles* ; C^{te} B. d'Ursel, *Affaytadi. Prince de Hilst, 1563*, dans *Le Parchemin*, 2007, pp. 342-347.

Olivier LISEIN

LE MOULIN DE NIVOCOURT ET LA FAMILLE FRONVILLE AU XVII^E SIÈCLE

Cette étude est le fruit de nos recherches¹ réalisées aux archives de Namur (AEN) et de Liège (AEL) concernant le moulin de Nivocourt en rapport avec nos ancêtres Fronville, qui en furent locataires au XVII^e siècle, durant trois générations successives.

La plus ancienne mention que nous avons pu relever concernant cette famille Fronville date de 1589. Il s'agit d'un acte émanant de la cour de justice de Noville-les-Bois dans lequel un certain Gérard de Frontville prêta le serment d'échevin devant le mayeur Lardenois et les échevins présents, Eustache le Blavier, Doulcet et de Maillen². Serait-ce le même que ce Gibard de Fronville, cité en 1607 comme molnier (meunier) de Nivocourt lorsqu'il paya 10 florins lors d'une passée des prés et prairies appartenant à noble et vertueuse Dame Agnès de Marbais, épouse à noble et généreux seigneur Hans Krafft³ ? Nous retrouvons ce même Guiberd de Fronville, portant sur les fonts baptismaux de Cortil plusieurs enfants entre 1607 et 1609⁴. Ce Gérard, Gibard, Guiberd est probablement l'ancêtre commun de la famille Fronville, qui fit souche à Noville-les-Bois et environs au XVII^e siècle.

Recourt et Nivocourt à Noville-les-Bois

Mais commençons par planter le décor à l'aide de cette intéressante description, tirée des albums de Croÿ et magnifiquement illustrée :

Vue prise de l'est. Le Petit Hoyou, en aval du confluent du ruisseau de Forville, zigzague d'est en ouest, parmi les prés, et actionne les deux roues du moulin de Nivocourt que l'on voit nettement à droite. Ce moulin, dont le meunier était, en 1604, un certain Gérard de Francville, était banal pour plusieurs villages, notamment pour la paroisse de Noville-les-Bois et, d'après un acte de 1591 du notaire namurois de Fumal, aussi pour Acosse, Hannêche et Burdinne : tous les manants devaient y porter leur grain à moudre, sous peine d'amende. Pourtant, un meunier voisin, Étienne de Berlo, personnage riche, puissant et brutal, qui était son propre maître à Ciplet, essayait de les intimider et livrait une concurrence acharnée au meunier de Nivocourt. A cette

¹ Mes remerciements sincères vont à M. Pierre Demazy qui a activement participé aux relevés d'actes dans les fonds d'archives aux AEN.

² AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3200.

³ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3212.

⁴ AEL, Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste, Biens à Cortil, Registre du curé Étienne Taillart, n° 64.

époque, le moulin de Nivocourt, comme ceux de Wasseiges et de Floreffe, faisait partie des Domaines et avait été donné en fief au maître général des postes, Léonard de Tour et Tassis qui s'en défera en 1609. L'« usyne » est vaste, formée de deux constructions sous toitures d'ardoise, l'une à croupe, abritant la machinerie, l'autre à croupette, pour le logis. Sur l'autre rive du ruisseau, voici les « censes » de la Haute et de la Basse Nivocourt, avec la petite chapelle Saint-Pierre, dépendant de la paroisse de Noville-les-Bois. La première appartiendra jusqu'à leur suppression par Joseph II, aux Croisiers de Namur ; la seconde avait pour « censier » en 1599, Barthélemy Philippart qui, d'après le Terrier, en est le propriétaire, trois ans plus tard. Située géographiquement au sud de Nivocourt, mais légèrement déplacée ici vers l'est, pour des raisons de mise en page, la ferme de Recourt disparaît en partie derrière une levée de terre. Elle était aux mains du prieuré de Géronsart à Jambes, depuis 1234. De ces trois exploitations proches du ruisseau, dépendaient, outre les labours, de grandes étendues de prés et de « pachis ». Nivocourt et Recourt étaient des écarts de Noville-les-Bois, dus aux défrichements du XIII^e siècle. Trois cents ans plus tard encore, le fermier de Nivocourt, se sentant trop isolé, préférait conduire ses grains en sûreté au village (1590) ⁵.

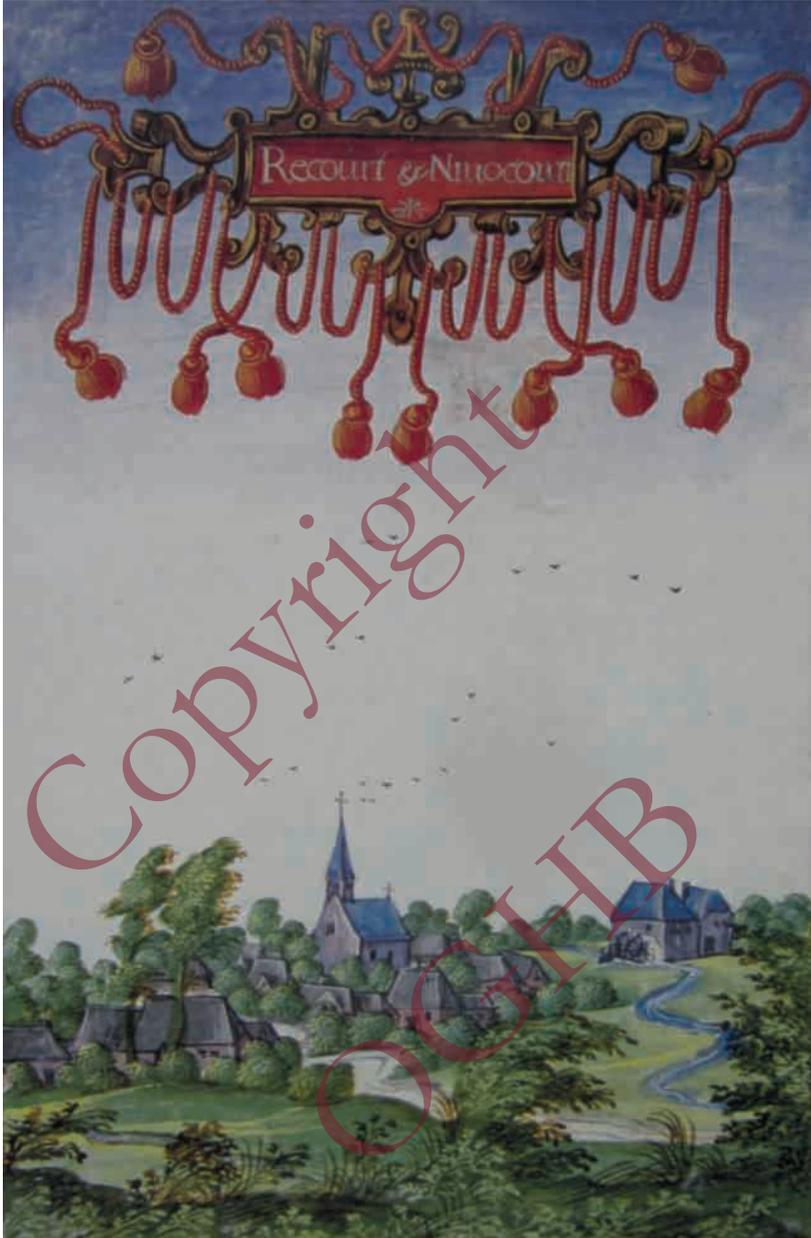
Les propriétaires successifs du fief de Nivocourt

Afin de mieux appréhender l'histoire de nos meuniers, il nous a semblé pertinent de nous intéresser d'abord à leurs propriétaires. Ci-dessous les différents actes de dévolution que nous avons pu relever concernant le moulin de Nivocourt.

En 1574, Philippe II donna par lettres patentes, depuis sa ville de Madrid, de faire vendre et engager certaines parties de ses domaines *pour fournir aux très grands et excessifs frais et despens qu'il nous convient inexcusablement supporter au moyen de ceste présente guerre civile et intestine, tant pour nous défendre contre les emprinses et invasions de nos ennemys et rebelles, que pour maintenir la religion catholiqu* ⁶. C'est ainsi que son *cerrier* (receveur) de Namur, Guillaume de Nève, fut chargé de mettre en vente au plus offrant le moulin banal de Wasseiges, celui de Floreffe ainsi que le moulin banal de Nivocourt. En 1576, après deux *proclamations haulsées* (enchérir en vente publique), les trois moulins sont *demeurez* à Leonardo de Taxis, maître général des Postes *de pardeça*, pour la somme de 19.740 livres, au prix de 40 gros la livre, monnaie de Flandre. Il est précisé dans cet acte de vente que le moulin banal de Nivocourt, avec ses anciennes appartenances, était chargé envers les prieur et religieux des frères Croisiers de Namur, de 4 mailles à 16 sols. La maille à cause du bonnier de terre sur lequel le moulin à vent est assis.

⁵ J.-M. Duvosquel, *Albums de Croÿ*, t. XV, *Comté de Namur II*, Bruxelles, 1987, p. 275.

⁶ AEN, Communauté d'Hambraine, n° 1166.



**Vue des hameaux de Recourt & Nivocourt, au comté de Namur
Bailliage de Wasseiges**
Gouache d'Adrien de Montigny, en 1604-1605

Extrait de J.-M. Duvosquel, *Albums de Croÿ*,
t. XV, *Comté de Namur II*, Bruxelles, 1987, p. 274, pl. 195

Les fermiers devront de plus, par le fait de leur bail, *payer leur rendage au profit dudit acheteur, lequel tiendra cesdits moulins en fief à cause de notre chastel de Namur*, en payant pour chaque moulin un muid de mouture par an au receveur du comté de Namur. En 1603, le terrier et registre des visitations faites *au plat pays du Comté de Namur* évalua que le moulin de Nivocourt, appartenant au maître général des Postes, est ordinairement taxé, avec ses dépendances *qui sont environ trois bonniers d'héritages avec le vivier, à une charrue*⁷.

En 1609, Leonardo de Tassis, chevalier, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté Impériale, baron du Saint-Empire et maître général des Postes des archiducs, transporte à honorable personne Jean de Marotte, seigneur d'Iergnée et de Montigny, le moulin et *vauve* banal, situé à Nivocourt, avec ses actions, droits, *haulteurs et prééminences des chasses, limites et entreteneurs des bans y appartenants* moyennant la somme de 1.100 florins⁸.

En 1627, Jacques de Woelmont, écuyer et seigneur d'Hambraine, engagea la seigneurie de Cortil et Wodon, avec les appendices de Harsée, Tilleroule, Recourt et les deux Nivocourt jusqu'aux limites de la terre de Fernelmont. Cette seigneurie consistait en une église paroissiale, bon nombre de censés, un moulin et plusieurs manouvriers, comme aussi en haute, moyenne et basse justice, amendes, confiscations et droits seigneuriaux, *en certains lieux petite chasse, pêche, mortemain*⁹ et *tailles de St Remy*, sans néanmoins toucher aux cours foncières que les monastères d'Aulne, de Géronsart et le chapitre de Saint-Jean à Liège y prétendaient, ni aux droits qui en dépendaient. Cette opération coûta à Jacques de Woelmont la somme de 4.000 livres, du prix de 40 gros, monnaie de Flandre, et lui permit d'unir cette seigneurie à celle d'Hambraine¹⁰. Signalons que le fief du moulin de Nivocourt, ne relevant pas de la seigneurie de Cortil et Wodon, restait malgré cet acte la propriété de Jean de Marotte.

En 1660, les héritiers de feu Jean de Marotte, jadis écuyer, se trouvèrent dépossédés de tous leurs biens car leur mere avait négligé d'acquitter les rentes y affectées, *en sorte qu'à faute de payement, le tout avait été saisi par divers crédateurs et purgé par l'avocat Loizeau*¹¹. Pour pouvoir récupérer une partie de leurs biens, ceux-ci mirent en vente au plus offrant certains privilèges, dont celui du moulin de Nivocourt, qui fut racheté par le seigneur d'Hambraine, Charles-Alexandre de Woelmont, lequel en fit relief en 1661.

⁷ AEN, États de Namur, n° 338, Terrier de 1603, Bailliage de Wasseiges.

⁸ AEN, Souverain Bailliage de Namur, n° 83, Reliefs et transports 1592-1613.

⁹ Les serfs ne peuvent pas hériter de leur terre qui revient normalement au seigneur.

¹⁰ AEN, Communauté d'Hambraine, n° 1166.

¹¹ AEN, Souverain Bailliage de Namur, n° 368, Moulin de Nivocourt.



Carte de la région de Noville-les-Bois et détail du hameau de Nivocourt avec ses deux moulins

Ferraris, *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège*, 1777, pl. 135

À partir de cette année et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le fief de Nivocourt resta dans la famille de Woelmont. C'est ainsi qu'en 1791, dame Angélique-Thérèse, comtesse d'Argenteau, douairière de messire Nicolas-Ignace de Woelmont, fit relief au Souverain Bailliage du pays et comté de Namur du fief de Nivocourt, consistant en un moulin banal du même nom, avec tenue d'eau, prairie, *ahanière* (jardin potager) et jardin, tenant le tout ensemble et d'une contenance de trois bonniers ou environ, et en une terre nommée *la pierreuse*, dépendante d'Hambraine, où il y a un moulin à vent de secours ¹².

Privilèges et banalités des moulins du Roy

Une copie de 1612, extraite du registre des privilèges et banalités des moulins du Roy pour les moulins de Nivocourt et de Marche-sur-Meuse, ayant les mêmes privilèges, nous livre la liste des six privilèges et des trois obligations auxquels étaient tenus nos meuniers, ainsi que les villages faisant partie de la banalité de Nivocourt ¹³.

Les privilèges sont :

1. Les susdits moulins peuvent tenir les moulnées de leur banalité deux fois vingt quatre heures sans aucun contredit.

2. Nul autre meunier ne pourra chasser sur lesdits bans, à moins qu'il ait contracté avec les fermiers desdits moulins et qu'il tienne un autre moulin ayant les mêmes privilèges. Il devra de plus avoir licence de ses supérieurs, afin qu'il n'y ait aucune suspicion au cas où on le trouverait chassant autrement que dessus écrit. Sinon, un sergent ou le fermier lui-même, ou bien les Seigneurs lui ôteront et confisqueront son cheval et sa charge sans aucune voie de procès, pour pouvoir les vendre après trois jours ou les retenir pour leur usage, avec ce une amende arbitraire.

3. Personne desdits bans de quelque qualité qu'il soit ne pourra aller moudre avec chariots ou chevaux ni à pied à un autre moulin encore qu'il fut moulin du Roy. Exceptés les gens d'église, la Court Saint-Jacques à Hanret et le Chapitre assigné, sous peine étant trouvés de leur ôter leurs charges avec amende comme dessus.

4. Au cas où les fermiers du moulin du Roy entendraient que quiconque de son ban aurait été moudre sa moulnée ou bien ses brayes ¹⁴ pasture ailleurs, il les pourra aller recquérir au fût et la bière brassée avec amende comme dessus.

5. Personne de quelque qualité qu'il soit ne pourra empêcher la course de l'eau sinon que pour les viviers mais au contraire, ceux qui ont leurs biens soit

¹² AEN, Souverain Bailliage de Namur, n° 368, Moulin de Nivocourt.

¹³ AEN, Communauté d'Hambraine, n° 1166.

¹⁴ Brayage : orge broyée pour la fabrication de la bière.

à un des côtés ou à l'autre seront tenus et obligés de faire couper les bois traversant l'eau des ruisseaux qui font moudre les moulins ci avant que la banalité s'étend.

6. A toutes les communautés les devant dits meuniers devront avoir autant que trois manouvriers.

Les obligations sont :

1. Les fermiers desdits moulins sont tenus d'aller quérir les moulnées et les ramener tant aussi bien petites que grosses au contenu du temps devant mentionné.

2. Devront encore les fermiers aller trois fois la semaine par tout son ban et avoir suffisamment de chevaux ou chariot ou charrette pour mener et ramener les farines.

3. Ils devront avoir un poids ou plusieurs pour peser les grains avant et après les avoir moulus pour et afin rendre à chacun le sien.

S'ensuit la spécification des villages qui sont de banalité du moulin de Nivocourt : Noville-les-Francis-Hommes dit *les-Bois*, avec toute la paroisse excepté Hambraine, Tillier, Warêt-la-Chaussée, Hanret jusqu'à la Court Saint-Jacques, Pontillas, Otreppe, Bierwart, Hannèche, Burdinne, Acosse, Ville-en-Hesbaye et Thisnes-en-Hesbaye.

De l'état du moulin de Nivocourt en 1624

Une enquête¹⁵, réalisée en 1624 contre Jean Marotte au sujet de l'état du moulin de Nivocourt et de sa banalité, nous renseigne sur la difficulté que devaient rencontrer ses locataires à remplir leurs obligations sur un territoire aussi étendu. Les témoins produits sont effectivement unanimes à déclarer que *c'est une chose toute notoire que le moulin de Nivocourt n'est point suffisant pour servir en tout temps les villages que l'on prétend être au ban dudit moulin car il n'est point bien pourvu d'eau et que c'est au plus s'il peut servir les manants du ban quatre mois par an quand il y a secheresse et gelées comme cette présente année*. Et de rajouter que les manants doivent souvent attendre deux ou trois jours sans pouvoir récupérer leur *moulnée* et que certains sont en nécessité d'aller mendier leur pain ou d'emprunter du pain à leurs voisins. Quant au moulin à vent de secours, les témoins les plus âgés attestent qu'il a bien existé autrefois mais qu'il est à présent ruiné. Dans ces conditions, non seulement le meunier de Nivocourt est contraint d'aller moudre ailleurs les *moulnées* qui sont de son ban, mais certains témoins n'hésitent pas à déclarer qu'ils vont moudre là où bon leur semble depuis plusieurs années, sans qu'on ne leur ait fait aucune difficulté !

¹⁵ AEN, Enquêtes judiciaires du Conseil de Namur, n° 3811.

Les meuniers de Nivocourt au XVII^e siècle

La chronologie qui suit est établie à partir d'actes relevés aux archives de l'État à Namur et à Liège, nous concentrant principalement sur la famille Fronville. Ce sont, pour la plupart, des témoignages d'époque qui ne permettent pas de connaître des dates précises, mais sont suffisants pour établir une trame générale. Les chercheurs intéressés par d'autres familles de meuniers que les Fronville pourront avantageusement revisiter ces archives afin de combler les lacunes laissées dans cette étude.

- 1580 à 1610 : Gérard de Fronville
- 1612 à 1650 : Jacques de Fronville
- 1650 à 1659 : Andrien d'Aix
- 1659 à 1665 : Hendricque Fronville
- 1667 : Jean du Cerf
- 1668 : Melchior du Cerf
- 1677 à 1678 : Raes Bouhon
- 1683 à 1712 : Jean Wilmotte

Entre 1580 et 1610, Gérard de Fronville fut meunier à Nivocourt. Nous en trouvons effectivement trace dans les pièces d'un procès qui opposa en 1643-1644 la communauté d'Acosse et d'Hannêche au sieur Jean de Marotte concernant la banalité du moulin de Nivocourt. Le différend n'était pas neuf car nous relevons dans ce dossier les copies de témoignages déjà enregistrés en 1612 devant la haute cour de Hannêche. C'est ainsi que Jacques de Fronville, âgé de 30 ans ou environ, déclara *avoir ouï dire plusieurs fois son père qui a été moulrier de Nivocourt l'espace de 26 ans ou environ, que les villages de Ville en Hesbaye, Burdinne, Hannesse et Acosse sont du ban dudit Nivocourt par avoir vu rendre Burdinne, Hannesse et Acosse aux moulriers de Bonneaux, Monsee, Ciplet et Atrive pour chasser sur ledit ban de Nivocourt, ne pouvant lesdits moulriers venir chasser sur iceux villages à peine de perdre leurs chevaux avec les moulnées et les faire vendre au profit de son Maître*¹⁶. À ce premier témoignage de 1612, vient s'ajouter celui de 1644, fourni par messire Gérard Grame, curé de Forville, âgé de 79 ans, qui déclara que *les maîtres et fermiers dudit Nivocourt ont droit de confisquer les chevaux des meuniers qui vont chasser sur ledit ban, sans leur adveu et consentement. Disant pour cause de science d'avoir été une fois interpellé par Gerard de Fronville, lors moulrier dudit Nivocourt, et Jean Léonard, lors moulrier de Boinneaux pour les appointer sur le saisissement des chevaux dudit moulrier de Boinneaux, fait*

¹⁶ AEN, Conseil provincial de Namur, procès n° 6375.

de la parte dudit Fronville, pour autant que ledit Léonard avoit chassé sur ledit ban sans sa permission¹⁷.

Entre 1612 et 1650, son fils Jacques de Fronville reprit le bail du moulin de Nivocourt. Lors du susdit procès de 1643-1644, nous retrouvons notre Jacques de Fronville, laboureur résident à Noville-les-Bois, alors âgé de 60 ans ou environ, qui déclara avoir été meunier au moulin de Nivocourt l'espace de 26 ans et son père l'espace d'environ 30 ans, *l'ayant le déposant quitté passé environ six ans*. Dans sa déposition, il déclara entre autres que *le moulmier dudit Nivocourt et le possesseur et maître d'iceluy peut et a le droit de confisquer les chevaux des moulmiers qui chassent parmy ledit ban sans leur congé et permission, ayant le déposant saisi une fois le cheval d'un censier de Coriau, appelé Grenson et le ramené au chasteau de Montigny, résidence de feu le Sr d'Iergnée, lors maistre et possesseur dudit moulin, ayant le déposant comme fermier jouy de la moulnée qu'estoit environ de trois stiers de farines, avec le sac, estimant que ledit censier s'accorda avec ledit Sr pour la confiscation dudit cheval saisi. Il ajouta avoir encore prins au lieu de Leuze un cheval appartenant au moulmier de Vedrin, et eut à son profit la moulnée de laquelle ledit cheval estoit chargé, et ce pour autant qu'iceluy venoit chasser audit Leuze, banalité dudit Nivocourt*¹⁸. Après une interruption de plusieurs années, Jacques de Fronville reprit à bail le moulin de Nivocourt comme l'atteste son témoignage de 1662 dans lequel il déclara avec son épouse¹⁹ *qu'il a esté meunier dans le moulin de Nivocourt l'espace de 38 ans ou environ ils n'auroient jamais vu qu'un pasteur de Hanret ni d'aultre peut faire envoyer chercher leur moulnée pour mouldre, de que menier qu'il voudroit ains lesdits pasteurs sont subiet d'envoyer leur moulnée par leur gens ou chevaux si bon leur semble au moulin où bon leur plait et point à d'aultre meunier à faire de les aller chercher à peine de confiscation de leur moulnée et chevaux, déclarant de plus ledit Fronville et sadite espouse qu'estant dans ledit moulin de Nivocourt il auroit print un braye à un meunier de Harlue, qui avoit esté chercher ledit braye à un pasteur de Hanret et le tenant à soy mesme dit qu'icelui meunier se sauva avec son cheval ou aultrement qu'il auroit encore print ledit cheval*²⁰.

¹⁷ AEN, Conseil provincial de Namur, procès n° 6375.

¹⁸ AEN, Conseil provincial de Namur, procès n° 6375.

¹⁹ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3214.

²⁰ *Le curé d'Hanret étant exempt du moulin banal de Nivocourt, tant à cause de sa dignité, que par disposition expresse du titre de banalité, avait fait chercher la meunée par un meunier étranger ; ce qui se trouvant interdit par le même titre, le seigneur y trouvant le cheval du meunier, le fit saisir, et quant à la meunée du curé, il n'y touche pas, mais dit au curé : quant à vous, portez votre meunée à pied ou à cheval, mais je ne veux pas qu'un meunier étranger vienne quêter sur mon ban. Le curé maintint qu'il lui était loisible, attendu sa franchise, de faire porter son grain par qui bon lui semble, autant bien que de la porter lui-même. Le curé fut déclaré non fondé, par sentence du Conseil du 13 octobre 1662, dans ASAN, t. IX, pp. 265-269.*

De 1650 à 1659, Andrien d'Aix²¹ fut meunier à Nivocourt. Nous le retrouvons effectivement entre 1650 et 1659 dans les registres paroissiaux de Noville-les-Bois où il fit baptiser plusieurs enfants avec son épouse Antoinette de Modave. Il est cité dans une procédure en 1650, *consigné de rendre et restituer à Alexandre Follon un stier de froment, un stier de bled ensemble stier et demy d'espeaute et deux stiers d'orge, que ledit assigné a envoyé querir par ses serviteurs à la maison dudit Follon pour le moudre audit Nivocourt et à Tassin le Blavier quatre stiers de gros orge, à la veuve Bourgoigne deux stiers d'espeaute mélangée de sésame, à Jean Cloes de deux stiers de froment meslé avec iceux demi stier de foroige, en quoi ledit Blavier persiste demandant despens de St Hubert pour le meunier de Nivocourt*²².

De 1659 à 1665, Hendricque Fronville fut meunier à Nivocourt. Il n'avait pas bonne réputation en tant que meunier et dut endurer un procès en 1665, suite aux diverses plaintes émanant de clients mécontents²³. Plusieurs témoins, tant de Cortil que de Wodon, déclarèrent que les grains qu'ils menaient audit moulin de Nivocourt n'étaient pas bien moulus, et qu'ils trouvaient mieux leur profit à les faire moudre ailleurs. Un censier de Leuze déposa que Hendricque de Fronville, meunier de Nivocourt, *mouloit cidevant mal les moulnées qu'ilceluy déposant l'a laissé d'y aller moudre, n'eut été pour le respect du Sr de Hambrenne auquel appartient ledit moulin ou craignage d'avoir des crises à raison que ledit moulin à ce qu'on disoit estoit banal car ledit Fronville ne faisoit qu'escorcher les grains en telle sorte que la femme du déposant dit qu'elle louerai plutôt des chevaux pour aller moudre au grand moulin de Sambre en cette ville, ou autrement que de continuer de faire moudre audit moulin de Nivocourt à raison qu'elle avoit du mal à faire le pain. Ajoutant ledit déposant que s'il avoit fait porter ses grains par ailleurs que celui dudit Nivocourt, il aura quelques fois bien nourri un homme d'avantage en son ménage par semaine qu'il n'a aucune fois fait en faisant moudre audit Nivocourt, mais dit qu'à présent depuis que l'on a fait des plaintes audit Fronville, iceluy moul mieux que deuement.*

En 1667, le meunier Jean du Cerf, époux de Jeanne le Liégeois, décéda à Noville-les-Bois. Il s'agit très probablement de Jean du Cerf dit Lathour qui était déjà meunier de *Gobert mollin* au ban d'Andenne en 1652²⁴. Nous avons relevé un acte de 1650 dans lequel *Jean du Cherfe dito Lathour avec son frère Hubert de Cherfe dito Lathour, âgé de 24 ans ou environ, vendent et transportent au profit de Blaise Jamart, ses hoirs et ayant cause, engendrés avec Marguerite de Viesme son épouse, certain demi bonnier de terre ou environ qu'ils ont à eux appartenant gisante au lieu qu'on dit à la bruier de*

²¹ Adrien, fils de Michel d'Aix et de Marguerite, fut baptisé à Andenne le 17 juillet 1614.

²² AEN, Échevinages d'Hambrairie, n° 4303.

²³ AEN, Enquêtes judiciaires du Conseil de Namur, n° 6174.

²⁴ AEN, Échevinages d'Andenne, n° 167.

sur le molin de Nivocour ²⁵. En 1668, Melchior du Cerf, fils de feu Jean du Cerf, est cité comme meunier au moulin de Nivocourt ²⁶.

En 1677, Raes Bouhon est cité comme meunier de Nivocourt lorsqu'il transporta à Pierre Rasquin, bourgeois de Seilles, certaine pièce de terre *arable* communément appelée la terre au *Sauvaige Pommier*, située en la campagne de sur l'église dudit Seilles ²⁷. En 1678, il est encore cité comme meunier de Nivocourt avec son épouse Jeanne Sonnet ²⁸, avant de reprendre le bail du moulin banal de Beaufort dit *de Lovegnée* en 1681 ²⁹.

De 1683 à 1712, Jean Wilmotte fut meunier au moulin de Nivocourt. Nous le retrouvons entre 1686 et 1700 dans les registres paroissiaux de Noville-les-Bois où il fit baptiser plusieurs enfants avec son épouse Jeanne Rouchaux. Il y est explicitement dit meunier de Nivocourt en 1700, 1708 et en 1712, lors de son décès. Nous avons pu relever son premier contrat de bail conclu en 1683 au château d'Hambraine avec Charles-Alexandre de Woelmont. Nous y découvrons entre autres le montant des charges en nature de cette location puisque *ledit reprenant devra payer audit Sr annuellement trente muids de wassent bon grain livrable à la maison dudit Seigneur par semaine, ..., pardessus quoy il sera obligé de payer à la décharge d'iceluy Sr annuellement un muid de mouture à sa majesté et trois mailles à son maître. Sera aussi ledit reprenant obligé de donner annuellement à la Dame compaigne dudit Sr rendeur au jour du Nouvel An un pain de six livres de fin sucre* ³⁰.

Généalogie de la famille FRONVILLE

I. Gérard FRONVILLE, meunier de Nivocourt entre 1580 et 1610, fut échevin de Noville-les-Bois de 1589 à 1592. Son épouse n'est pas identifiée à ce jour.

Nous lui connaissons deux fils :

1° Jacques, l'aîné, qui suit sous II.

2° Libert, ° vers 1584, fut censier des Dames Blanches de Namur et exploitait leur *cherwage*, situé à Wodon de 1622 à 1630 ³¹. Il témoigna en 1640 devant la cour de Noville-les-Bois en tant que soldat au château de la ville de Namur, âgé de 56 ans ou environ ³². Paroissien de Noville-les-Bois, il x A) Cortil 6 février 1611 (tt. : Jacques *Fronville* et Martin *le Blavier* ³³) Philippine

²⁵ AEN, Échevinages d'Hambraine, n° 4303.

²⁶ AEN, Échevinages d'Hambraine, n° 4304.

²⁷ AEL, Cour de Seilles, n° 7.

²⁸ AEL, Cour de Seilles, n° 7.

²⁹ AEL, Archives du château de Modave, n° 3424.

³⁰ AEN, Communauté d'Hambraine, n° 1166.

³¹ AEL, Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste, Biens à Cortil, Cens et rentes, n° 59.

³² AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3213.

³³ AEL, Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste, Biens à Cortil, registre du curé Étienne Taillart, n° 64.

le BLAVIER, † vers 1630, fille de Martin et de Claire *de Vienne*³⁴. Veuf, il x B) Jeanne BODART.

De la première union sont issus à Noville-les-Bois :

- a) Claire, ° 1^{er} octobre 1621 (ss : Hubert *Delthour* et Anne *Heroton*).
- b) Martin, ° 7 février 1625 (ss : Philippe *Hoyeux* et Catherine *le Blavier*).
- c) Marie, ° 1^{er} juillet 1629 (ss : Dieudonné *Cornet* et Jeanne *Linchamps*).

De la seconde union sont issus à Noville-les-Bois :

- d) Élisabeth, ° 6 mars 1635 (ss : Jacques *Fronvil* et Claire *Godchoul*).
- e) Barthélemy, ° 25 janvier 1637 (ss : Barthélemy *le Cerf* et S. *d'Ochain*).
- f) Anne, ° 20 avril 1643 (ss : Jacques *Doucet* et Claire *Fronville*).
- g) Marie, ° 5 octobre 1645 (ss : Henry *Godchoul* et Jeanne *Godchoul*).

II. Jacques FRONVILLE l'aîné, ° vers 1580, succéda à son père au moulin banal de Nivocourt et assumait la fonction de meunier l'espace de 38 ans ou environ, comme décrit dans la section consacrée aux meuniers. Nous le trouvons de plus cité en 1628 lorsqu'il acheta à Gilles Streinart une certaine maison avec jardin et héritage, située en un lieu nommé au *Sart d'Avril lez Troncquoy*, pour la somme de 240 florins³⁵. En 1635, il résidait à Nivocourt lorsqu'il acquit du baron de Fernelmont, quatre pièces de terres à titre d'accense et arrentement héréditaire de quatorze setiers d'épeautre annuel sur chaque bonnier *que l'on trouvera par mesure desdites terres*³⁶. En 1640, Jacques de Fronville témoigna à deux reprises devant la cour de Noville-les-Bois. Il y est dit demeurant au lieu de Noville-les-Bois, *laboureur de son stiel et âgé de 60 ans ou environ*³⁷. De 1634 à 1650, il acquittait au nom de son maître le Sr Charlet, un cens annuel de 7 patars sur certains héritages mouvants de la cour de Cortil³⁸. Jacques Fronville x A) Jeanne TAILLART ; x B) Marie DELTHOUR. Celle-ci est erronément nommée *Marie Lovinfosse* dans une enquête de 1662 devant la cour de Noville-les-Bois³⁹.

³⁴ AEN, Échevinages de Recourt-Nivocourt, n° 6650.

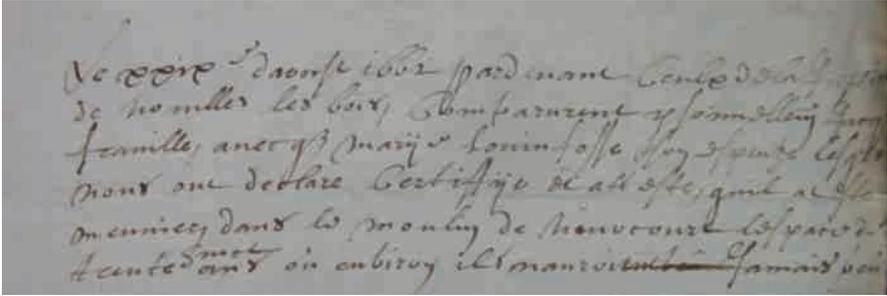
³⁵ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3202.

³⁶ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3202.

³⁷ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3213.

³⁸ AEL, Collégiale Saint-Jean l'Évangéliste, Biens à Cortil, Cens et rentes, n° 59.

³⁹ AEL, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3214.



Extrait du témoignage de Jacques Fronville avec Marie Lovinfosse

AEN, Archives du château de Franc-Waret,
Noville-les-Bois, n° 3214

Cette erreur nous ⁴⁰ a permis de découvrir que Marie Delthour était fille de Daniel *de Cerf de Fieze* dit *Delthour*, sieur de la Tour à Fize-Fontaine-lez-Huy, et de Marie *de Lovinfosse* ⁴¹. Elle était ainsi petite-fille de Jean *d'Odeur* dit *de Lovinfosse*, lieutenant-bailli d'Amay, † Amay 23 novembre 1565, et de Marie *de Londo*. C'est à ce titre que Jacques de Fronville est cité en 1619 en compagnie de ses beaux-frères Jean, Daniel, Jacques, Hubert et Michel Delthour lors du transport de *telles partes et actions que a chacun desdits frères à la rente de 4 muids et 6 stiers speaute heritable prins hors de 24 muids speaute affectée sur la généralité des biens de Lovinfosse au lieu d'Ougrée* ⁴². Nous y apprenons de plus qu'Hubert de Cerf dit *Delthour*, demeurait lui aussi à Noville-les-Bois ⁴³.

De la première union sont issus :

1° Sainte, *jeune fille à marier*, qui acheta en 1627, seule et pour son compte, à Jacques Taillart, demeurant à Harlue, une certaine maison, grange, jardin, appendices et appartenances, le tout renclos de vives haies, située à Noville-les-Bois ⁴⁴.

2° Martin, ° Cortil 9 novembre 1603 (ss : Étienne *Taillart* et Marie, épouse François *de Hanbren*).

De la seconde union sont issus six garçons et trois filles :

⁴⁰ Mes remerciements sincères vont à MM. Stéphane Halut et Jean-Louis Lovenfosse qui m'ont aidé à découvrir cette ascendance peu banale.

⁴¹ AEL, Fonds Lefort, partie I, registre 5, p. 62.

⁴² AEL, Cour d'Ougrée et Sclessin, n° 25.

⁴³ Hubert Delthour fit baptiser à Noville-les-Bois deux enfants de son épouse Dieudonnée : a) Antoine, ° 14 mars 1619 (ss : Antoine *de Marot* et Marie *Delthour*), b) Marie, ° 12 août 1621 (ss : Libert *Fronville* et Jeanne *Fronville*).

⁴⁴ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3202.

82

Seun del Tour fils ainé
Daniel del Tour fils 2. mourut sans heirs
Cop. de l'avalere
sa veuve de N. Bolsee
Jacque del Tour fils 3. fut en guerre au service
de Sa Maj. Catholique est un fils moult Jacque
del Tour qui fut tué l'an 1665 la 27. x. et gît a
Honnet près de son pere.
Hubert del Tour 4. fils
Captaine de l'avalerie
mourut en 1670 pres la ville de Bonne
Marie d'Odeur dite de Lovinfosse
ville de Seun d'Odeur dite de Lovinfosse
maintenant Bailly d'Amas
et de Marie de Londres
Michel del Tour 5. fils
Mario del Tour
gît a Nouille le Bois au canton de Namur
Jacque de Francville

Descendance Daniel de Cerf dit *del Tour* et Marie d'Odeur dite de *Lovinfosse*

AEL, Fonds Lefort, partie I, registre 5, p. 62

3° Jacques le jeune, ° Cortil 4 mars 1605 (ss : Jacques de *Woelmont*, de Hambraine, et Jossette *de la Bauwette*), x Cortil 16 août 1628 Marie le CHARLIR dite *DOXHEN*, dont sont issus à Noville-les-Bois :

- a) Marie, ° 17 juin 1630 (ss : Dieudonné *Doxhen* et Françoise *Fronville*).
- b) Catherine, ° 1^{er} juillet 1631 (ss : Lambert *Doxhen* et Anne *Fronville*).
- c) Michel, ° octobre 1634 (ss : Michel *Fronville* et Anne *Doxhen*).
- d) Barbara, ° 18 mai 1639 (ss : Étienne *Delporte* et Barbara *Lardinois*).
- e) Marie, ° en octobre 1645 (ss : Baudouin *Dohault* et Catherine *Doxhen*).
- f) Françoise-Anne, ° 24 août 1648 (ss : Jean, fils Henry *Doxhen*, et D^{lle} Marie-Anne-Marguerite *de la Lela*).

4° Michel, ° entre 1605 et 1617, x Leuze 5 avril 1633 (tt. : Jean *Delthour* et Jacques *Delthour*) Anne PETIT. De leur union sont issus :

- a) Michel, ° Grand-Leez 29 septembre 1637 (ss : Arte *Renier* et Conrardine *Latour*), x Eghezée 8 mai 1660 Suzanne HALLET, dont descendance à Leuze.
- b) Godefroid, ° Grand-Leez 19 mars 1641 (ss : Godefroid *Petit* et Marguerite *Petit*), x Leuze 10 mai 1665 Jacqueline de CHENTISNE, dont descendance à Leuze.
- c) Marie x Leuze 26 novembre 1666 Remy LORPHEVRE, dont descendance à Leuze.
- d) Françoise x Upigny 14 mai 1679 Hubert BOUCHY, dont descendance à Leuze.

5° Anne, ° entre 1605 et 1617, † Noville-les-Bois 23 avril 1654, x Jacques DOUCET, mayor de Noville-les-Bois, dont sont issus à Noville-les-Bois :

- a) Jacques, ° 11 février 1636.
- b) Philippe, ° 18 octobre 1638 (ss : Philippe *Morteau* et Jeanne *Fronville*).
- c) Marie, ° 3 juin 1640 (ss : André *de la Court* et D^{lle} Marie *Corpels*).
- d) Catherine, ° 7 mars 1642 (ss : Jean *Hebran* et Catherine *Piravez*).
- e) Anne, ° 12 septembre 1643 (ss : maître Jacques *Piraud* et Anne *de Herand*).
- f) Étienne, ° 25 août 1645 (ss : Étienne *Doucet* et Catherine *le Clerque*).
- g) Anne, ° 23 avril 1647 (ss : François *de Fronville* et Marie *de Try*).
- h) Dieudonné, ° 15 mai 1651 (ss : Henry *Fronville* et Antoinette *de Modave*).
- i) Henry, ° 22 janvier 1653 (ss : maître Henry *Dassenoy*, chapelain, et Marguerite *Dassenoy*, sa sœur).

6° Jeanne, ° entre 1605 et 1617, † Noville-les-Bois 25 novembre 1673, x A) Barthélemy le CERF ; x B) Godefroid du TRY ou du TRIEU, cité en 1654 avec son beau-frère Hendricque Fronville⁴⁵. De la première union sont issus à Noville-les-Bois :

- a) Marie, ° 24 janvier 1636 (ss : Théodore *le Charlier* et Marie *le Charlier*).
- b) Barthélemy, ° 4 septembre 1637.

De la seconde union sont issus à Noville-les-Bois :

- a) un fils, ° 1^{er} octobre 1638 (ss : Henry *Wilmart* et Anne *Fronville*).
- b) Jacques, ° 10 janvier 1642 (ss : Jacques *Doucet* et Catherine *Waneux*).
- c) Antoine, ° 12 janvier 1643 (ss : Antoine *Piretz* et Catherine *le Clerque*).
- d) Barbara, ° 17 avril 1644 (ss : Charles *Streignart* et Barbara *Wilmart*).

7° Hendricque, ° entre 1605 et 1617, fut meunier du moulin de Nivocourt entre 1659 et 1665. Signalons pour l'anecdote qu'avant de devenir meunier, Hendricque Fronville fut impliqué en 1649 dans une affaire criminelle aux côtés de Jean le Blavier, pour avoir été cause de la mort de Jean de Fillée arrivée par leur *faute et négligence* de la chute d'une barrière qui était posée proche de la cense de l'Abbaye à Tillier, laquelle aurait été levée hors de son lieu par ceux-ci et tombée avec une telle force et violence que Fillée en aurait eu la tête défoncée et le cerveau *au jour*⁴⁶. En 1656, Hendricque Fronville et Marie d'Otronge son épouse rachetèrent au moyen de 60 florins la part de François Jassoigne et Anne d'Otronge qu'ils avaient sur la maison et héritage située, au lieu de *Fontenelle*, ces derniers se réservant seulement la grange⁴⁷. Après un séjour plutôt malheureux au moulin de Nivocourt, Hendricque Fronville devint fermier de la franche taverne de Noville-les-Bois. C'est à ce titre qu'il attesta en 1668 avoir livré huit aimes de bonne bière aux soldats dragons français qui étaient en garnison au château de Fernelmont pendant *la guerre dernière*⁴⁸. Cela n'empêcha toutefois pas les Français de brûler sa maison à Noville-les-Bois, obligeant son épouse à se retirer en celle de *Fontenelle-lez-Hambraine* avec son bétail, à raison qu'elle n'avait plus de place à Noville pour y résider, le temps que son mari la fasse rebâtir⁴⁹. En 1675, Hendricque Fronville était toujours hôte de la franche brassine de ce lieu et aurait déclaré au Sr de Tilffe qu'il ne voulait plus rien payer de son rendage *mais bien que si on le voulait laisser d'emmurer seulement pour conserver les bâtiments, il serait content*⁵⁰. L'année suivante, il se retirait à *Fontenelle* en

⁴⁵ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3214.

⁴⁶ AEN, Échevinages d'Hambraine, n° 4304.

⁴⁷ AEN, Échevinages d'Hambraine, n° 4304.

⁴⁸ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3205.

⁴⁹ AEN, Enquêtes judiciaires du Conseil de Namur, n° 6513.

⁵⁰ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3207.

emportant tout le foin et les pailles provenant de la ferme de la franche taverne ⁵¹. En 1682, Hendricque Fronville était toujours résident à la *Fontenelle* lorsqu'il transporta au profit de Pierre Folie, censier à Harzée, une certaine pièce de terre qu'il possédait au lieu de Noville-les-Bois ⁵².

Hendricque Fronville x Marie d'OTRENGE, ° Noville-les-Bois 25 mars 1628, fille de Guillaume et de Josinne *Philippart*. De leur union sont issus à Noville-les-Bois :

- a) Marie, ° 11 janvier 1649 (ss : Jean *Godfrin* et Anne *d'Otrengé*).
- b) Marguerite, ° 26 avril 1650 (ss : François *Jassoigne* et Adrienne *de Trie*).
- c) Henry, ° 12 octobre 1653 (ss : Henry *Walgraffe* et Anne *Fronville*).
- d) Anne, ° 19 janvier 1657 (ss : Michel *Fronville* et Anne *Petit*, sa mère).
- e) Marie-Catherine, ° 1^{er} juin 1659 (ss : Sr Charles *de Woelmont*, seigneur de Hambraine, et D^{lle} Catherine *Gradi*).
- f) Charles, ° 2 février 1662 (ss : Sr Charles *de Woelmont*, seigneur de Hambraine, et D^{lle} Diédonnée-Françoise, sa sœur).
- g) Georges, ° 14 mars 1663 (ss : Georges *Lorent*, mayeur de Hambraine, et Anne *Wilmart*).
- h) Marie-Françoise, ° 11 octobre 1664 (ss : maître François *Quetin*, mayeur à Hanret, et Marguerite *Lorent*, fille du mayeur d'Hambraine).
- i) Josinne, ° 21 juin 1667 (ss : Jean *Binche* et Marguerite *Fronville*, sœur de la baptisée).
- j) François, ° 9 décembre 1668 (ss : maître François *Lurteau*, notre chapelain, et Barbara *Clocet*).

8° Françoise, ° Noville-les-Bois 25 mai 1617 (ss : Sr François *de Marot*), x Jean LABBEZ, dont est issue à Noville-les-Bois :

Barbara, ° 14 juin 1640 (ss : Godefroid *de Try* et Barbara *Streignart*).

9° Daniel, ° Noville-les-Bois 11 décembre 1619 (ss : Hubert *Delthour* et Anne *Janmouton*).

10° Jean, ° Noville-les-Bois 21 juin 1622 (ss : Jacques *de Marot* et Anne *Serton*) ⁵³.

⁵¹ AEN, Archives du château de Franc-Waret, Noville-les-Bois, n° 3215.

⁵² AEN, Échevinages d'Hambraine, n° 4304.

⁵³ C'est peut-être ce Jean Fronville qui avait épousé Marie d'Abvene, dont descendance à Grand-Leez.

11° François, ° Noville-les-Bois 8 février 1628 (ss : François *de Marot* et Agnès *Kelderman*), y † 2 février 1690. Il fut cité en 1681 par Jean Merveille, manant d'Hambraine, âgé d'environ 46 ans, manouvrier de son style, qui déposa *qu'il avait ouï dire que François Fronville était sur le cimetière de Noville-les-Bois lorsque Hendricque Fronville son frère lui avait proposé de lui donner sa part touchant les prétentions que la Dame de Salzennes avait à leur charge, et qu'il n'avait voulu l'accepter à moins que ledit Hendricque payasse tous les despens*⁵⁴. Il s'agissait d'une rente impayée de sept muids d'épeautre sur des biens indivis entre eux à Cortil-Wodon.

François Fronville x A) Noville-les-Bois 11 janvier 1653 Marie PHILIPPART ; x B) Jambes 25 novembre 1677 Jeanne PASQUET. De la première union sont issus à Noville-les-Bois :

- a) Jacques, ° 15 septembre 1653 (ss : Jacques *Doucet*, mayeur, et Anne *Fronville*, son épouse).
- b) Henry, ° 7 février 1655 (ss : Henry *Fronville* et Marguerite *Fronville*, sa fille).
- c) Jean, ° 6 avril 1656 (ss : Martin *Cornelis* et Marie *d'Otrengé*).
- d) Michel, ° 5 octobre 1659 (ss : Michel *Fronville* et Agnès *du Ry*).
- e) Henry, ° 7 février 1663 (ss : Henry *Fronville* et Marguerite *Fronville*, sa fille).
- f) François, ° 3 juin 1664 (ss : Leonard *Cornelis* et Anne *Haullas*, son épouse).
- g) Louis, ° 3 décembre 1668 (ss : Hubert *Plompteux* et Marie *Doucet*, son épouse).

De la seconde union sont issus à Noville-les-Bois :

- h) Jacques, ° 5 décembre 1680 (ss : Gérard *Petit* et Jeanne, sa fille).
- i) Hubert-Godefroid, ° 3 novembre 1682 (ss : Godefroid *Fronville*, de Leuze, et Marie Françoise, fille de Henry *Fronville*).
- j) Marie-Françoise, ° 24 février 1689 (ss : Michel *Fronville* et Marie-Françoise *Polart*).

⁵⁴ AEN, Informations judiciaires du Conseil de Namur, n° 510.



La ferme du Moulin à Cortil-Wodon

Sur le pas de la porte, le dernier meunier de Nivocourt, lorsqu'il était enfant

Conclusion

La suite de cette généalogie étant relativement bien conservée dans les registres paroissiaux de Noville-les-Bois et d'ailleurs, nous voici arrivés au terme de notre étude. Car après ces trois générations de meuniers au moulin de Nivocourt, à savoir Gérard de Fronville 1580-1610, Jacques Fronville 1612-1650 et enfin Hendricque Fronville 1659-1665, aucun membre de cette famille ne reprit à bail, à notre connaissance, ledit moulin.

Souhaitant finaliser notre enquête par une approche sur le terrain, nous avons rencontré, fin 2012, M. Fernand Gauthier, ancien fermier de la *Basse Nivocourt*, dont le père fut le dernier meunier du moulin de Nivocourt, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il a bien voulu nous raconter que sa famille avait tenu le moulin durant cinq générations, dont des Gauthier, des Motte et des Leroy. Il nous a aussi montré les vestiges de l'ancien moulin, aujourd'hui presque complètement disparu, dont un linteau de porte avec inscription de 1724, un tire-sacs et une partie du mécanisme de levage ainsi que les anciens murs de retenue de l'étang qui servait de réservoir d'eau en amont du moulin. Plus étonnant, il nous a rapporté que son père possédait trois chariots, tirés chacun par deux chevaux, et que trois ouvriers étaient chargés d'aller chercher le grain dans plusieurs villages avoisinants, dont Hannêche. Il faut croire que malgré le passage au Nouveau Régime, la banalité du moulin et ses obligations avaient survécu, au moins sous forme d'habitudes, jusqu'au siècle dernier !

NOUVELLES ARMOIRIES ECCLÉSIASTIQUES

Par le passé, *Le Parchemin* a régulièrement publié les armoiries adoptées par les ecclésiastiques belges lors de leur nomination à la tête d'un évêché ou d'une abbaye ainsi que lors de leur élévation à la prélature honorifique. Nous allons reprendre cette rubrique héraldique car les armoiries ecclésiastiques sont probablement celles qui connaissent actuellement le plus large usage public : les prélats s'en servent fréquemment pour sceller des documents, pour marquer les publications de leur institution, pour décorer leur trône dans la cathédrale ou dans l'abbatiale, pour orner des objets du culte ou des pierres commémoratives, pour identifier leur portrait dans la galerie des titulaires, etc...

En publiant ces armoiries contemporaines, nous ne pouvons nous empêcher de regretter leur qualité déplorable, due à l'absence d'une autorité héraldique dans l'Église catholique qui veillerait au respect des règles élémentaires d'une bonne héraldique. L'échantillon ci-dessous est une désolante illustration des principaux travers dans lesquels la création d'armoiries ecclésiastiques tombe régulièrement : multiplication des divisions pour pouvoir y parquer une surabondance de symboles, scènes naturalistes en trois dimensions, dissymétrie, figures répétées mais de tailles différentes, non respect de la règle fondamentale de la contrariété des émaux, emprunt des armoiries d'autres institutions sans autorisation ou au mépris des usages anciens, etc...

Cette rubrique ne doit certainement pas inspirer nos lecteurs qui souhaiteraient créer un blason familial. Notre intention est simplement de vous informer d'une actualité dans le domaine de l'héraldique belge. Certaines nominations ou élections pouvant nous échapper surtout quand elles concernent des Belges établis à l'étranger, nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous communiquer toute information récente sur ce sujet (aroghb@gmail.com).

Les dessins et les blasonnements de cette rubrique sont dus à M. Damien Breuls de Tiecken. Les ornements extérieurs ont été omis car ils sont normalisés en fonction du rang dans la hiérarchie ecclésiastique. Les lecteurs intéressés trouveront souvent une explication ésotérique de ces blasons sur le site Internet de l'institution concernée.

Jean-Jacques van Ormelingen



DELVILLE : *de gueules au pairle versé, cousu d'azur et agité de sable, accompagné à dextre d'une colombe volante, contournée, tenant en son bec un rameau d'olivier, le tout d'argent, et à senestre d'une ville avec sa cathédrale, le tout d'argent essoré d'azur.* Devise : FLUMINIS IMPETUS LAETIFICAT CIVITATEM DEI.

Jean-Pierre Delville, ° Liège 29 avril 1951, ordonné prêtre à Liège le 6 septembre 1980, nommé 92^e évêque de Liège le 31 mai 2013, consacré évêque à Liège le 14 juillet 2013.

Licencié en histoire (ULg), licencié en sciences bibliques (Institut biblique pontifical, Rome), docteur en philologie et lettres (sciences bibliques, UCL 1996), chargé de cours puis professeur à l'UCL (1996-2013), membre de la Société des Bibliophiles liégeois (siège n° 100).



HUDSYN : *d'azur à la croix d'or, le pied chapé ployé mouvant de la pointe et chargé d'une croix de Tairé de gueules, ladite croix accompagnée en chef d'une main dextre d'or mise en pal, les doigts dirigés vers la croix et mouvante d'une nuée d'argent ; le champ chapé d'un burelé d'or et de gueules de dix pièces.* Devise : UT COGNOSCANTE.

Jean-Luc Hudsyn, ° Uccle 26 février 1947, ordonné prêtre à Boitsfort le 24 juin 1972, chanoine titulaire de la cathédrale Saint-Rombaut le 4 septembre 1992, nommé évêque titulaire d'Apt et évêque auxiliaire de Malines-Bruxelles pour le vicariat du Brabant wallon le 22 février 2011, consacré évêque à Koekelberg (Bruxelles) le 3 avril 2011.

Candidat en histoire moderne, licencié en théologie (UCL).



KOCKEROLS : *coupé : en chef parti : au 1 d'azur à deux pelles d'argent passées en sautoir, au 2 taillé d'argent à la main appaumée de carnation, et d'azur à l'iris d'or (qui est Bruxelles) ; en pointe d'argent à une nef d'azur, voguant sur une onde de sinople.* Devise : BEATI INVITATI AD CENAM DOMINI.

Jean Kockerols, ° Brecht 13 août 1958, ordonné prêtre à Bruxelles le 18 septembre 1993, nommé évêque titulaire d'Ypres et évêque auxiliaire de Malines-Bruxelles pour le vicariat de Bruxelles le 22 février 2011, consacré évêque à Koekelberg (Bruxelles) le 3 avril 2011.

Licencié en droit et en droit maritime, bachelier en droit canon et en philosophie, docteur en théologie (Univ. pont. grégorienne, Rome), grand prieur de la Lieutenance de Belgique de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.



LEMMENS : *un arc en ciel posé en bande chargé en chef d'une colombe volante, contournée, tenant en son bec un rameau d'olivier, le tout d'argent, et en pointe une ville issante d'or.* Devise : **POPULUM HUMILEM ET PAUPERUM.**

Leon Lemmens, ° Boorseme 16 mars 1954, ordonné prêtre à Boorseme le 10 juillet 1977, chanoine titulaire de la cathédrale de Hasselt en 1996, nommé évêque titulaire de Municipa et évêque auxiliaire de Malines-Bruxelles pour le vicariat du Brabant flamand et de l'arrondissement de Malines le 22 février 2011, consacré évêque à Koekelberg (Bruxelles) le 3 avril 2011.

Docteur en théologie (Univ. pont. grégorienne, Rome).



RIES : *écartelé : au 1 d'azur à l'étoile à six rais d'or ; au 2 d'argent à la croix patriarcale fleurdelysée de gueules ; au 3 d'argent à un livre ouvert de gueules, les pages d'or ; au 4 de gueules à trois pals d'or.* Devise : **CARITAS CHRISTI URGET NOS.**

Julien-Camille Ries, ° Fouches (Arlon) 19 avril 1920, ordonné prêtre à Namur le 12 août 1945, créé cardinal et nommé archevêque titulaire de Bellicastrum le 6 janvier 2012, consacré évêque à Villers-Saint-Amand le 11 février 2012, créé cardinal-diacre au titre de Sant'Antonio de Padova a Circonvallazione Appia le 18 février 2012, † Tournai 23 février 2013.

Fondateur de l'anthropologie religieuse moderne, licencié en philologie et histoire orientale (UCL 1945), docteur en théologie (UCL 1953), chargé de cours puis professeur à l'UCL (1960-1990), fondateur du Centre d'histoire des religions à l'UCL, membre du Conseil pontifical pour le dialogue inter-religieux (1979-1985), docteur honoris causa de l'Université catholique de Milan (2010), commandeur de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

BIBLIOGRAPHIE

Robert De Bauw et Luc Dhaese-Van Ryssel, *Verschaeffelt, Une dynastie d'entrepreneurs horticulteurs à Gand au XIX^e siècle*, Bruxelles, 2013, Fondation De Bauw-Nias, Avenue Slegers 71/3 ; 14.75 euros + frais d'expédition, chez l'éditeur Email : fondation.dbn@gmail.be

L'art des jardins a fleuri à Gand de longue date. Les notables de la ville, l'évêque, les ecclésiastiques, les aristocrates rivalisaient d'imagination pour embellir leur jardin. Dès le XVI^e siècle, on y connaît d'excellents jardiniers. Les jardins de l'évêque de Gand, Antoine Triest, protecteur des Sciences, des Lettres et des Arts, attiraient les éloges des illustrateurs de nos régions dès le début du XVII^e siècle. C'est dans ce contexte que l'on voit éclore de véritables dynasties de jardiniers au service des amateurs de curiosités horticoles. Le premier de la lignée Verschaffelt, Pierre-Antoine, fils et petit-fils de maraîchers, apparaît à la fin du XVIII^e siècle. Au début, ils ne furent que de simples maraîchers plutôt que des horticulteurs spécialisés dans la culture des plantes décoratives. Ils habitaient le faubourg d'Akergem, le long d'un bras de la Lys appelé *Couture*. En 1825, Alexandre, fils de Pierre-Antoine, y créa un établissement horticole sur les terres de l'ancien prieuré de Waarschot, créé par la famille Utenhove, la plus grande propriétaire de ce quartier de Gand. Pierre-Antoine (1764-1844) fut surnommé *le prince dans l'empire de Flore*. Il participa à la fondation du jardin botanique installé dans le parc de l'abbaye de Baudeloo. Il développa ses affaires, rechercha des essences rares et visita les horticulteurs anglais très réputés à cette époque. Il fonda la Société d'Agriculture et de Botanique de Gand, dont il fut ensuite un pilier. Trois de ses fils succédèrent à leur père, Alexandre, Louis et Jean. Alexandre, *koning der Belgische Bloemwerkers* (1801-1850), créa son propre établissement sur les terres du prieuré de Waarschot en 1825 à l'âge de 24 ans. Il laissa à son décès en 1850 une entreprise en pleine expansion, renommée tant en Europe qu'en Amérique et en Asie. Son fils Ambroise porta au sommet la renommée des horticulteurs Verschaffelt.

À ces deux grands, il faut associer les deux frères d'Alexandre, Louis-Augustin *l'inventeur* du camélia *Queen Victoria* et d'une bonne quarantaine de nouvelles variétés d'azalées. Les jardins de Louis-Augustin à Royghem étaient cités maintes fois dans les publications spécialisées de l'époque. Second frère d'Alexandre, Jean-Charles (1811-1884) créa un vaste établissement d'un hectare dans le faubourg de Ledeborg, chaussée de Bruxelles. Ses activités tant en Belgique qu'à l'étranger lui valurent d'être décoré de l'ordre de Léopold en Belgique et de la Rose du Brésil. Ambroise, *fournisseur des Souverains* (1825-1886), fut le dernier des grands Verschaffelt. Il fut le principal contributeur des Floralies gantoises de 1868. Il se distingua avec son oncle Jean-Charles à l'exposition de Saint-Petersbourg en 1869. Comme son oncle, ses activités lui valurent d'être fait officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie et de l'ordre du duc de Wurtemberg. En 1869, après ses succès aux expositions de Gand et de Saint-Petersbourg, il vendit son établissement de Coupure qui ne tarda pas à disparaître entièrement. Il prit sa retraite dans un domaine qu'il avait acquis à Moortsele. Il y fit construire une villa de style classique, entourée d'un grand jardin et de huit hectares de cultures et de marais où il s'adonnait à la chasse à l'instar des châtelains environnants. Il resta actif dans le domaine horticole, conseillant notamment le roi Léopold II. Ambroise étant demeuré sans enfant tout comme son oncle Jean-Charles, c'est Jean Nuytens-Verschaeffelt, fils adoptif de ce dernier, qui reprit le nom Verschaffelt.

L'ouvrage n'est pas à proprement parler un ouvrage généalogique. Il décrit l'évolution d'une famille de la bourgeoisie industrielle issue de l'artisanat de Gand qui se fit connaître par l'excellence de sa production et la qualité des publications qui accompagnaient celle-ci. Le livre est illustré de reproductions de fleurs, de jardins, de portraits, de décorations diverses et des armes des protecteurs d'Ambroise et de Jean-Charles, réunies dans un album *Souvenirs agréables*.

D. de Kerckhove

Armorial de Gelre, publié par Michel Popoff et présenté par Michel Pastoureau, Paris, Le Léopard d'Or, 2012, 1 vol. cartonné, 25 x 16,5 cm, 668 pp. dont 52 planches couleur, 115 €.

Le manuscrit MS 15652-56 de la Bibliothèque royale est sans doute la compilation héraldique la plus exceptionnelle de la fin du XIV^e siècle et aussi la plus connue. Cet armorial attribué à Claes Heynen, héraut *Gelre*, a déjà fait l'objet de publications et d'études diverses, mais jamais d'une analyse aussi approfondie que cette toute récente édition. L'ouvrage est préfacé par Michel Pastoureau, héraldiste de réputation internationale, qui présente tout d'abord le manuscrit, son contenu, son auteur et sa datation ; il s'étend ensuite sur certaines de ses caractéristiques, le compare à cet autre chef-d'œuvre qu'est l'armorial Bellenville et termine sur ce qu'il appelle la postérité de cet armorial.

Abordant successivement les textes armoriés, puis l'armorial proprement dit, Michel Popoff propose une identification pour la plupart des 1707 blasons de famille ou d'individu, donne ses références documentaires et bibliographiques, ainsi que diverses précisions généalogiques, biographiques, voire aussi historiques et géographiques. Ce monument d'érudition est étayé par une bibliographie de près de 300 titres, une table des meubles de 63 pages (précédée de 3 pages d'explications et mode d'emploi) et enfin de 26 pages d'index onomastique.

Le volume se clôt par une cinquantaine de planches en couleurs, mais c'est la déception : arguant du coût élevé des photographies et du montant des droits de reproduction, on n'a pas reproduit les 124 folios du manuscrit original, mais seulement les 101 fac-simile réalisés par Victor Bouton à la fin du XIX^e siècle¹. Comme le reconnaît le préfacier : *C'est regrettable, mais c'est ainsi*².

Malgré une iconographie dès lors peu comparable, cette analyse scientifique de l'armorial de Gelre est tout aussi remarquable que celle de l'armorial de Conrad Grüneberg, dont il fut question récemment ici³, et de tant d'autres de ce même auteur, que l'Académie internationale d'héraldique a honoré, à juste titre, du *Prix Paul Adam-Even 2012* pour l'ensemble de ses éditions d'armoriaux médiévaux. R. Harmignies AIH

Jean-François Houtart, *Bernard et Nicole Ars-Piret et leurs familles. La famille Ars de Silly et la famille Piret de Presles*, Bruxelles, à compte d'auteur, 2013, 22 x 22 cm, 252 pp., nombreuses illustrations en couleur et en noir et blanc, tableaux généalogiques, cartonnage d'édition (chez l'auteur, 102 rue Franklin, 1000 Bruxelles).

Les gens heureux n'ont pas d'histoire, dit-on. Ils sont nombreux ces hommes et ces femmes du passé dont on ne sait pratiquement rien, si ce n'est, pour citer Marguerite Yourcenar, « une ligne sur un registre de paroisse ou une croix de bois bientôt supplantée par d'autres sur un tertre vert ».

Retracer l'histoire des lignées laborieuses, n'ayant transmis aucun courrier, aucun livre de raison à leurs descendants, n'est pas chose aisée. M. et M^{me} Ars ont cependant souhaité présenter à leurs trois enfants la généalogie de leurs familles. Spécialiste de renommée internationale en

¹ *Wapenboek ou Armorial de 1334 à 1372 [...] par Gelre, héraut d'armes*, publié pour la première fois par Victor Bouton, Paris – N.V. Bouton, Bruxelles, 1881-1905, 11 volumes in folio. À cet égard, on rappellera aussi que l'édition en noir et blanc par Jan van Helmont (*Gelre*, Louvain, 1992), si imparfaite soit-elle, n'en comportait pas moins, en pleines pages, l'intégralité des 124 folios (recto/verso) du manuscrit original.

² Il est également fort regrettable qu'un maquettiste peu inspiré ait relégué les illustrations en couleur tout à la fin de l'ouvrage, en format réduit, à raison de deux planches par page et présentées transversalement ; les consulter implique donc à chaque fois une manipulation malaisée du lourd volume.

³ Cf *Le Parchemin*, 2012, p. 163.

oto-rhino-laryngologie, le docteur Bernard Ars a épousé en 1977 Nicole Piret, elle aussi docteur en médecine. Ils connaissaient la difficulté de l'ouvrage à réaliser, conscients de descendre de personnes modestes, et ils ont donc confié ce travail à un spécialiste, Jean-François Houtart, ancien secrétaire de rédaction du *Parchemin* et auteur d'*Anciennes familles de Belgique*, le tome LXI de nos *Recueils*. Le résultat est étonnant.

Après les 32 quartiers généalogiques des enfants du couple, l'auteur nous présente la généalogie de la famille Ars puis celle de la famille Piret.

Les Ars descendent de Sébastien Aerts, cultivateur, bourgmestre de Rillaer, près d'Aerschot. Le nom se transforma en Hars puis en Ars suite à l'installation à Silly d'un de ses descendants, Jean-Baptiste, par son mariage en 1797 avec Véronique Fermeuse. L'ouvrage retrace la descendance de ce couple, où l'on trouve toute une série de domestiques, d'ouvriers agricoles, de valets de ferme, etc., mais aussi Lucien Ars, réviseur d'entreprises, le père de Bernard Ars. Quatre familles homonymes sont également traitées, originaires de Meslin-l'Évêque, de Gages, d'Arbre et de Lessines.

Quant aux Piret, ils descendent de Ghislain Piret, qui épousa à Presles en 1699 Catherine Dubois. On trouve dans la descendance bon nombre de maréchaux-ferrants mais aussi Joseph Piret, ingénieur civil des mines, directeur à Glaverbel, le père de Nicole. Quatre familles homonymes Piret sont également traitées, originaires d'Hanzinne, de Liège, de Tarcienne et de Thy-le-Château.

Et cela nous est présenté avec beaucoup d'objectivité, toutes les professions, y compris les plus modestes, étant indiquées. Certes, seul l'état civil ancien et moderne a été épiluché et non le notariat, mais on trouve dans le livre jusqu'aux photos des châteaux ou hôtels de maître où certains membres des familles traitées furent domestiques. On a tendance à l'oublier, mais ces maisons patriciennes comportaient des étages de domestiques où la vie était tantôt plus drôle, tantôt plus triste qu'aux étages des maîtres.

On est heureusement loin du temps où, devenue célèbre, une famille s'employait à se trouver des ancêtres reluisants. L'ouvrage, bien illustré, rappelle avec objectivité ce qu'était la vie de la majorité des Belges aux XVIII^e et XIX^e siècles, tant à Bruxelles qu'en province, malgré le peu de traces qu'ils ont laissées dans les archives. Cdf

Jacques Toussaint (sous la dir. de), *Freyr-sur-Meuse. Un patrimoine exceptionnel en province de Namur*, vol. 60 des *Monographies* du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 2 t., Namur, 2013, 1056 pp. Pour le prix voir : musees.arts.anciens@province.namur.be

Le magnifique domaine de Freyr, niché dans un site exceptionnel du val du bord de Meuse, faisant résonance aux rochers qui lui font face, méritait une monographie sérieuse. Cette imposante et luxueuse publication abondamment et remarquablement illustrée dépasse de loin les espérances.

Sous la direction du dynamique conservateur en chef directeur du Musée provincial des Arts anciens du Namurois-Trésor d'Oignies, un panel d'universitaires et de spécialistes a apporté sa pierre à l'édifice par le biais de trente-six notices qui s'épanouissent harmonieusement au fil des pages. Relevons parmi d'autres les contributions des professeurs Tixhon et Colson sur le passé mouvementé de la haute Meuse dinantaise et à propos des guerres autour de Dinant du XV^e au XXI^e siècles ainsi que l'histoire de la dévolution de la terre et du château de Freyr durant la même période par Marc Belvaux. Les célèbres jardins ne sont pas non plus délaissés, plusieurs études leur étant consacrées.

Le haut niveau scientifique des articles est à souligner. En outre, le lecteur en ressortira pénétré d'un univers aux mille facettes, où s'entrecroisent les siècles, les visages, le bruit des armes, la force de la nature, les arts, le labeur et la douceur de vivre aussi.



Le château de Freyr au XIX^e siècle
lithographie de Jean-Baptiste Jobard, parue dans J. De Cloet,
Voyage pittoresque dans le Royaume des Pays-Bas, 1825

Collection Marc Belvaux

Véritable acteur de la pièce, à l'image du fleuve mitoyen, Freyr ne cesse de « percoler ». C'est cette densité de vie et cet esprit que la famille Bonaert, héritière du domaine à la 18^e génération, soit depuis 1378 – via les d'Orjo, les Beaufort-Spontin et les Laubespin –, s'efforce de projeter dans l'avenir avec l'aide de la Fondation Roi Baudouin. Le présent ouvrage en est un témoignage.
Frédéric de Montpellier

COURRIER DE L'ENTRAIDE

entraide.parchemin@oghb.be

Le présent courrier est accessible à tous les membres des associations formant la **Fédération généalogique et héraldique de Belgique** ; les questions n'émanant pas de membres de l'Office doivent être transmises au comité de rédaction du Parchemin par l'intermédiaire des associations elles-mêmes. Le courrier est à adresser soit par mail à l'adresse de l'Office ci-dessus, soit par courrier postal à l'adresse de : **Monsieur Jean-Louis Bosteels, Avenue Franklin Roosevelt 154, 1050 Bruxelles.**

Les articles insérés n'engagent pas le comité de rédaction.

QUESTIONS

5602 Bourdouxhe. L. de Herckenrode, *Collection de tombes (...) de la Hesbaye*, Gand, 1845, p. 555, signale que Jean le Blavier de Jemeppe, échevin de Liège en 1485, avait épousé Jeanne Bourdouxhe, de Jemeppe, fille de Renier et de Jeanne de Seraing-sur-Geer. Cet auteur copie J.-G. Loyens, *Recueil héraldique des bourguemestres de Liège (...)*, Liège, 1720, pp. 235-236, qui donne l'ascendance d'Arnould le Blavier, bourgmestre de Liège pour la première fois en 1515, mayeur en féauté puis échevin de Liège, fils des précédents. Selon Loyens, les quartiers du bourgmestre de Liège étaient Blavier, Tayeniers, Bourdouxhe, Serain.

C. de Borman, *Les Échevins de la Souveraine Justice de Liège*, t. II, Liège, 1899, pp. 56-57, mentionne Jeanne le Cuvelier dite *Bourdouxhe* comme épouse de l'échevin Jean le Blavier, nommé en 1477. Cet auteur donne comme parents Renier ou Rennechon Bourdouxhe dit *le Cuvelier* et Catherine Andrier. Comme aucune référence n'est donnée, les manuscrits d'Abry sont la source probable de cette information. L. Naveau, *Analyse du recueil d'épithaphes des Lefort*, in *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. III, 1888, n° 1079, identifie les 4 quartiers représentés sur l'épithaphe de Conrard le Blavier, fils de l'échevin Jean, comme étant Blavier, Fayenier (erreur typographique pour Tayenier), le Cuvelier dit *Bourdouxhe*, Andrier mais sans donner de références pour son interprétation.

L. Naveau de Marteau et A. Pouillet, *Recueil d'épithaphes de Henri van den Berch*, t. II, Liège, 1928, n° 1781, donnent l'épithaphe harmonisée de Jehenne Bourdouxhe, veuve de l'échevin Jean le Blavier, décédée en 1513 et inhumée en l'église Saint-Lambert à Jemeppe-sur-Meuse : Bourdouxhe porte *trois maillets de fasce*. L'épithaphe de son fils Conrard, dans la même église (n° 1782), donne quatre quartiers sans inscription les identifiant. Le quatrième quartier (grand-mère maternelle) comporte *une fasce accompagnée en chef de trois mouchetures d'hermines, deux et une, et en pointe d'une étoile à cinq rais*.

Catherine, une sœur de Jehenne Bourdouxhe, épousa Jean de Saulcy, commissaire de la Cité de Liège en 1488 (St. de Moffarts d'Houchenée, *Les Commissaires de la Cité de Liège*, t. I, Liège, 2005, p. 217). Selon un manuscrit ancien, elle serait fille de Renier le Cuvelier de Jemeppe dit *Bourdouxhe* et de Jenne de Seraing sur Geere, information non reprise dans la notice biographique bien documentée du commissaire de Saulcy. Cet ouvrage signale que Rennechon le Cuvelier de Jemeppe fut un adversaire du prince Louis de Bourbon qui confisqua ses biens en 1468, avec renvoi à deux ouvrages scientifiques.

Peut-on déterminer avec exactitude l'identité de l'épouse (ou des épouses ?) de Rennechon Bourdouxhe ? Connait-on son (leur) ascendance ?
John Halie

5603 Bronchorst (van). Je recherche des études (entre autres héraldiques) qui peuvent me renseigner sur la personne de Henri van Bronchorst et son épithaphe à Vilvorde. J'ai déjà consulté les articles de M. Van Hamme et H.-C. van Parys, parus dans *Les Lignages de Bruxelles*.
Anne Buyle

5604 Ensival (d'). Je recherche des renseignements généalogiques sur la famille d'Ensival. Deux frères, Gérard et Henri d'Ensival, ce dernier connu aussi sous le nom de Henri de Francorchamps, épousèrent les deux filles de Belva ou Bellevaux et relevèrent le nom Bellevaux. Celui qui m'intéresse est Henri d'Ensival, époux d'Agnès de Bellevaux en 1529. Il prend le nom Belva en 1532. Le couple a eu sept enfants parmi lesquels maître Henri († avant 1622), qui laissera trois filles dont on ne sait strictement rien. Des questions d'héritage me font penser que mon ancêtre, Antoine, sire de Lodomez, aurait pu épouser l'une de ces trois filles.
J. Hurdebise

5605 Toupet. Je recherche l'ascendance et la descendance de Guillaume-Pierre Toupet, écuyer et conseiller du roi, décédé en 1781 et enterré dans l'église Saint-Hilaire de Givet.
R. Pâquet

SOMMAIRE

- *Du contenant et du contenu du Parchemin*, par Jean-Jacques van Ormelingen, pp. 2-3
- C^{te} Baudouin d'URSEL, *Princes en Belgique – Richardot, Steenhuyse, 1672*, pp. 4-18
- *Propos généalogiques autour de nos beaux objets armoriés. Une plaque aux armes de la famille Cabiliau*, par Dominique de Kerckhove dit van der Varent, pp. 19-33
- Jacques LORTHIOIS (†), *L'hôtel de Hornes à Bruxelles. Histoire de l'édifice et de ses occupants jusqu'en 1834*, pp. 34-68
- Olivier LISEIN, *Le moulin de Nivocourt et la famille Fronville au XVII^e siècle*, pp. 69-87
- *Nouvelles armoiries ecclésiastiques*, par Jean-Jacques van Ormelingen, pp. 88-90
- *Bibliographie*, pp. 91-94
- *Courrier de l'entraide*, pp. 94-95.

Les articles (textes et illustrations) n'engagent que leurs auteurs. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de la Rédaction est illicite.

ADRESSES COURRIEL DES AUTEURS

- M. Dominique de KERCKHOVE dit van der VARENT, ddekerckhove@skynet.be
- M. Olivier LISEIN, o.lisein@skynet.be
- M. Jacques LORTHIOIS (†)-M^{me} Thérèse LOMBA, épouse Lorthiois, avenue Brugmann, 308, b^{te} 12, 1180 Bruxelles
- M. Jean-Jacques van ORMELINGEN, jeanjacques.vanormelingen@gmail.com
- C^{te} Baudouin d'URSEL, ctebdursel@gmail.com

OFFICE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE BELGIQUE

Site : oghb.be

Avenue Charles Thielemans 93, 1150 Bruxelles – Tél. et fax : 02 772 50 27

Président : M. Jean-Jacques van ORMELINGEN, rue des Marronniers 1, 1360 Perwez

Secrétaire général : M. François de PIERPONT, bld Lambermont 468, 1030 Bruxelles

Réunions d'entraide : chaque samedi de 9 h 30 à 12 h 15, chaque mercredi de 14 h à 16 h 30 et le premier jeudi de chaque mois de 16 h à 18 h (sauf les week-ends et jours fériés)

COMITÉ DE RÉDACTION DU PARCHEMIN

Éditeur responsable et directeur du Parchemin :

M. Frédéric de MONTPELLIER d'ANNEVOIE

Secrétaire de rédaction : M. Marc BELVAUX

Membres : M^{lles} Micheline DRION et Nadine de SCHAEZTEN, M^{me} Katherine CANIVET, MM. Jean-Louis BOSTEELS, Nicolas DEVAUX, Baudouin D'HOORE, Dominique de KERCKHOVE dit van der VARENT, Jean-Charles SPEECKAERT, Daniel STEVENS et C^{te} Baudouin d'URSEL

Prix de ce numéro : € 8*+ frais d'envoi : € 2 pour la Belgique ; € 6,78 pour l'étranger.

Abonnement 2014 : € 40*, pour la Belgique

€ 70*, pour l'étranger (par mandat postal uniquement)

* Virement ou versement à effectuer au compte IBAN : BE84 3104 0964 7759 - BIC : BBRUBEBB, de l'Office généalogique et héraldique de Belgique, avenue Charles Thielemans 93, B-1150 Bruxelles, en indiquant le motif du paiement.

Avec le soutien de :



la Communauté française de Belgique
et du Ministère de la Culture
et des Affaires sociales

la Commission communautaire française
Bruxelles-Capitale

